



FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale
AFRITAC Centre
Libreville, Gabon



**RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DE LA 8^{ème} EDITION DU FORUM DES HAUTS
FONCTIONNAIRES DU BUDGET DES ETATS DE L'AFRITAC CENTRE**
Brazzaville du 11 au 15 mars 2019

AFRITAC Centre – Immeuble Saint Georges – Kalikak- BP. 12916 Libreville, Gabon

Téléphone : +241 (0)1 79 33 00



Table des matières

Introduction	3
I. Cérémonie d'ouverture	3
II. Déroulement des travaux	4
III. Présentation des avancées sur les réformes budgétaires en relation avec les recommandations de la 7ème édition du FOHBAC et les perspectives.	11
ANNEXES	13
ANNEXE 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations par pays	14
ANNEXE 2 : Feuille de route de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre	16

Introduction

La 8^{ème} édition du Forum des Hauts Fonctionnaires du Budget des Etats membres de l'AFRITAC Centre (FOHBAC) s'est déroulée du 11 au 15 mars 2018 à l'hôtel Radisson Blu de Brazzaville au Congo.

Le forum a enregistré la participation de tous les pays membres de l'AFRITAC Centre, à savoir les Etats membre de la CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, République Centrafricaine et Tchad) ainsi que le Burundi, la République Démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe. Les représentants de la Commission de la CEMAC ont assisté aux travaux comme observateurs.

Le forum avait pour thème « La budgétisation sensible au genre : réduire les inégalités entre les hommes et les femmes pour accélérer le développement ». Cette édition, il a été coorganisé avec le bureau de l'ONU FEMME à Yaoundé avec l'appui du département des finances du siège du FMI à Washington.

Après la cérémonie d'ouverture, les trois premiers jours ont été consacrés à des échanges autour de quatre thématiques fortes liées aux fondements, à la méthodologie et aux outils de prise en compte du genre dans le budget, à savoir :

- Les engagements internationaux sur le développement et la réduction des inégalités.
- Le genre dans les politiques nationales et ses enjeux socio-économiques.
- La budgétisation sensible au genre : concepts, outils, principes et processus.
- Les outils et documentation budgétaire sensible au genre.

Les présentations s'appuyaient sur les expériences des pays en Afrique et de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

Les quatrième et cinquième jours ont été consacrés à l'élaboration et à l'approbation de la feuille de route de mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre dans les pays membres de l'AFRITAC Centre.

Le rapport général présente, outre la cérémonie d'ouverture, le déroulé des travaux et les résolutions.

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq (5) interventions, respectivement, du Président en exercice du FOHBAC, du Représentant de l'AFRITAC Centre, de la directrice de cabinet du ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement du Congo, de la Coordinatrice adjointe du bureau de l'ONU Femme Cameroun et enfin du directeur de cabinet du ministre des finances et du budget du Congo.

Dans son mot de bienvenue, le Président en exercice du FOHBAC, **M. EDOU ALO'O Cyrill** a souhaité une chaleureuse bienvenue au Congo de tous les participants et experts. Il a remercié vivement les autorités congolaises pour avoir bien voulu accepter d'abriter pour une deuxième fois ce forum à Brazzaville. Il a également exprimé sa gratitude à l'égard des partenaires internationaux qui, aux côtés de l'AFRITAC Centre et du Fonds Monétaire International, œuvrent à l'organisation de ces rencontres afin d'accompagner les Etats membres dans le processus de modernisation de la gestion des finances

publiques. Il a enfin salué l'élargissement pour la première fois de la plateforme à d'autres participants, en l'occurrence, les représentants des ministères en charge du genre et les experts de l'ONU Femme pour mieux appréhender la thématique centrale des assises.

Prenant la parole à son tour, **M. Abdoulaye TOURE**, Représentant du coordonnateur de l'AFRITAC Centre, dans son allocution a relevé qu'en neuf (9) ans d'existence beaucoup a été fait et sans nul doute beaucoup reste à faire dans le domaine de la gouvernance financière publique. Il a indiqué que la thématique de ce forum résume tous les enjeux et la finalité des réformes de 2nde génération des finances publiques. Selon lui, s'attaquer aux inégalités, c'est inscrire le budget de l'Etat dans la dynamique du développement et la gestion axée sur les résultats.

Dans son discours, **Mme Cornелиe ADOU NGAPI**, directrice de cabinet du ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement a souligné que la République du Congo accorde une importance de 1^{er} ordre à la problématique de la réduction des inégalités hommes-femmes. Elle a poursuivi en disant que ce forum aux objectifs nobles constitue un cadre de dialogue et d'échanges qui doit permettre aux parties prenantes de s'entendre sur les méthodes, les procédures et les instruments indispensables à une mise en œuvre optimale des politiques de réduction des inégalités liées au genre et d'enclencher l'effectivité du processus tant attendu de la budgétisation sensible au genre dans nos pays.

La coordonnatrice adjointe du bureau régional de l'ONU Femme, quant à elle, a rappelé que les Etats membres d'AFRITAC Centre s'inscrivent depuis plusieurs années dans une dynamique de mutation de leurs systèmes de gestion des finances publiques vers les meilleures pratiques internationales. Au nombre de ces bonnes pratiques figure la budgétisation sensible au genre. En effet, la budgétisation sensible au genre constitue un projet structurant dans la mesure où elle nous incite tous à repenser nos pratiques de planification, de programmation et d'exécution des politiques publiques dans le souci d'assurer l'équité à travers des politiques de proximité. La politique budgétaire se trouve donc au cœur de cette approche qui se propose d'examiner dans quelle mesure les fonds sont dépensés et leur impact sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Dans son discours d'ouverture, **M. Henri LOUNDOU**, directeur de cabinet du ministre des finances et du budget a, de prime abord, présenté les excuses de **SEM Calixte NGANONGO**, ministre des finances et du budget de la République du Congo qui, pour des raisons de calendrier, n'a pas pu personnellement présider le lancement des travaux de ce forum. Il a ensuite rappelé qu'à la faveur du processus de mutation des principes de gestion des finances publiques, le FOHBAC a été créé à Brazzaville en 2010. Depuis neuf (9) ans, de nombreux efforts ont été déployés pour adopter de nouveaux cadres institutionnels de gestion de nos finances publiques. Enfin, il a adressé ses sincères remerciements au bureau de l'ONU Femme pour sa forte implication dans l'organisation de ce forum et a manifesté de la reconnaissance au coordonnateur d'AFRITAC Centre et au Président en exercice du forum pour cette initiative assez originale mettant en synergie toutes les parties prenantes au processus de budgétisation sensible au genre.

II. Dérroulement des travaux

Journée du 11 mars 2019

Sous la présidence de **M. EDOU ALO'O Cyrill**, directeur général du budget du Cameroun et Président en exercice du FOHBAC, les travaux de la première journée ont débuté avec les présentations des experts suivis des débats.

Deux sous-thèmes, composés chacun de deux modules, ont été présentés au cours de cette journée, suivi de partage des expériences pays.

Sous thème 1 : Aperçu sur les engagements internationaux sur le développement de l'inégalité.

Module 1.1 : Les conventions internationales et autres engagements supranationaux sur les Inégalités liées au genre

De ce premier module présenté par **Mme Paulette BEAT de l'ONU Femme**, il ressort que l'égalité de genre signifie un accès égal des hommes et des femmes aux opportunités, aux bénéfices du développement égal aussi bien aux hommes qu'aux femmes, aux garçons qu'aux filles, pour toutes les catégories de populations. La budgétisation sensible au genre est l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire, en vue de favoriser l'égalité femmes-hommes ; elle fait partie des engagements internationaux des Etats et est d'abord une question de droit. Les principaux instruments internationaux et régionaux sur lesquels s'adosse la budgétisation sensible au genre sont : les engagements internationaux /mondiaux et les engagements juridiques africains.

Module 1.2 : Réduction des inégalités du genre et développement économique et social

Ce module a été présenté par le **Conseiller Résident, Abdoulaye TOURE**. Il ressort de cette présentation que les inégalités du genre constituent une source de limitation du potentiel de croissance et de développement. Le système social dominant marqué en Afrique par le patriarcat se caractérise par une domination des hommes sur : le contrôle des ressources, le pouvoir économique, social et politique. Les conséquences de cette situation se traduisent par un statut économique de dépendance des femmes. Les caractéristiques du système social impactent les facteurs de production au sein d'une société. L'exclusion ou une inégalité dans les conditions d'accès aux ressources entrave la croissance et le revenu dans les pays. La persistance des inégalités entre les sexes signifie une renonciation à l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à l'économie ou une perte du bénéfice des années d'investissement dans l'éducation des filles et des jeunes femmes. Les chiffres disponibles pour la sous-région d'Afrique centrale pour ces différents indicateurs laissent entrevoir qu'une marge importante de progrès reste à réaliser par les pays.

Sous thème 2 : Le genre dans les politiques nationales

Module 2.1 : Stratégie nationale sur le genre et plan d'actions : conditions d'une budgétisation optimale.

Le premier module du sous thème 2 présenté par l'expert **Jean Michel CROVESI**, met l'accent sur l'apport de la stratégie nationale du genre en vue de préparer une budgétisation optimale et plus largement d'assurer l'efficacité d'une politique du genre en indiquant notamment toutes les dimensions budgétaires et extrabudgétaires qu'elle intègre. Sur le plan budgétaire, la disponibilité d'une stratégie nationale du genre peut faciliter la mise en œuvre d'un budget axé sur la performance compte tenu du fait qu'elle articule des objectifs stratégiques avec un plan d'actions qui comprend, pour chaque action, le rôle des acteurs, leur responsabilité, des indicateurs de suivis et des coûts associés. En ce sens, elle permet, d'une part, d'acculturer à la logique de la performance et, d'autre part, d'intégrer la dimension du genre dans la politique budgétaire (en intégrant une logique de coûts qui peut se déverser dans le budget et ce donc même en l'absence de budget programme). La stratégie nationale du genre s'inscrit également dans la perspective d'un renforcement de la position budgétaire au sein du cycle de négociation dans la mesure où elle repose sur un diagnostic qui permet d'améliorer la connaissance des sous-jacents et des déterminants de la dépense. Elle constitue un cadre de bonne gestion budgétaire et de bonne gouvernance. Enfin, il apparaît qu'une stratégie nationale du genre facilite voire conditionne la réussite de la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre : des prérequis identiques

(capacité statistique et expertise technique pour établir un diagnostic, schéma de gouvernance pour assurer la diffusion et l'appropriation) et un premier plaidoyer pour intégrer le genre dans les politiques publiques.

A la fin de cette présentation s'en est suivi **le partage d'expérience du Maroc** sur la budgétisation sensible au genre, exposé par **Mme Hind JALAL, coordinatrice adjointe du bureau régional de l'ONU Femme Cameroun**. Cette expérience a mis en exergue « les enquêtes budget temps », qui permettent d'apprécier le travail invisible des femmes (appelé également travail non rémunéré). Les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi du temps au Maroc 2011/2012 ont été présentés et discutés.

L'enquête budget temps permet de quantifier le travail invisible ou domestique qui ne rentre pas dans la comptabilité nationale et c'est généralement le fruit du travail des femmes. Ce travail invisible qui n'a été reconnu par les économistes que récemment a été mesuré à travers des comptes satellites dans l'économie de certains pays comme le Maroc, la Tunisie, la France entre autres.

L'enquête a mesuré la répartition du temps durant une journée type en distinguant :

- Le temps consacré aux besoins physiologiques ;
- Le temps consacré au travail rémunéré ;
- Le temps consacré aux études et aux formations ;
- Le temps consacré au travail domestique ;
- Le temps libre.

On retiendra en substance de cette étude que les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré que les femmes d'où l'intérêt d'autonomiser les femmes et la nécessité d'aller vers une redistribution plus égalitaire de la charge de travail domestique entre l'homme et la femme.

Après le partage d'expérience marocaine, trois expériences pays ont été présentées par le Tchad, le Burundi et la Guinée Equatoriale.

Pour le Tchad, il a été retenu que le Gouvernement a consenti des efforts significatifs pour réduire les inégalités sur le plan juridique et institutionnel. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée par :

- la Constitution de la 4^{ème} République ;
- l'élaboration de la politique nationale genre et sa concrétisation à travers le Plan d'Actions Quinquennal 2019-2023 ;
- l'inscription dans la loi de finances 2019, de deux lignes budgétaires dont l'une se rapporte à la politique nationale genre et l'autre porte sur les mutilations génitales féminines ;
- le développement d'un cadre juridique et institutionnel favorable à l'égalité et à l'équité du genre ainsi qu'à la promotion des droits humains ;
- l'élimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi avec la création d'une direction en charge de l'éducation des filles ;
- l'accès égal aux opportunités et aux hautes sphères de prises de décisions à travers l'ordonnance 012/PR/18 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives suivant un pourcentage qui se veut progressif.

Pour le Burundi, des avancées considérables en la matière ont été constatées. En ce qui concerne le cadre législatif et stratégique. Les textes ont été adoptés pour réduire les inégalités, à savoir : la Constitution de 2018, le Plan National de Développement (PND) 2018-2027, la Vision 2025, le code des personnes et de la famille, le Plan d'Action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles accompagnée de son Plan d'actions, une Politique Nationale Genre 2012 – 2025 et son plan d'actions etc. En outre,

d'autres politiques ont été élaborées notamment la Politique Nationale de l'Education des filles, la Politique Nationale de la Protection Sociale, le Programme National des Réformes Administratives, la Politique Nationale des Droits de l'Homme, la Politique Nationale de l'Emploi. Par rapport à la budgétisation sensible au genre, une ligne budgétaire est allouée à la promotion et l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres quoique le budget est insuffisant.

En Guinée Equatoriale, il faut retenir que des efforts importants ont été déployés par le Gouvernement à travers des mesures en faveur de la promotion des femmes. La plupart des engagements internationaux sur la réduction des inégalités du genre ont été ratifiés. Ainsi, sur le plan juridique, des textes ont été édictés notamment la loi fondamentale, la loi générale sur le travail et la loi générale sur l'éducation ainsi que le décret présidentiel interdisant l'emprisonnement des femmes pour des motifs liés au remboursement de la dot et l'arrêté interministériel interdisant la prostitution. Au-delà du cadre juridique des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement en faveur des femmes dans le domaine de l'autonomisation dans les secteurs de l'agriculture, des finances avec l'accès au crédit bancaire et de la santé maternelle et infantile. Au niveau politique, des actions ont été entreprises pour appuyer l'accès des femmes aux institutions de formation à l'extérieur sur un fonds de soutien de la première dame. Des débats, il faut retenir que l'existence d'une stratégie nationale et son plan d'action chiffré est indispensable pour une budgétisation optimale des mesures pour réduire les inégalités du genre. Aussi les stratégies nationales doivent s'inspirer des conventions et engagements internationaux souscrits par les pays.

Journée du mardi 12 mars 2019

Module 2.2 : Stratégies sectorielles et Genre

La séance des travaux de la deuxième journée a été présidée par **M. VANGU-KI-NSONGO Baby de la RDC**. Après la restitution des travaux du premier jour par le Tchad, les expériences pays sur les Stratégies sectorielles et genre, cas : Education, Santé, Entrepreneuriat, sécurité et protection contre les violences, gouvernance et accès aux responsabilités ont été présentées par la RDC, la RCA, la République du Congo.

Pour la République Démocratique du Congo, il ressort que le pays a adopté cinq stratégies sectorielles qui ne tiennent pas compte du genre, ce qui devrait conduire à réviser celles-ci. Ce pays est en plein processus de mise en place de la budgétisation sensible au genre par l'analyse du genre, le renforcement de capacités des acteurs sectoriels, le partenariat et les alliances stratégiques pour une coordination des actions. Le présentateur a terminé ses propos sur les défis majeurs qui sont entre autres la collaboration étroite et le partenariat solide entre les acteurs.

L'expérience de la République Centrafricaine exposé par **M. Max Victorien NGOMA MAKA** a fait un aperçu sur le taux de participation des femmes sur les plans politique, technique et professionnel. La RCA s'est dotée des instruments juridiques nationaux et a ratifié certaines conventions dans le domaine sur le plan international. Des politiques et programmes sont développés pour pallier les problèmes des femmes dans différents domaines. En dépit des avancés, très peu d'actions et de résultats sont atteints à cause de la situation d'insécurité que traverse le pays. Il sied de noter que le budget national n'est pas encore sensible au genre car le tableau du profil genre en RCA présente une situation qui n'a pas beaucoup d'influence sur le budget, la politique, les programmes et projets. En fin, le présentateur a formulé des recommandations pour inciter le gouvernement à se mettre dans cette dynamique.

Quant à la **République du Congo**, l'expérience a été présentée par **Mme Elsa GATSONO**. Elle a signalé dans son exposé que la République du Congo s'est dotée depuis novembre 2016 d'une nouvelle politique nationale genre. Cette dernière est assortie d'un plan d'action de mise en œuvre 2017-2021, constituant la charte nationale en genre qui n'est pas immuable mais vivante et qui s'adapte au contexte

national complexe et changeant du développement national. Son plan d'action de mise en œuvre n'entend nullement s'ajouter aux plans, programmes ou projets sectoriels auprès des parties prenantes mais se propose plutôt de faire un recentrage et une harmonisation de ceux existant pour atteindre avec efficacité et efficience l'intégration réelle du genre dans tous les politiques, programmes et projets nationaux. La budgétisation de son plan d'action n'est pas faite car elle entend cadrer entre autres avec le budget amélioré du ministère en charge du genre, de la budgétisation sensible au genre dans les cadrages budgétaires des autres sectoriels, de la mutualisation des PTA avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine du genre.

Après le partage d'expériences pays, la parole a été accordée aux experts pour la présentation du module 3.1.

Module 3.1 : La budgétisation sensible au Genre : Concepts, principes et processus

La communication sur les concepts, principes et processus de la budgétisation sensible au genre a été faite par **M. Jean Michel CROVESI**, qui a précisé que la budgétisation sensible au genre (gender-budgeting) est définie *stricto sensu* comme la dimension budgétaire de l'approche intégrée du genre (gender-mainstreaming). Il s'agit ainsi, selon la définition du Conseil de l'Europe donnée en 2009, d'évaluer les budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Aussi, la budgétisation sensible au genre repose-t-elle sur trois phases : une phase d'évaluation qui permet d'établir un diagnostic des inégalités potentiellement créées ou consolidées par l'allocation budgétaire ou le système fiscal, une phase de décision visant à tirer les conséquences du diagnostic en termes de réallocation budgétaire et une phase d'intégration visant à systématiser la démarche de la budgétisation sensible au genre sur l'ensemble du cycle budgétaire et sur l'ensemble des programmes budgétaires dans le cadre d'un budget programme. La budgétisation sensible au genre doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie nationale du genre qui constitue le document-cadre en matière de politique du genre. La BSG peut être, à ce titre, un outil efficace permettant d'assurer la mise en œuvre effective et la pleine portée de la Stratégie Nationale Genre en traduisant budgétairement les mesures qu'elle prévoit dans son plan d'actions.

La BSG s'applique sur un périmètre large qui porte sur les dépenses mais également les recettes et le travail non rémunéré. A titre d'illustration, ont été présentées les réflexions académiques sur l'incidence en matière d'égalité de genre de la déclaration par ménage de l'impôt sur le revenu. Les outils budgétaires et de genre ont été présentés synthétiquement pour chacune des étapes du cycle budgétaire (approches ex ante, ex post et concomitantes à l'exercice budgétaire).

Cette présentation a été suivie de celle de **Mme Hind JALAL** de l'ONU FEMMES du Cameroun sur l'introduction à la budgétisation sensible au genre. Ainsi ont été présentés les concepts clés, les points d'ancrage de l'approche genre dans les politiques publiques, les outils d'analyse genre : cas des 10 questions clés, les points d'ancrage du genre dans les budgets et les résultats attendus de la BSG. Après la définition du concept genre, l'égalité a été définie dans le sens où un traitement égal n'est pas nécessairement un traitement équitable. S'il y a écart, même s'il n'y a aucune intention de discrimination, d'exclusion ou de préférence, les effets seront différents et biaisés pour les hommes, femmes, filles et garçons. L'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques consiste, quant à elle, à faire un diagnostic de situation pour identifier les écarts femmes-hommes : données désagrégées par sexe (outil des 10 questions clés...), développer des stratégies pour éliminer des écarts, mobiliser des ressources pour mettre en œuvre ces stratégies et enfin responsabiliser les individus et les institutions pour une transparence des résultats. L'outil d'analyse genre des dix questions clé a été présenté avec des exemples illustratifs. S'en est suivie la définition du Budget versus Budget Sensible au Genre ainsi que le schéma d'ensemble de la démarche budget genre visant à mieux aligner les politiques, plans et

budgets. Les points d'ancrage du genre dans les budgets ont été déclinés en rappelant les axes de la réforme budgétaire axée sur les résultats.

Après cet exposé s'en est suivie la présentation du deuxième module de la journée.

Module 3.2 : Les outils classiques de budgétisation et la prise en compte du genre : CBMT, CDMT et Budget programmes

Cette présentation a été exposée par **M. Jean Michel CROVESI**. Il apparaît que la budgétisation sensible au genre ne duplique pas une procédure budgétaire mais vise à s'intégrer pleinement dans la procédure budgétaire existante en utilisant les outils classiques de la budgétisation. La présentation s'est concentrée sur le cas de la France qui met en œuvre une budgétisation sensible au genre. Il a ainsi pu être rappelé que plusieurs outils de la BSG étaient déjà mis en œuvre dans le cadre de la procédure budgétaire en France : les études d'impact en amont et une annexe au projet de loi de finances qui intègre des indicateurs de performance. Toutefois, la France a souhaité aller plus loin en déployant l'approche de la BSG. Une phase d'expérimentation a été initiée qui repose sur la création d'un comité de pilotage et la désignation de 6 programmes budgétaires portés par 4 ministères volontaires pour établir un diagnostic de leurs crédits budgétaires à l'aune de la dimension du genre. Un calendrier associé à la démarche et les différentes étapes prévues ont été présentés.

Des communications sur les expériences pays ont été faites tour à tour par le Gabon et le Cameroun.

La première a été celle du **Gabon**, présentée par **Mme Lucienne NOMBO**, faite en 3 temps : le cadre juridique des outils budgétaires, le processus d'élaboration des lois de finances et la prise en compte du genre au Gabon. Deux textes principaux constituent les sources des outils budgétaires : la loi organique relative aux lois de finances adoptée en 2015 qui fait entrer le Gabon dans le Budget-programme et le décret fixant le calendrier ainsi que les modalités de préparation des lois de finances de 2014. Ils instaurent le budget-programme et tous les outils associés : CBMT, CDMT indispensables au débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a lieu annuellement au Parlement. Sur la base de ces outils, les crédits sont alloués aux administrations en contrepartie des engagements de performance qui, sans que le Gabon ait adopté de façon formelle la budgétisation sensible au genre, intègrent dans le cadre du CDMT sectoriel cette question. Elle a souligné l'existence d'un certain nombre de textes qui tiennent compte de l'aspect genre. C'est le cas de la Constitution, de la signature du CEDEF et de plusieurs autres textes allant dans ce sens. Cependant, il n'existe pas de coordination interministérielle.

La seconde a été celle du **Cameroun**. **Mme BOUMSONG Sophie** a présenté les avancées effectuées par son pays en matière d'égalité de genre et plus particulièrement de budgétisation sensible au genre. Le Cameroun a souscrit aux cadres normatifs internationaux et nationaux. Cela se traduit notamment sur le plan national par l'inscription dans la Constitution et les documents de stratégie de développement national, du principe de l'égalité des hommes et des femmes. Sur le plan institutionnel, la création depuis 1984 d'un ministère en charge de la condition féminine et la mise en place des points focaux genre dans les départements ministériels. En matière de budgétisation sensible au genre, la démarche adoptée par les pays a été la mise en place de cadres stratégiques et opérationnels sensible au genre, notamment la Politique Nationale Genre et son plan d'action budgétisé. Il a par la suite été question de former les responsables des ministères en charge du genre, des finances et du plan, mais aussi les ministères sectoriels à la budgétisation sensible au genre. Depuis 2005, au moins 50 formations ont été dispensées sur cette question. A ce jour, l'implémentation de la budgétisation sensible au genre est effective dans quelques ministères, entre autres, l'éducation de base, la santé et le ministère de la promotion de la femme et de la famille où il existe des programmes et actions inscrits dans le budget, comportant des objectifs et indicateurs spécifiques genre-sensible. **Mme BOUMSONG** a précisé pour terminer que sur la question du genre au Cameroun, des atouts existent, une volonté politique à travers la plus haute autorité du pays et un accompagnement des partenaires techniques et financiers,

notamment ONU FEMME, mais l'efficacité du système reste faible du fait des mécanismes d'impulsion et de coordination encore tatillons.

Module 3.3 : Les travaux du FMI sur la budgétisation sensible au genre

Mme Gwénaëlle SUC a noté que le FMI a publié, en avril 2017, une étude réalisée à la demande de la présidence italienne du G7 sur la budgétisation sensible au genre, pour contribuer à l'initiative du G7 sur l'égalité des genres. La budgétisation sensible au genre s'inscrit dans le cadre des nombreux engagements pris par la communauté internationale pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ses travaux, le FMI retient une définition large de la budgétisation sensible au genre qui intègre à la fois les politiques budgétaires en recettes, en dépenses, et en termes de mesures structurelles, ainsi que l'utilisation des outils de budgétisation propres à favoriser l'égalité des genres. Bien que des progrès aient été réalisés pour réduire les inégalités au niveau des pays du G7, des inégalités fortes demeurent, notamment sur les salaires et le travail non rémunéré. C'est pourquoi les pays développent la budgétisation sensible au genre pour continuer à réduire ces inégalités. Par exemple, des politiques fiscales visent à soutenir le travail des femmes, ou bien des mesures de dépenses apportent une assistance aux familles à bas-revenu en intégrant une perspective genrée, contribuent à la formation de capital humain ou la réduction des violences domestiques. Parallèlement, les outils de budgétisation sensibles au genre sont développés dans l'ensemble des régions du monde, recouvrant des formes diverses, allant de l'élaboration de stratégies budgétaires du genre à l'utilisation des circulaires budgétaires ou de nomenclatures spécifiques.

La budgétisation sensible au genre s'inscrit totalement dans les bonnes pratiques de la gestion des finances publiques et doit s'intégrer dans le cycle budgétaire. De ce fait, les outils de budgétisation sensible au genre sont les outils classiques de la budgétisation, à chaque étape du cycle budgétaire, de la conception du budget à son exécution et son contrôle, mis en œuvre à travers le prisme du genre.

En conclusion, la présentation a souligné la condition d'un engagement politique au plus haut niveau pour impulser et soutenir la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre. Les ministères des finances jouent un rôle clé pour le déployer, dans la mesure où elle repose sur les outils traditionnels de gestion du budget. Pour finir, le développement de la budgétisation sensible au genre est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui implique des changements de culture profonds.

La journée s'est terminée par les travaux de groupes sur un cas pratique de budgétisation sensible au genre en utilisant les outils classiques de budgétisation suivi de la présentation des résultats et des échanges. Des débats, il est ressorti que les outils classiques de budgétisation (circulaire, CBMT, CDMT Budget programme) permettent une prise en charge des inégalités hommes femmes dans le budget.

Journée du 13 mars 2019

La séance des travaux de la troisième journée a été présidée par **M. VANGU-KI-NSONGO Baby de la RDC**. Après la restitution des travaux du deuxième jour par la RCA, les résultats du questionnaire du FMI sur la budgétisation sensible au genre ont été présentés, suivi des travaux en groupe.

Module 3.3 : Présentation des résultats du questionnaire du FMI

S'agissant de la présentation des réponses aux questionnaires du FMI par les neuf (9) pays d'AFRITAC Centre, l'on retient que le questionnaire, structuré en 5 parties, avait pour objectif d'obtenir des informations comparatives sur les expériences pays relatives à la BSG, ce dans le but de tirer des leçons de mise en œuvre et d'établir une base de données. Les résultats de l'enquête ont montré que :

- la quasi-totalité des pays ont inscrit le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur constitution, ainsi que dans d'autres textes ;
- les politiques d'égalité des genres font partie des plans sectoriels ou ministériels, ou du plan stratégique / de développement national dans la quasi-totalité des pays ;
- 86 % des pays ne disposent pas d'un cadre de budgétisation sensible au genre ;
- aucun pays ne dispose de cadre juridique consacrant la budgétisation sensible au genre ;
- la responsabilité de la budgétisation sensible au genre est relativement éclatée. En effet, elle est portée par le ministère en charge des droits des femmes dans quelques pays, par le ministère des finances dans un pays, et aucun responsable n'est identifié dans trois pays.
- l'inexistence de lignes directrices pour la budgétisation sensible au genre dans la majorité des pays répondants, ni d'étude d'impact ex ante ;
- peu de pays disposent de mesures ou de cibles liées à l'égalité des sexes ;
- la moitié des pays publient des données ventilées par sexe pour certains voire tous les secteurs ;
- 83 % des pays répondants n'incluent pas de données sur les dépenses liées au genre ;
- si les informations sont encore insuffisantes pour évaluer l'impact des quelques mesures mises en œuvre pour développer la budgétisation sensible au genre, celle-ci a dans certains pays permis de mieux comprendre l'impact du budget sur l'égalité des genres ou d'augmenter les ressources allouées à l'égalité femmes-hommes ;
- le soutien politique est le premier facteur de succès identifié par les pays pour la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, avec son caractère juridiquement obligatoire ;
- le défi le plus important qui est cité par les pays est l'absence d'orientations claires sur l'intégration d'une perspective de genre dans le budget annuel et le manque de données ventilées par sexe ;

De l'analyse des résultats de l'enquête, on peut conclure qu'il y a une faible prise en compte du genre dans la planification, la programmation et la budgétisation aussi bien au niveau macro que sectoriel.

Journée du 14 mars 2019

La séance des travaux de la quatrième journée a été présidée par **Mme Pastora NTUTUMU SANTALISES de la Guinée Equatoriale**. Après la restitution des travaux du troisième jour par le Gabon, les activités de cette journée ont débuté par la poursuite des travaux de groupes sur les cas pratiques. L'exercice consistait à identifier les acteurs de mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre, en y associant, pour chacun d'entre eux, le rôle des acteurs, les difficultés rencontrées, les arguments à valoriser, les outils mobilisables et le calendrier.

Les travaux de ce cas pratique ont permis de réaliser une cartographie utile pour l'élaboration d'une feuille de route, en vue de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre.

III. Présentation des avancées sur les réformes budgétaires en relation avec les recommandations de la 7^{ème} édition du FOHBAC et les perspectives.

1. Etat de mise en œuvre des recommandations

Six pays ont présenté l'état de mise en œuvre des recommandations de la 7^{ème} édition du FOHBAC. Cette édition avait pour thème principal « La fonction budgétaire et les défis des réformes économiques et de finances publiques ». Les différentes recommandations rentraient dans le cadre de l'adaptation

des fonctions budgétaires centrales aux innovations de la gestion des finances publiques et à la maîtrise des nouveaux risques découlant de la gestion des finances.

Sur le plan organisationnel, certains pays sont au stade de la relecture des textes organiques relatifs à la réorganisation des fonctions budgétaires : RDC, RCA, Gabon, Congo Brazzaville.

La déconcentration de l'ordonnancement pour accompagner le processus de réforme de la gestion axée sur les résultats reste encore un défi important pour beaucoup de pays. La mise en place des instruments de programmation budgétaire pluriannuelle (AE/CP) et infra annuelle (Plans de passation des marchés, plans d'engagement des dépenses et les plans de trésorerie) reste une forte préoccupation au niveau des pays. Des mesures de renforcement des capacités sont en cours dans certains pays (Cameroun, Gabon Tchad et RCA).

Dans le cadre de la mise en place des mécanismes d'exercice de la tutelle financière des Etablissements Publics Nationaux, au Cameroun, le principe selon lequel la tutelle financière des établissements publics doit être assurée par le ministère des finances est consacrée par la loi. Ainsi, une division des participations et contributions en charge du suivi et de l'encadrement des entreprises et établissements publics existe au sein de la direction générale du budget. Une cellule a été créée au Gabon auprès du directeur général du budget pour coordonner les activités relatives à l'exercice de la tutelle financière des établissements publics nationaux.

En ce qui concerne le partenariat public privé (PPP), le cadre juridique se met en place progressivement dans quelques pays. S'agissant du système d'information, des travaux sont en cours dans la quasi-totalité des pays pour soit concevoir de nouvelles applications ou adapter les applications actuelles aux nouveaux besoins.

2. Transmission de la documentation à AFRITAC Centre sur les avancées enregistrées dans le cadre de la mise en place des réformes.

Aucune communication à AFRITAC n'a été enregistrée. Il a été retenu que chaque délégation désigne un point focal qui sera l'interlocuteur de l'AFRITAC Centre pour la communication desdits documents.

Les différentes avancées et perspectives enregistrées par chaque Etat sont jointes en annexe du présent rapport.

Résolutions du forum

- 1- La désignation du Directeur général du Budget du Congo pour assurer la présidence du forum jusqu'au prochain forum.
- 2- L'organisation de la 9^{ème} édition du forum à Sao Tomé et principe.
- 3- L'adoption de la feuille de route (2019/2023) pour la mise en place de la budgétisation sensible au genre à l'horizon 2023. (Voir annexe 2).

Fait à Brazzaville, le 15 mars 2019

Le Rapporteur Général

Mme OKO Née ICKONGA Espérance

ANNEXES

ANNEXE 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations par pays

RECOMMANDATIONS	RDC	RCA	GABON	CONGO	CAMEROUN	TCHAD
Adapter les fonctions budgétaires centrale et ministérielle à la gestion en mode programme						
P1: Mener une réflexion sur les évolutions organisationnelles à apporter à la fonction budgétaire centrale pour répondre aux exigences de modernisation de la gestion des finances publiques	Réalisé	Encours	Encours	Encours	Non réalisée	Encours
P2: Renforcer les capacités de modernisation macro budgétaire et l'expertise sectorielle de la direction du budget sur les déterminants de la dépense	Encours	Réalisée	Encours	Encours	Non réalisée	Encours
P3: Dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement, mettre en place un cadre interministériel d'échanges et d'appui	Réalisée	Réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Partiellement réalisée	Non réalisée
P4: Former les équipes du ministère des finances et des ministères sectoriels à l'implémentation des AE/CP et à l'élaboration des plans d'engagement et des plans de passation des marchés	-	Réalisée	Réalisée	Réalisée pour les plans de passation des marchés	Réalisée pour les AE/CP et partiellement pour les plans d'engagement et plans de passation des	Encours
P5 : Mettre en place une équipe spécifique dédiée à l'accompagnement des ministères sectoriels dans la transition vers la gestion axée sur les résultats	-	Non réalisée	Réalisée	Non réalisée	Réalisée	Non réalisée

RECOMMANDATIONS	RDC	RCA	GABON	CONGO	CAMEROUN	TCHAD
Renforcer le suivi des établissements publics et maîtriser la dynamique des taxes affectées						
P1 : Formaliser la tutelle financière des établissements publics par le ministère des finances et organiser le suivi par les services	Non réalisé	Réalisée	Réalisée	Partiellement réalisée. Absence d'un service chargé du suivi	Réalisée	Réalisée
P2 : Recenser les recettes affectées, leurs bases légales et leur rendement	Encours	Réalisée	Encours	Non réalisée	Non réalisée	Encours
P3 : Lancer une réflexion sur la réforme budgétaire des recettes parafiscales et des établissements publics	Encours	Réalisée	-	Non réalisée	Partiellement réalisée	Non réalisée
Renforcer le suivi des dépenses fiscales						
P1 : Recenser les dépenses fiscales et leur cout , ce qui pourra donner lieu à l'élaboration d'une annexe à la loi de finances	Encours	Réalisée	Réalisée	Encours	Réalisée	Encours
Renforcer la qualité des systèmes d'information						
P1 : Renforcer et interfacier les logiciels de gestion budgétaire et comptable pour disposer de données d'exécution fiables et partagées avec les ministères	Encours	Encours	Réalisée	Encours	Partiellement réalisée	Non réalisée
P2 : S'assurer de leur comptabilité avec la transition en budgets programmes	Encours	Encours	Réalisée	Encours	Réalisée	Non réalisée
Encadrer le recours au partenariat public -privé (PPP)						
P1 : Développer un cadre juridique institutionnel pour les PPP	Réalisée	Encours	Encours	Encours	Partiellement réalisée	Non réalisée
P2 : Mettre en place un partage de documents pour diffuser les bonnes pratiques	Non réalisée	Encours	Non réalisée	Non réalisée	-	-
Mettre en place un site de documentation partagée						
P1 : Faire parvenir à AFRITAC CENTRE tous les supports durs et magnétiques de réalisation des recommandations de la 6ème édition pour la mise en place du site partagé	Non réalisée	Partiellement réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée

ANNEXE 2 : Feuille de route de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 1 : Mise en place du pilotage et du cadre juridique de la budgétisation sensible au genre								
Définir les grandes orientations, Assurer le portage politique, Assurer l'arbitrage politique au conseil des ministres	Présidence, Primature, Parlement	Ministère chargé du budget, ministère chargé du genre	Outils de sensibilisation : médias, organisation des tribunes, conférence débat, campagne médiatique, Outils de Formation, réunions du Conseil des ministres	x	x	x	x	x
Définir les missions et la composition du comité de pilotage	Proposition par le ministère chargé du budget Signature par la primature	Ministère chargé du genre Ministères sectoriels Partenaires techniques financiers (PTF)	Acte réglementaire (texte) de mise en place du comité Documentation d'orientation stratégique	T4	T1			
Opérationnaliser le comité de pilotage	Ministère chargé du budget	Ministère chargé du genre Ministères sectoriels PTF	Tenue de la 1 ^{ère} session du comité, sessions régulières, plan d'actions, rapports, outils de formation	x	x	x	x	x
Elaborer, valider et suivre le plan d'actions de mise en œuvre de la BSG	Comité de pilotage	Ministère chargé du budget, ministère chargé du genre, ministères sectoriels, PTF	Document d'orientation stratégique, plan de renforcement des capacités, documentation sur la BSG, plan d'actions de la BSG	x	x	x	x	x

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 1 : Mise en place du pilotage et du cadre juridique de la budgétisation sensible au genre (suite)								
Donner un ancrage juridique et légal à la budgétisation sensible au genre	Ministère chargé du budget (préparation), Parlement (vote)	Ministère chargé du genre	Texte juridique (circulaire, décret, loi de finances en attendant une révision de la loi organique intégrant le principe de la BSG)	x				
Doter la commission parlementaire ou la délégation chargée du genre le pouvoir d'examiner au fond du PLF	Parlement		Règlement intérieur des assemblées	x				
Intégrer le genre dans les accords avec les PTF	Gouvernement	PTF	Accord		x	x	x	x
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes								
Sélectionner les ministères pilotes	Comité de pilotage	Ministère chargé du budget (exemplarité), ministères sectoriels (par exemple, Education, Santé, Défense et Sécurité, Energie et Hydraulique, Agriculture, environnement et Forêt), représentant des PTF	Définition des critères de sélection (volontariat, poids budgétaire, lien avec la thématique du genre, avancement dans la réforme budgétaire, etc.) Décision du comité qui fixe la liste des ministères pilotes	T4	T4			

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes (suite 1)								
Etablir une cartographie des dépenses et des recettes budgétaires sensibles au genre	Ministère chargé du budget	Ministères sectoriels et comité de pilotage		T3	x	x	x	x
Concevoir et déployer un plan de formation pour les ministères pilotes	Comité de pilotage	Ministère chargé du genre et ministère du budget	Guide méthodologique, plan de formations, actions de formation, campagnes de communication	T3	x	x	x	x
Renforcer les capacités statistiques	Comité de pilotage et ministère du Plan	Ministères sectoriels, services de statistiques et leurs tutelles	Système d'informations, guide méthodologique, actions de formation, équipes d'experts	T3	x	x	x	x
Intégrer le genre dans la circulaire sur la préparation du budget	Ministère chargé du budget	Ministère du Plan (ministère de la décentralisation) Ministère chargé du genre	Circulaire budgétaire annuelle Note d'information interne à la direction du budget (voir exemple joint au fonds documentaire distribué pendant le séminaire).		T1	T1	T1	T1

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes (suite 2)								
Intégrer la dimension genre dans le cadrage pluriannuel	Ministère chargé du budget/Ministère du plan	Ministère chargé du genre	CBMT / CDMT		T1	T1	T1	T1
Proposer les allocations budgétaires en intégrant la dimension genre	Ministères sectoriels	Ministère du budget, ministère du Plan, PTA	Avant-projet de budget des sectoriels		T1	T1	T1	T1
Tenir le débat d'orientation budgétaire en intégrant la dimension genre	Parlement	Ministère chargé du budget / Ministère du plan/Ministère chargé du genre	CBMT /CDMT		T2	T2	T2	T2
Arrêter l'avant-projet de budget en intégrant la dimension genre	Ministère chargé du budget	Ministères sectoriels	Avant-projet de budget		T3	T3	T3	T3
Tenir les conférences budgétaires en intégrant la dimension genre	Ministère chargé du budget / Ministère du plan / Ministère chargé du genre	Ministères sectoriels	Conférences budgétaires		T3	T3	T3	T3
Intégrer le genre dans les projets annuels de performance	Ministère chargé du genre / Ministères sectoriels	Ministère chargé du budget / Ministère du plan	Données statistiques, PAP, indicateurs de performance (avec la réforme du budget programme)		T3	T3	T3	T3
Intégrer un volet genre dans les études d'impact	Ministère chargé du genre (termes de référence), Ministère du Plan (plan de financement)	Ministères sectoriels, Ministère chargé du budget	Études d'impact, données statistiques		T3	x	x	x

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes (suite 3)								
Produire une annexe relative au genre au projet de loi de finances	Ministère chargé du budget (émission et transmission), ministère chargé du genre (production)	Ministères sectoriels	Annexe à la loi de finances		T3	T3	T3	T3
Intégrer le genre dans l'examen du budget au Parlement	Parlement	Tous ministères	Documentation budgétaire, saisine d'office sur le fond de la commission chargée du genre		T4	x	x	x
Garantir l'exécution budgétaire sensible au genre	Contrôleurs financiers et budgétaires	Ministère chargé du budget / ministères sectoriels	Règles de virement et de transfert, règles de régulation budgétaire, mécanisme de blocage automatique dans le système d'information budgétaire			x	x	x
Produire des rapports annuels de performance	Ministère du Plan, ministère chargé du budget, ministères sectoriels		Rapport annuel de performance				T2	T2
Publier un rapport sur l'exécution du budget en intégrant la dimension genre	Cour des comptes	Ministère chargé du budget	Rapport				T2	T2

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes (suite 4)								
Evaluer l'exécution de la loi de finances et les résultats obtenus sur le genre	Parlement	Tous ministères	Loi de règlement et RAP, auditions, discussion en séance plénière et rapports parlementaires				T2	T2
Intégrer le genre dans les travaux d'audit interne	Ministère des finances, corps d'inspection et d'audit	Tous ministères	Rapports, revues de dépenses		x	x	x	x
Réaliser un bilan de l'expérimentation de la BSG (outils et impact)	Comité de pilotage	Tous ministères	Rapport d'évaluation					T4
Expérimenter l'introduction d'un niveau de classification budgétaire sensible au genre dans la nomenclature	Ministère chargé du budget	Tous ministères	Nomenclature budgétaire, système d'information budgétaire					x
Axe 3 : Généralisation de la réforme								
Mêmes actions que l'axe 2, à partir de 2023, pour l'ensemble des ministères								

Feuille de route de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre

Actions	Responsable	Partenaires de mise en œuvre	Outils et mesures	Calendrier				
				2019	2020	2021	2022	2023
Axe 1 : Mise en place du pilotage et du cadre juridique de la budgétisation sensible au genre								
Définir les grandes orientations, Assurer le portage politique, Assurer l'arbitrage politique au conseil des ministres	Présidence, Primature, Parlement	Ministère chargé du budget, ministère chargé du genre	Outils de sensibilisation : médias, organisation des tribunes, conférence débat, campagne médiatique, Outils de Formation, réunions du Conseil des ministres	x	x	x	x	x
Définir les missions et la composition du comité de pilotage	Proposition par le ministère chargé du budget Signature par la primature	Ministère chargé du genre Ministères sectoriels Partenaires techniques financiers (PTF)	Acte réglementaire (texte) de mise en place du comité Documentation d'orientation stratégique	T4	T1			
Opérationnaliser le comité de pilotage	Ministère chargé du budget	Ministère chargé du genre Ministères sectoriels PTF	Tenue de la 1 ^{ère} session du comité, sessions régulières, plan d'actions, rapports, outils de formation	x	x	x	x	x
Elaborer, valider et suivre le plan d'actions de mise en œuvre de la BSG	Comité de pilotage	Ministère chargé du budget, ministère chargé du genre, ministères sectoriels, PTF	Document d'orientation stratégique, plan de renforcement des capacités, documentation sur la BSG, plan d'actions de la BSG	x	x	x	x	x

Donner un ancrage juridique et légal à la budgétisation sensible au genre	Ministère chargé du budget (préparation), Parlement (vote)	Ministère chargé du genre	Texte juridique (circulaire, décret, loi de finances en attendant une révision de la loi organique intégrant le principe de la BSG)	x				
Doter la commission parlementaire ou la délégation chargée du genre le pouvoir d'examiner au fond du PLF	Parlement		Règlement intérieur des assemblées	x				
Intégrer le genre dans les accords avec les PTF	Gouvernement	PTF	Accord		x	x	x	x
Axe 2 : Expérimentation sur des ministères pilotes								
Sélectionner les ministères pilotes	Comité de pilotage	Ministère chargé du budget (exemplarité), ministères sectoriels (par exemple, Education, Santé, Défense et Sécurité, Energie et Hydraulique, Agriculture, environnement et Forêt), représentant des PTF	Définition des critères de sélection (volontariat, poids budgétaire, lien avec la thématique du genre, avancement dans la réforme budgétaire, etc.) Décision du comité qui fixe la liste des ministères pilotes	T4	T4			
Etablir une cartographie des dépenses et des recettes budgétaires sensibles au genre	Ministère chargé du budget	Ministères sectoriels et comité de pilotage		T3	x	x	x	x

Concevoir et déployer un plan de formation pour les ministères pilotes	Comité de pilotage	Ministère chargé du genre et ministère du budget	Guide méthodologique, plan de formations, actions de formation, campagnes de communication	T3	x	x	x	x
Renforcer les capacités statistiques	Comité de pilotage et ministère du Plan	Ministères sectoriels, services de statistiques et leurs tutelles	Système d'informations, guide méthodologique, actions de formation, équipes d'experts	T3	x	x	x	x
Intégrer le genre dans la circulaire sur la préparation du budget	Ministère chargé du budget	Ministère du Plan (ministère de la décentralisation) Ministère chargé du genre	Circulaire budgétaire annuelle Note d'information interne à la direction du budget (voir exemple joint au fonds documentaire distribué pendant le séminaire).		T1	T1	T1	T1
Intégrer la dimension genre dans le cadrage pluriannuel	Ministère chargé du budget/Ministère du plan	Ministère chargé du genre	CBMT / CDMT		T1	T1	T1	T1
Proposer les allocations budgétaires en intégrant la dimension genre	Ministères sectoriels	Ministère du budget, ministère du Plan, PTA	Avant-projet de budget des sectoriels		T1	T1	T1	T1
Tenir le débat d'orientation budgétaire en intégrant la dimension genre	Parlement	Ministère chargé du budget / Ministère du plan/Ministère chargé du genre	CBMT /CDMT		T2	T2	T2	T2

Arrêter l'avant-projet de budget en intégrant la dimension genre	Ministère chargé du budget	Ministères sectoriels	Avant-projet de budget		T3	T3	T3	T3
Tenir les conférences budgétaires en intégrant la dimension genre	Ministère chargé du budget / Ministère du plan / Ministère chargé du genre	Ministères sectoriels	Conférences budgétaires		T3	T3	T3	T3
Intégrer le genre dans les projets annuels de performance	Ministère chargé du genre / Ministères sectoriels	Ministère chargé du budget / Ministère du plan	Données statistiques, PAP, indicateurs de performance (avec la réforme du budget programme)		T3	T3	T3	T3
Intégrer un volet genre dans les études d'impact	Ministère chargé du genre (termes de référence), Ministère du Plan (plan de financement)	Ministères sectoriels, Ministère chargé du budget	Etudes d'impact, données statistiques		T3	x	x	x
Produire une annexe relative au genre au projet de loi de finances	Ministère chargé du budget (émission et transmission), ministère chargé du genre (production)	Ministères sectoriels	Annexe à la loi de finances		T3	T3	T3	T3
Intégrer le genre dans l'examen du budget au Parlement	Parlement	Tous ministères	Documentation budgétaire, saisine d'office sur le fond de la commission chargée du genre		T4	x	x	x
Garantir l'exécution budgétaire sensible au genre	Contrôleurs financiers et budgétaires	Ministère chargé du budget / ministères sectoriels	Règles de virement et de transfert, règles de régulation budgétaire, mécanisme de blocage automatique dans le système d'information budgétaire			x	x	x

Produire des rapports annuels de performance	Ministère du Plan, ministère chargé du budget, ministères sectoriels		Rapport annuel de performance				T2	T2
Publier un rapport sur l'exécution du budget en intégrant la dimension genre	Cour des comptes	Ministère chargé du budget	Rapport				T2	T2
Evaluer l'exécution de la loi de finances et les résultats obtenus sur le genre	Parlement	Tous ministères	Loi de règlement et RAP, auditions, discussion en séance plénière et rapports parlementaires				T2	T2
Intégrer le genre dans les travaux d'audit interne	Ministère des finances, corps d'inspection et d'audit	Tous ministères	Rapports, revues de dépenses		x	x	x	x
Réaliser un bilan de l'expérimentation de la BSG (outils et impact)	Comité de pilotage	Tous ministères	Rapport d'évaluation					T4
Expérimenter l'introduction d'un niveau de classification budgétaire sensible au genre dans la nomenclature	Ministère chargé du budget	Tous ministères	Nomenclature budgétaire, système d'information budgétaire					x
Axe 3 : Généralisation de la réforme								
Mêmes actions que l'axe 2, à partir de 2023, pour l'ensemble des ministères								



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



8^{ème} édition forum des hauts fonctionnaires du Budget des États d'AFRITAC Centre

LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT

Hôtel Radisson à Brazzaville du 11 au 15 Mars 2019





Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



Présentation du séminaire

Accueil et installation des participants

Les objectifs

Les résultats attendus

Le programme de travail



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
Lundi 11 mars 2019		
09h00-09h30	Accueil et installation des participants - Salle Franceville Hôtel Radisson	Secrétariat FOHBAC/AFRITAC
10h00-10h30	<ul style="list-style-type: none">• Mots de bienvenue du président du FOHBAC• Allocution du Coordonnateur de l'AFRITAC Centre• Discours du Ministre en charge de la promotion de la femme Congo• Discours du Coordonnateur de l'ONU FEMME• Discours d'ouverture du Ministre du budget du Congo	Secrétariat FOHBAC/AFRITAC Centre Rapporteur Général du forum : Congo (Brazzaville) Suppléant : Cameroun
10h30-10h45	Photo de famille / Pause-café	



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



Rappel des objectifs du Forum

Objectif général

- Renforcer les capacités et sensibiliser les parties prenantes aux opportunités de l'adoption de la budgétisation sensible au genre en tant qu'outil d'institutionnalisation des mécanismes de redevabilité de genre et de leur traduction au niveau des politiques publiques sectorielles

Objectifs spécifiques

- Familiariser les participants au cadre analytique de la budgétisation sensible au genre et aux principaux instruments disponibles tout au long du cycle budgétaire.
- Présenter les travaux du Fonds Monétaire International et les meilleures pratiques internationales dans le domaine de la budgétisation sensible au genre.
- Partager l'expérience de l'ONUFEMME sur l'accompagnement des pays à la mise en place de la budgétisation sensible au genre.



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



Les résultats attendus

- ❖ Une feuille de route de la mise en oeuvre de la budgétisation sensible au genre dans les pays membres de la zone AFRITAC centre est élaborée.
- ❖ Un réseau d'apprentissage mutuel sur l'amélioration des institutions et des processus de budgétisation sensible au genre est établi dans la zone AFRITAC centre



Pour un monde 50-50 en 2030
Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



AFRITAC Centre

	ACTIVITES	RESPONSABLES
Lundi 11 mars 2019		
10h45-11h00	Présentation de l'Agenda de la 8^{ème} édition du forum : Objectifs, résultats attendus, présentation des participants, constitution du présidium des travaux	Blaise YEHENOU Conseiller Résident Président : Cameroun Rapporteur : Tchad

HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
<i>Sous- thème 1 : Aperçu sur les grands engagements internationaux sur le développement économique et social en matière de développement et de lutte contre les inégalités liées au genre</i>		
11h00-11h30	Module 1.1 : Les Conventions Internationales et autres engagements supranationaux sur les inégalités liées au genre	ONU FEMME
11h30-12h00	Module 1.2 : Réduction des inégalités du genre et développement économique et social	Conseiller Résident A. TOURE
12h00-12h30	Débat question -réponses	Participants
12h30-14h00	Pause-déjeuner	
<i>Sous- thème 2 : Le genre dans les politiques publiques nationales ; Politiques et stratégies de développement national et politiques et stratégies sectorielles</i>		
14h00-14h30	Module 2.1 : Stratégie Nationale sur le Genre et plan d'actions : Condition d'une budgétisation optimale	J.M CROVESI Expert AFC
14h30-15h00	Expérience (Maroc)	ONU FEMME
15h00-16h15	Expériences pays Tchad, Guinée Equatoriale, Burundi	Participants
16h15-16h30	Pause-Café	

HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
16h30-17h30	Module 2.2: Stratégies sectorielles et Genre Cas : Education, Santé, Entreprenariat, Sécurité et protection contre les violences, Gouvernance et Accès aux responsabilités Expériences Pays RDC, RCA, Congo Brazzaville, Sao Tome et Principe	Délégations Pays Participants
Mardi 12 mars 2019		
<i>Sous- thème 3 : La Budgétisation sensible au genre : Concepts, principes et processus</i>		
08h30-09h00	Compte Rendu J-1	Rapporteur J-1 Président : RDC Rapporteur : RCA
09h00-09h30	Module 3.1 : La budgétisation sensible au Genre : Concepts, principes et processus	J.M CROVESI Expert AFC
09h30-10h00	Questions réponses	Participants
10h00-10h30	Expérience pays (Maroc)	ONU FEMME
10h30-11h00	Module 3.2 : Les outils classiques de budgétisation et la prise en compte du genre : CBMT, CDMT et Budget programmes	Expert AFC
11h00-11h15	Pause-café	

HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
Mardi 12 mars 2019		
11h15-12h00	Expérience pays (Maroc) Expérience pays Membres: Gabon, Cameroun	ONUFEMME
12h00-12h30	Questions- réponse	
12h30-14h00	Pause-déjeuner	
14h00-16h00	Module 3.2: Présentation des réponses aux questionnaires FMI par les pays	Délégations pays
16h00-16h15	Pause-Café	
16h15-17h30	Travaux de Groupe : Exercices (1) Cas Pratique (ONU FEMME)	Participants
Mercredi 13 mars 2019		
<i>Sous- thème 4 : Les outils pour l'analyse genre du budget et la documentation budgétaire sur le genre</i>		
08h30-09h00	Compte rendu J-1	Rapporteur J-1 Président : Burundi Rapporteur : Cameroun
09h00-09h30	Module 4 .1 Les travaux du FMI sur la budgétisation sensible aux genres et présentation résultats questionnaires FMI	FAD
09h30- 10h00	Questions réponses	Participants

HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
Mercredi 13 mars 2019		
11h00-11h15	Pause-café	
11h15-11h45	Expérience Travaux ONU FEMME	ONU FEMME
11h45-12h30	Questions réponses	Participants
12h30-14h00	Pause Déjeuner	
14 h00-16h30	Travaux de groupe Exercices (2) Cas Pratique (FAD)	Pays membres FOHBAC / AFRITAC /ONU FEMME/FAD
16h30 – 16h45	Pause-Café	
16h45 – 17h30	Travaux de groupe sur la feuille de route relative à la stratégie de mise en place de la budgétisation sensible au genre (Principaux axes et actions)	Pays membres FOHBAC/ AFRITAC /ONU FEMME/FAD
Jeudi 14 mars 2019		
08h30-10h30	Poursuite des travaux de groupe sur la feuille de route relative à la stratégie de mise en place de la budgétisation sensible au genre	AFRITAC /ONU FEMME/FAD
10h30-10h45	Pause-café	
10h45-12h30	Restitution des travaux de groupe sur la feuille de route	

HORAIRE	ACTIVITES	RESPONSABLES
Jeudi 14 mars 2019		
12h30-14h00	Pause déjeuner	
14h00-16h30	Présentation des avancées sur les réformes budgétaires en relation avec les recommandations de la 7 ^{ème} Edition du FOHBAC et les Perspectives	Président : Président du FOHBAC Rapporteur : Guinée Equatoriale
16h30-16h45	Pause-café	
16h45-17h30	Collecte des supports relatifs aux actions de réformes dans le sens des recommandations du Forum Collecte des fiches d'évaluation	AFRITAC centre et délégations
Vendredi 15 mars 2019		
08h30-9h00	Compte Rendu j-1	AFRITAC centre/Pays Participants
09h00-10h00	Finalisation du rapport	
10h30- 11h30	Présentation et approbation du rapport	
11h30- 12h00	Evaluation du forum	
12h00-12h30	Clôture Mots du nouveau Président Mots de clôture	
12h30	Déjeuner de clôture	Tous les participants

Merci pour votre attention





AFRITAC Centre

***8^{ème} édition du forum des hauts
fonctionnaires du Budget des États
d'AFRITAC Centre à Libreville***

11-au 15 Mars 2019

Brazzaville



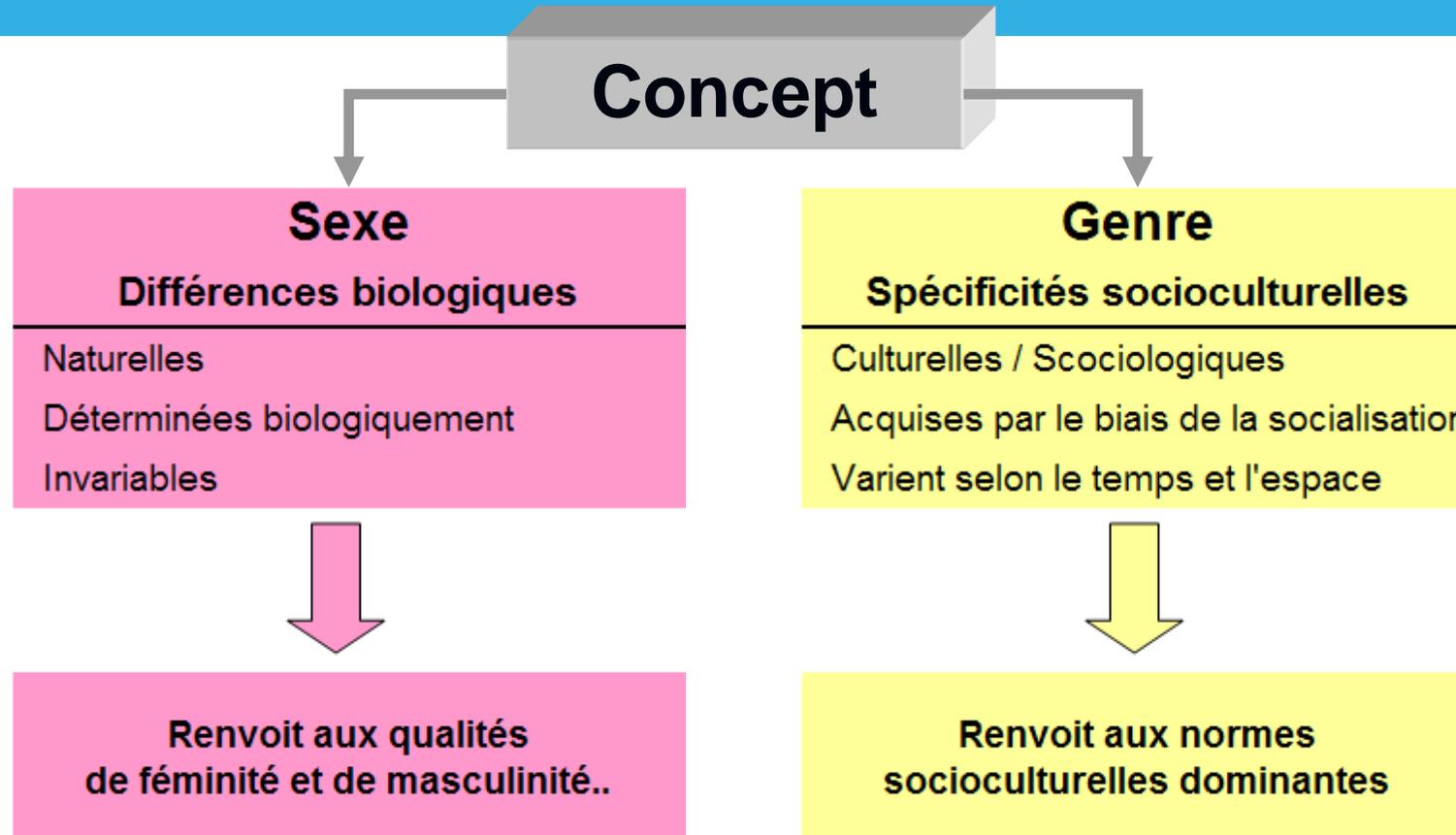
United Nations Entity for Gender Equality
and the Empowerment of Women

**Introduction à la
Budgétisation Sensible au
Genre**

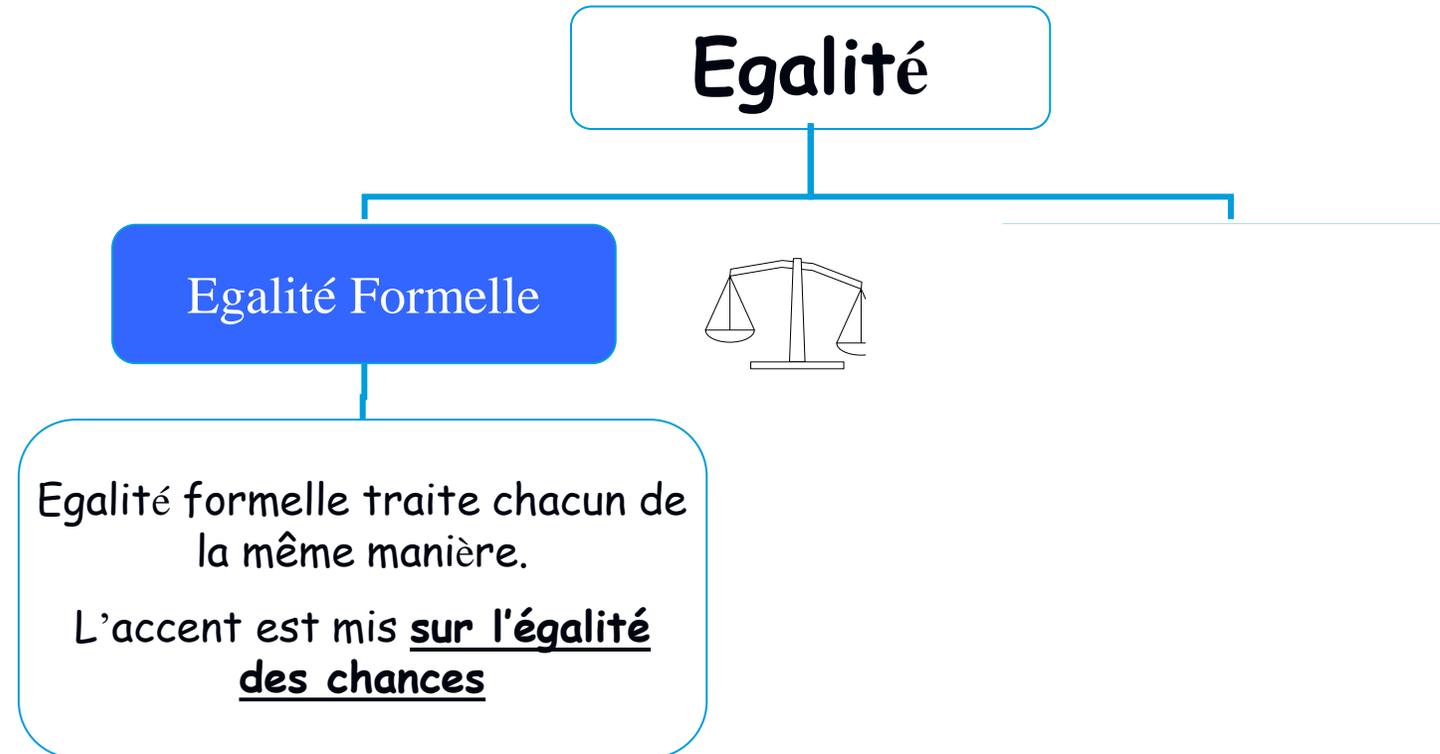
***Hind JALAL (PhD)
Deputy Representative
UN Women Cameroon***

1. Définition des concepts clés

1. Définition des concepts : le Genre



1. Définition des concepts : l'Égalité



Un traitement égal n'est pas nécessairement un traitement équitable. Si il y a écart, même s'il n'y a aucune intention de discrimination, d'exclusion ou de préférence, les effets seront différents et biaisés pour hommes , femmes filles et garçons

L'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques consiste à :

- **Faire un diagnostic de situation pour identifier les écarts femmes-hommes : données désagrégées par sexe, outil des 10 questions clés...)**
- **Développer des stratégies pour éliminer des écarts**
- **Mobiliser des ressources pour MEO ces stratégies**
- **Responsabiliser les individus et les institutions pour une transparence des résultats.**

- 1. Qui fait quoi ? Pour qui ? (Activités)**
- 2. Comment (Moyens)?**
- 3. Qui possède, qui contrôle quoi ? (Ressources)**
- 4. Qui décide de quoi? (Pouvoir)**
- 5. Qui est responsable de quoi ? (Obligations)**
- 6. Qui gagne quoi ? (Revenus)**
- 7. Qui dépense quoi ? (Dépense)**
- 8. Qui a droit à quoi ? (Droits, normes)**
- 9. Qui jouit des bénéfices ?**
- 10. Qui gagne ? Qui perd ? (Effets, impacts)**

Exemple: lien entre activités/ressources: Qui fait quoi, et avec quels moyens

Si la corvée de l'eau est l'obligation de la femme, elle aura l'envie de payer (**besoins**), mais non la **capacité** de payer. Par contre, l'homme, n'aura pas nécessairement **l'envie de payer**, mais pourrait avoir la **capacité de payer**.

C/C : Les revenus des ménages et la charge de travail de la femme sont un faible indicateur de la **demande** (qui relève de l'envie et de la capacité à payer) pour l'accès à l'eau dans ce cas.

Budget

Instrument le plus important mis à la disposition du Gouvernement pour atteindre les objectifs de développement. Il reflète :

- La politique économique et sociale du pays
- Les priorités arrêtées au regard des ressources mobilisées
- L'effort financier consenti par l'État dans la gestion des affaires publiques et l'exécution des politiques sectorielles.

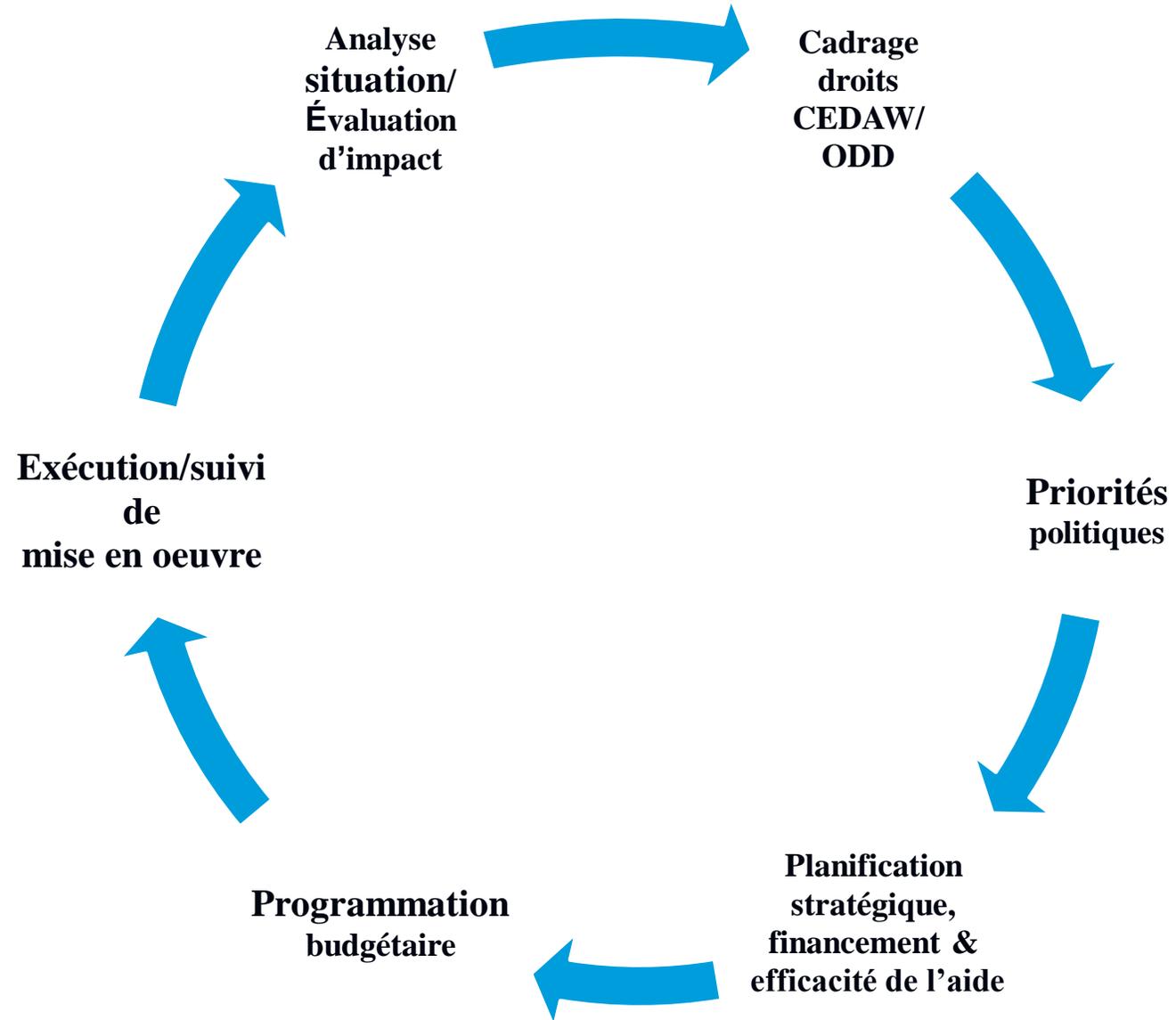
« La loi de finances prévoit, évalue, énonce et autorise, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat, dans les limites d'un équilibre économique et financier qu'elle définit".

Article 1 de la Loi Organique des Finances »

Budget Sensible au Genre

- Tient compte des besoins différenciés des HFFG lors de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des PP ;
- vise à assurer l'équité de genre et à améliorer l'efficacité et la cohérence des PP à travers une meilleure allocation des ressources budgétaires.
- Examine les conséquences différenciées sur le cycle de vie de la répartition des dépenses sur les bénéficiaires HFFG.
- Introduit l'équité de genre dans les indicateurs de performance et constitue une étape vers la reddition des comptes.
- Devrait tenir compte de la logique des 3 «P», progressivité, participation et pragmatisme

Schéma d'ensemble de la démarche budget genre: Mieux aligner les politiques, plans et budgets



Réforme budgétaire axée sur les résultats : Six axes

1. **Amélioration de la programmation budgétaire pluriannuelle** : Mise en œuvre du CDMT triennal et glissant.
2. **Globalisation des crédits** : Gestion axée sur les résultats et mise en place des indicateurs de performance.
3. **Audit de performance** : Apprécier le niveau de réalisation des objectifs.
4. **Développement de Systèmes d'information intégrés** : Mutualiser et dématérialiser l'information budgétaire.
5. **Déconcentration budgétaire** : Contractualisation des relations et responsabilisation des gestionnaires
6. **Contrôle modulé de la dépense** : Simplifier les procédures

Points d'ancrage du genre dans les budgets

Indicateurs de performance gendrés

- Globalisation des crédits -

Objectifs

- **Augmentation de la marge de manœuvre** des gestionnaires et leur responsabilisation autour d'objectifs prédéfinis;

Contenu

- **Élaboration d'indicateurs de performance chiffrés:** lien objectifs-crédits alloués- résultats attendus;
- **Fongibilité des crédits à l'intérieur des lignes:** possibilité offerte aux ordonnateurs / sous ordo. d'effectuer des virements de crédits entre lignes d'un même § sans l'autorisation du MEF;
- **Reddition des comptes** à travers l'élaboration par les ministères de synthèse semestrielles des virements de crédits effectués et de rapports d'évaluation annuels (mesure de la performance).

- **Aligner les budgets sur les priorités nationales (PNG) et sur les engagements internationaux** en matière d'égalité des sexes (ODD4, CEDAW...).
- **Repenser les pratiques de planification, de programmation et d'exécution des politiques publiques** dans le souci d'assurer l'équité et l'efficacité.
- **Intégrer et mettre en cohérence les différents programmes de développement social** pour une prise en compte effective des besoins différenciés des populations
- **Instaurer une véritable culture de l'évaluation des politiques** à travers l'élaboration d'indicateurs de performance permettant d'apprécier la pertinence des politiques en matière d'atténuation de la pauvreté et des inégalités de genre.
- **Habiliter les parlementaires et ONG à participer aux débats** autour des allocations budgétaires : améliorer la lisibilité des budgets.

« Voyageur,
Le chemin n'existe pas.
Voyageur,
C'est en marchant que le chemin se construit. »

Antonio Machado

Merci pour votre attention



***8^{ème} édition du forum des hauts
fonctionnaires du Budget des États
d'AFRITAC Centre à Libreville***

***11-au 15 Mars 2019
Brazzaville***



**CONVENTIONS INTERNATIONALES ET AUTRES
ENGAGEMENTS SUPRA-NATIONAUX SUR LES
INEGALITES LIEES AU GENRE**

**Paulette BEAT SONGUE
Coordinatrice de programmes
ONU Femmes , Cameroun**

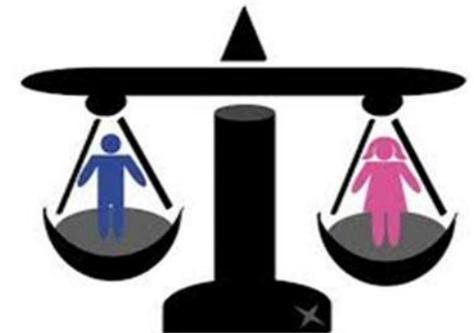
INTRODUCTION

I. CONSTATS

II. INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

III. INSTRUMENTS JURIDIQUES REGIONAUX

CONCLUSION



Parler **d'égalité de genre**, signifie :

- rendre l'accès aux opportunités, aux bénéfices du développement égal aussi bien aux hommes qu'aux femmes, aux garçons qu'aux filles , pour toutes les catégories de populations .

Pour y parvenir, il faut :

- **PLANIFIER** pour réduire les inégalités de genre nationales, communautaires et au niveau individuel (ménages) et par conséquent,
- de **BUDGETISER**

Les pays les plus engagés dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes se développent plus vite, économiquement et socialement, Cf données statistiques ONU Femmes, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement



I. Quelques constats

- l'investissement dans le développement humain des femmes génère **d'importants effets multiplicateurs** qui leur permettent de devenir les meilleurs avocats du développement humain auprès de leurs familles et de leurs communautés. *BAD, 2015*
- Réaliser l'égalité hommes femmes en matière d'accès à la terre, aux technologies, aux services financiers, à l'instruction et aux marchés permettrait d'augmenter de 20 à 30% la production des exploitations gérées par les femmes dans les pays en développement



I. Quelques constats

- La budgétisation sensible au genre permet de planifier et de contrôler comment les budgets répondent aux priorités des femmes et comment institutions et gouvernements utilisent les fonds pour la satisfaction égale **DES DROITS** des **femmes et des hommes**
- la budgétisation sensible au genre est l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire, en vue de favoriser l'égalité femmes-hommes; elle fait partie des engagements internationaux des Etats.

☐ La budgétisation sensible au genre est d'abord une question de DROIT

LES TEXTES DES NATIONS UNIES/ ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX GLOBAUX

- 1945, Charte des Nations Unies
- 1948, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- 1966, Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- 1966, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- 1979, Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF)
- 1995, Programme d'Action de Beijing
- 1999, Le Protocole additionnel de la CEDEF

II. Instruments Juridiques internationaux

-1948, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Article 2 : « Chacun peut bénéficier de tous les droits et libertés...sans aucune distinction, telle que la race, la couleur, le **sexe**, la langue ».

-1966, Pacte international relatif aux droits civils et politiques

-Article 2 : Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individusles droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment [...] **de sexe...** »

– Article 3 : 1. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le **droit égal des hommes et des femmes** de jouir de tous les **droits civils et politiques** énoncés dans le présent Pacte.

1966, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

– Article 2 : Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés **sans discrimination aucune fondée sur [...] le sexe...**

– Article 3 : « Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les **droits économiques, sociaux et culturels** »

II. Instruments Juridiques internationaux

1979, Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) : instrument international le plus complet concernant les femmes

En la ratifiant , chaque gouvernement s'engage à inscrire dans le droit national le principe **d'égalité homme-femme** et à mettre en place des mécanismes et d'instruments de lutte contre les discriminations politiques, sociales, économiques ou culturelles à l'égard des femmes

➤ **3 PRINCIPES DIRECTEURS** : non-discrimination, égalité, participation,

A) Le principe de non-discrimination (article 2) interdit toute discrimination directe ou indirecte entre femmes et hommes (Ex régimes fiscaux) [1]

B) Le principe d'égalité (article 3) indique que les femmes ont droit à l'égalité aussi bien formelle qu'effective.

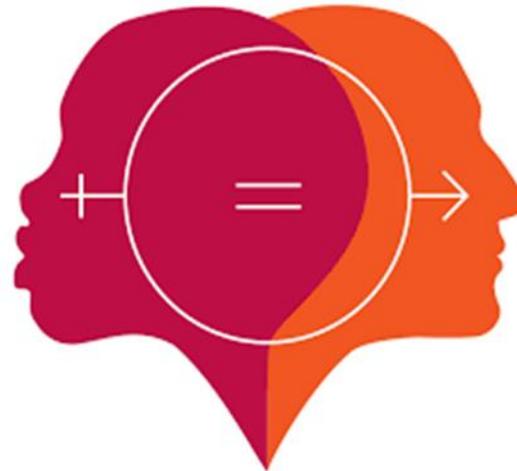
C) Le principe de participation (article 7) engage les Etats à prendre des mesures pour éliminer la discrimination dans la vie politique et publique

II. Instruments Juridiques internationaux

- **1999, Le protocole additionnel de la CEDEF** . Contrairement à la Convention, le Protocole, n'admet aucune réserve des Etats lors de leur ratification du texte et permet aux femmes victimes de discriminations sexo-spécifiques de porter plainte, individuellement ou collectivement, auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

- **1995, Programme d'Action de Beijing (les points 345 et 346),**

marque l'engagement à développer des politiques publiques intégrant le genre de façon transversale, en insistant sur les mécanismes institutionnels et budgétaires permettant d'atteindre l'égalité femmes-hommes.



II. Instruments Juridiques internationaux

Extraits de la déclaration et du Plan d'Action relatifs aux politiques et budgets.

Les gouvernements devraient :

- a) Revoir et réorienter, avec la pleine participation des femmes, ... avec les hommes, les **politiques macro-économiques** et sociales en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'Action ;
- b) Analyser dans une perspective égalitaire, les politiques et les programmes, relatifs à ...la stabilité macro-économique, ..., la dette extérieure, la fiscalité, l'investissement, l'emploi, ...et à tous les secteurs de l'économie, afin d'évaluer leur impact sur la pauvreté, sur l'inégalité, en particulier entre les sexes... ainsi que sur le bien-être et les conditions de vie des familles, **et les adapter, ... pour parvenir à une répartition plus équitable des moyens de production, des richesses, des chances, des revenus et des services.**
- c) **Restructurer et cibler les dépenses publiques pour promouvoir l'égalité des perspectives économiques** ainsi qu'un accès égal aux moyens de production, ...aux services sociaux de base, d'éducation et de santé des femmes,...des femmes pauvres;

II. Instruments Juridiques internationaux

Extraits de la déclaration et du Plan d'Action relatifs aux politiques et budgets.

Les gouvernements devraient :

a) Procéder, avant toute décision politique, à une analyse de ses conséquences sexospécifiques ;
...mobiliser des ressources suffisantes, aux échelons national et international" ; pour mettre en œuvre le Plan d'Action en veillant à ce que le souci d'équité entre les sexes imprègne toutes nos politiques et tous nos programmes.

25 Juillet 2015 : Adoption des **Objectifs de Développement Durable (O.D.D)** par l'Assemblée G. des UN , dont le 5ème est : « **Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles** », avec des cibles spécifiques



Engagements juridiques africains

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été adoptée le 27 juin 1981
- la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) adoptée en 1990,
- le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) adopté en juillet 2003



III. Instruments Juridiques africains

-La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été adoptée le 27 juin 1981

Inspirée de la Charte de l'OUA, de la Charte des Nations-Unies, et de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, mais intègre les « traditions historiques et les valeurs de civilisation africaine » [1] , notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et en accordant également une grande place à la famille.

-le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) adopté en juillet 2003,

- complète la Charte, en affirmant spécifiquement les droits des femmes en Afrique, notamment ceux relatifs à : l'alimentation, la santé, l'éducation, la dignité, la paix.

- condamne la discrimination à l'encontre des femmes, et statue sur l'héritage, la succession et les droits des veuves. Il condamne les mutilations génitales féminines et énonce « le droit à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction » dans son article 14. [2]

Pourquoi procéder à une budgétisation sensible au genre ?

- **C'est une question de droit** : il faut respecter et s'acquitter des engagements pris aux niveaux international et national ;
- hommes et femmes mènent des vies différentes et ne jouissent pas des mêmes droits et opportunités
- Leurs expériences, besoins et priorités sont différents
- Les principes économiques se basent sur la vie des hommes, et **très peu sur celle des femmes**
- Les effets des politiques sont inégaux sur les hommes et sur les femmes , **MAIS**
la plupart des décisions économiques sont prises par des hommes
- L'on ne pourra pleinement atteindre les Objectifs de Développement Durable que si hommes et femmes y participent également et équitablement à la vie communautaire et publique





AFRITAC Centre

Fonds Monétaire International - FMI

Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale

Renforcer les capacités macroéconomiques d'Afrique centrale



8^{ème} Edition du forum des hauts fonctionnaires du Budget des Etats d'AFRITAC
centre

MODULE 1.2

REDUCTION DES INEGALITES DU GENRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ABDOULAYE TOURE

Conseiller Résident en Gestion des Finances Publiques
AFRITAC Centre

BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO

11 AU 15 MARS 2019



Pour un monde 50-50 en 2030

Franchissons le pas pour l'égalité des sexes



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Foreign Affairs, Trade and
Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada



german
cooperation



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Banque
européenne
d'investissement



Chine

Plan



Introduction

Quelques caractéristiques du système social en Afrique;

I- Inégalités du genre source de réduction du potentiel du développement

A- Le cout financier des inégalités du genre

B- Le cout humain et économique de l'inégalité du genre

C- la croissance condition du développement humain

D- La réduction des inégalités condition de l'efficacité économique

II- Education: Principal vecteur de lutte contre les inégalités

III- Les principaux indicateurs d'inégalités

A- Indice du développement humain (IDH)

B- Indice des Inégalités du Genre (IIG)

C- Indice d'égalité du genre (IEG)

IV- Indicateurs d'inégalités en Afrique centrale

V- La budgétisation sensible au genre : outil de réduction des inégalités

VI- Les Recommandations



Les sources des données



- Etudes économiques et financières Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne Mobilisation des recettes fiscales et investissement privé Avril 2018 FMI
- Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique PNUD
- Le genre et la réduction des inégalités femmes _ hommes Cadre d'intervention transversal 2014-2017 CIT 2014-2017 afd
- AGENDA 2063 de l'Union Africaine



INTRODUCTION



Un système social dominant = le patriarcat
caractérisé par une domination des hommes sur



le contrôle des ressources;



le pouvoir économique, social et politique;



sur les opportunités et mécanismes de
création de richesses.

INTRODUCTION (suite)



Conséquence du patriarcat : statut économique de dépendance des femmes.

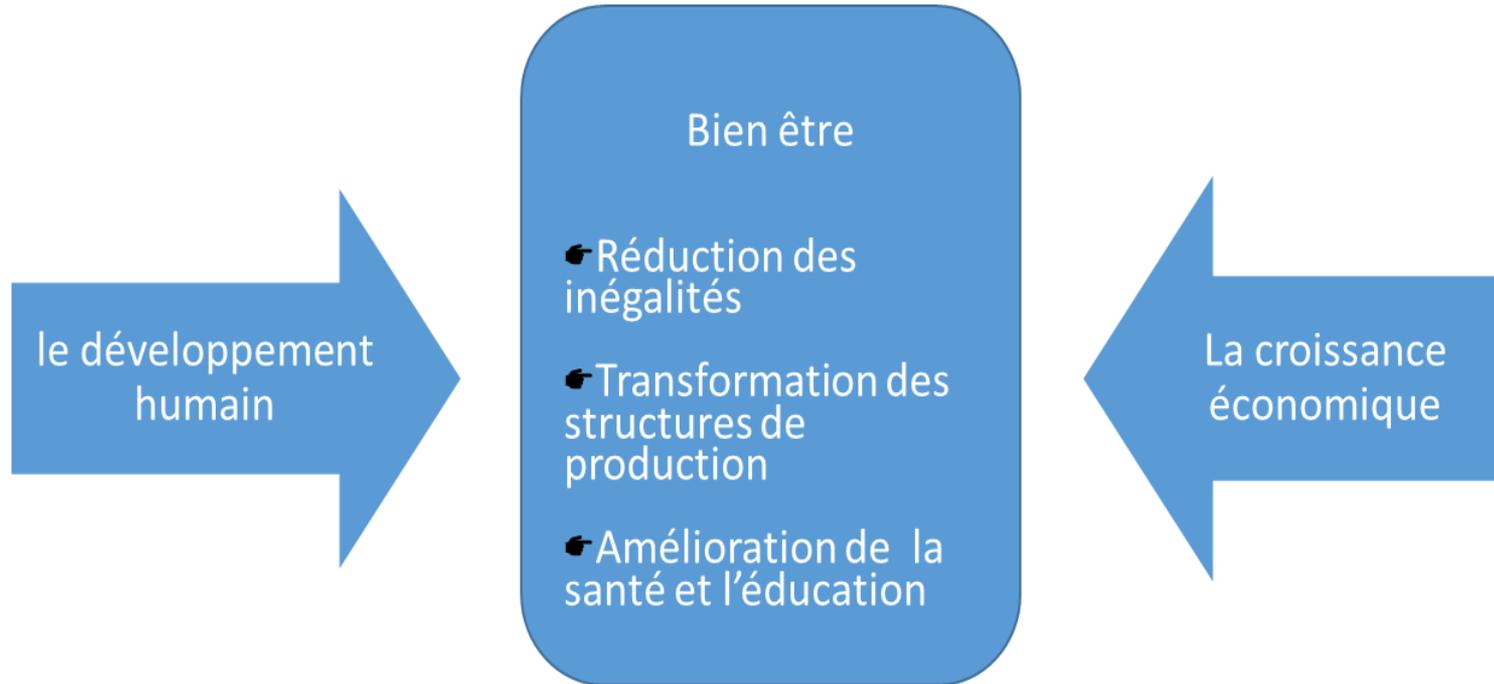
- ☛ Travail principalement dans le secteur des soins non rémunéré, dans l'agriculture de subsistance utilisant des instruments rudimentaires et dans le secteur informel.
- ☛ Faible représentation dans les emplois rémunérés.
- ☛ Représentation politique limitée des femmes et intérêt ignoré dans le processus décisionnel.

Les caractéristiques du système social impactent les facteurs de production au sein d'une société .L'exclusion ou une inégalité dans les conditions d'accès aux ressources entrave forcément la croissance et le revenu.

Introduction (suite)



L'amélioration de la santé et de l'éducation est aussi une source d'efficacité économique car favorise les facultés productives de la main d'œuvre donc une augmentation de la productivité une augmentation de la croissance.



I- Les inégalités de genre : Source de réduction du potentiel de développement



En exploitant au mieux les talents, on peut s'assurer que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'apporter leur pierre à l'édifice aussi bien dans la sphère familiale qu'au travail ce qui concourt au bien être des uns comme des autres et plus généralement de la société.

A- le cout financier des inégalités de genre



Les disparités entre les genres coutent à l'Afrique subsaharienne 95 milliards de dollars us par an compromettant de ce fait les efforts du continent en faveur d'un développement humain et une croissance inclusifs. Rapport sur le développement humain 2016.

- Selon Helen Clark Administrateur Programme des nations unies pour le développement « si l'on parvient à combler les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail , dans l'éducation , dans la santé et dans d'autres domaines alors il sera possible d'accélérer l'éradication de la pauvreté et de la faim » .

Discours lors du TICAD VI au Japon.



B- Le coût humain et économique des inégalités du genre



Des obstacles structurels profondément enracinés tels que la répartition inégale des ressources , du pouvoir et des richesses associés à des institutions et des normes sociales qui perpétuent les inégalités freinent les africaines et le reste du continent avec elles.

- une augmentation de 1% de l'indice d'inégalité de genre contribuerait à réduire l'indice développement humain (IDH) d'un pays de 0,75%;
- les africaines affichent un niveau de développement équivalent à 87% seulement de celui des africains
- 61% des africaines travaillent cependant elles sont sous payées (souvent non payées) et évoluent surtout dans le secteur informel;
- 66 % d'entre elles sont dans l'informel non agricole et gagne juste 70 % de ce que gagne un homme

C- La croissance une condition du développement



Croissance du PIB

Hausse des salaires

Hausse du niveau de vie

Hausse des profits

Hausse des investissements

Hausse des recettes

Hausse des investissements et des dépenses sociales



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Foreign Affairs, Trade and
Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada



german
cooperation
Zusammenarbeit durch Entwicklung



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Banque
européenne
d'investissement



Chine

D- La réduction des inégalités du genre : condition de l'efficacité et de l'efficacité économique



- **Zambie:** Si les femmes bénéficiaient du même niveau d'investissement en intrants agricoles que leurs homologues masculins, y compris la terre, la production en Zambie pourrait augmenter jusqu'à 15%.
- **Kenya:** Donner aux agricultrices le même niveau d'intrants agricoles et d'éducation que les hommes pourrait accroître les rendements obtenus par les femmes de plus de 20%.

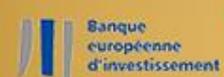
Sources: Udry et al. 1995 and Saito, 1992, ECA 2010, 2012



D- La réduction des inégalités du genre : condition de l'efficacité et de l'efficience économique (suite)



- L'évaluation internationale sur combien ça coûte d'atteindre les ODD indique que les inégalités de genre sont une réelle contrainte à la réalisation des ODD.
- L'étude "Can Africa Claim the 21st Century" publiée par la Banque Mondiale et cosignée par la CEA, BAD... indique que promouvoir l'éducation et la formation des femmes, promouvoir leur accès aux intrants productifs tels que la terre, le crédit, la technologie pourraient contribuer à la génération d'un taux de croissance annuel de 7% indispensable pour réaliser les ODD en Afrique.



II- Education : Principal vecteur de lutte contre les inégalités et du développement



- Une année de scolarité supplémentaire augmente les revenus d'un individu de 10%
- Chaque année de scolarité supplémentaire augmente la croissance annuelle moyenne du PIB de 0.37%
- Un dollar investi dans une année de scolarité supplémentaire, pour les filles en particulier génère des revenus sur le plan économique et sanitaire de 10 \$ dans les pays à faible revenu et de près de 4 \$ dans les pays à revenu intermédiaire
- A l'échelle mondiale les pays perdent 160 000 milliards de \$ en raison des différences de revenus entre hommes et femmes. Cela représente une moyenne de 23 620 \$ pour chaque personne dans les 141 pays étudiés.

Global Partnership for Education Rapport 2018



A- Education des filles et croissance économique



- La croissance économique des pays de l'OCDE ces 50 dernières années s'explique pour moitié environ par les progrès de l'éducation , qui tiennent beaucoup au fait qu'un plus grand nombre de filles accèdent à terme à un plus haut niveau d'éducation et que les femmes rattrapent leur retard en termes d'année d'études.
- Cependant une plus grande égalité dans l'éducation ne garantit pas l'égalité au travail.
- Les pays développés investissent beaucoup dans le capital humain .Le capital humain est nettement plus important que le capital physique. Il représente 2/3 ou 3/4 du capital



A- Education des filles et croissance économique (suite)



- La capacité de production d'un pays ne dépend pas seulement du nombre des heures travaillées par ses citoyens , mais également de la productivité de leur travail.
- Un des déterminants importants de la production des travailleurs et donc des salaires est l'éducation.
- En poursuivant leurs études plus longtemps , les gens sont en mesure d'accroître leur revenu annuel attendu .
- Prolonger les études permet d'améliorer les connaissances et les compétences .Cela permet en retour d'obtenir des salaires plus élevés .

L'investissement en éducation produit du capital humain, par analogie avec les investissements en capital physique.



B- Education des filles et inégalités des sexes



- Les filles sont 1,5 fois susceptibles que les garçons d'être exclues de l'école primaire .
- Un enfant dont la mère sait lire a 2 fois plus de chance de vivre au-delà de l'âge de cinq ans , 50% de chance de plus d'être vacciné et 2 fois plus susceptible d'être scolarisé
- Une année supplémentaire d'étude réduit de 7,3% la probabilité de devenir mère pour les femmes ayant achevé au moins l'école primaire.
- Si toutes les mères achevaient le primaire , la mortalité maternelle serait réduite de 2/3
- Les femmes ayant suivi des études au delà du primaire ont 5 fois plus de chances d'avoir des connaissances sur le VIH et le sida

Source : Global Partnership for Education Rapport 2018



III - Les principaux indicateurs des inégalités



- **L'indice de développement humain (IDH)** : indicateur de développement de base (nations unies)
- L'indice de l'égalité du genre (IEG de la Bad)
- L'indice d'inégalités du genre (IIG des nations unies)



A- L'Indice de développement humain : Principal indicateur du capital humain



- L'**indice de développement humain (IDH)** est un indice statistique composite pour évaluer le taux de développement humain des pays du monde. L'IDH se fondait alors sur trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des enfants de 17 ans et plus.
- L'IDH est un *indice composite* compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Il est calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement : la **santé / longévité** le **savoir** ou **niveau d'éducation** le **niveau de vie**



B-L'indice d'inégalité de genre (IIG)

- L'**indice d'inégalité de genre (IIG)** est un indice créé par les [Nations Unies](#) destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes.
- Il fait partie des [indices de développement humain](#).
- Il est estimé selon trois dimensions :
 - 1- la santé reproductive des femmes,
 - 2- l'autonomisation des femmes
 - 3- le marché du travail, et il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise en 0 et 1 et plus sa valeur est élevée, plus le pays est inégalitaire entre hommes et femmes.

C- l'Indice égalité du genre (IEG)



L'INDICE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE EN AFRIQUE

1

ÉGALITÉ DANS LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

Les femmes et les hommes sont-ils à égalité de chances pour monter une affaire /entreprise ou pour trouver un emploi ?

Taux de participation au marché du travail

Travailleurs salariés

Égalité des salaires

Revenu estimé du travail

Prêt obtenu auprès d'une institution financière au courant de l'année précédente

2

ÉGALITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les filles et les garçons ont-ils les mêmes chances à l'école ?

Taux d'alphabétisation

Scolarisation dans le primaire

Scolarisation dans le secondaire

Scolarisation dans l'enseignement supérieur

Les femmes ont-elles accès aux services de santé reproductive ?

Taux de mortalité maternelle

Accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

Besoins non satisfaits en matière de contraception

Femmes enceintes bénéficiant de soins prénatals

3

ÉGALITÉ SUR LE PLAN DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Les femmes et les hommes sont-ils représentés de manière équitable au sein des institutions ?

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

Proportion de femmes à des postes de niveau ministériel

Nombre de juges femmes à la Cour constitutionnelle qui sont des femmes

Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits ?

Cette composante de l'indice mesure le degré d'égalité entre les femmes et les hommes en termes de droits légaux. Le score repose sur les réponses de 11 questions telles que :

- La constitution dispose-t-elle d'une clause de non-discrimination entre les genres ?
- Les femmes jouissent-elles des mêmes droits d'accès au crédit et aux prêts bancaires que les hommes ?
- Les femmes disposent-elles des mêmes droits que les hommes en matière de possession et d'administration des biens autres que les ressources foncières ?
- etc.¹

Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits au sein du ménage ?

Cette composante de l'indice mesure le degré d'égalité entre les femmes et les hommes en termes de droits au sein du ménage. Le score repose sur les réponses de 11 questions telles que :

- Les femmes mariées sont-elles tenues par la loi d'obéir à leurs époux ?
- Une femme mariée peut-elle être « chef de famille » au même titre qu'un homme ?
- Les filles ont-elles les mêmes droits à l'héritage que leurs homologues masculins ?
- etc.²



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Foreign Affairs, Trade and
Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada



german
cooperation
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEITUNG



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Banque
européenne
d'investissement



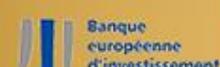
Chine

IV- Les Indicateurs d'inégalités en Afrique Centrale



- De 2000 à 2016 l'Afrique centrale a eu une dynamique de croissance robuste 5,6% de moyenne.
- Mais une croissance 2 fois plus instable que dans le reste de l'Afrique imputable au cours aléatoire du pétrole.
- En l'absence de transformation structurelle, les perspectives d'une croissance soutenue, capable de réduire durablement la pauvreté et les inégalités restent faibles.
- Les politiques pro pauvres ont permis de réduire la pauvreté et les inégalités d'opportunités. Cependant les inégalités de revenu n'ont pas diminué. Le coefficient de GINI depuis 2000 à 42.

Source Dynamiques de la croissance des emplois et des inégalités en Afrique centrale 2018



IV- Les Indicateurs d'inégalités en Afrique Centrale



DE 2000 à 2015

- Le secteur des services est passé de de 35% à 46 %
- Le secteur de l'industrie est passé de de 50 à 41%
- Le secteur agricole est passé de 15 à 12 % dans la composition du PIB
- Taux d'achèvement de l'école secondaire
 - Pour les filles 13% en 2005 à 35 % en 2014
 - Pour les garçons de 17% en 2005 à 45% en 2014

Les violences des acteurs non étatiques en 2016

5,1% en 2016 en Afrique Centrale contre 3,5% pour le reste de l'Afrique

Source Dynamiques de la croissance des emplois et des inégalités en Afrique centrale 2018



IV- Les Indicateurs d'inégalités en Afrique Centrale



- Revenu moyen des femmes /Revenu moyen des hommes
60% en 2000 et 70% en 2015
- Taux d'emploi homme femme par secteur
 - Agriculture 110%
 - Industrie 50%
 - Service 70%

Selon le rapport annuel dynamique de développement en Afrique de l'UA /OCDE 2018.



IV- Les indicateurs d'inégalités en Afrique centrale

IEG de la BAD 2015



DESIGNATION	Global		Opportunités Economiques		Développement humain		Lois et institutions	
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang
BURUNDI	64,4	11	69,1	13	60,7	30	63,4	6
GABON	52,4	28	60,1	26	47,8	39	49,6	19
STP	50	32	60	29	75,6	16	14,4	46
GNQ	49,4	34	49,5	41	67,6	22	31,2	35
RDC	49,2	36	75,1	6	50,8	38	21,7	40
RC	49,2	37	39,7	47	76,6	15	30,8	37
RCA	46,9	40	77,1	3	32,6	50	30,9	36
CAMEROUN	46,7	41	53,9	33	64,7	27	21,6	42



INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN



Pays	Rang Africain (IDH)	rang Mondial (IDH)	Niveau de développement humain
RCA	52	188	Faible
Tchad	50	186	Faible
RDC	41	176	Faible
Cameroun	21	151	Moyen
Sao Tome et Principe	17	143	Moyen
Guinée Equatoriale	15	141	Moyen
Congo	13	137	Moyen
Gabon	7	110	Elevé



SITUATION DES FEMMES ET DES FILLES



	Pays	Mutiltions Génitales Féminines	Mortalité Maternelle (Pour 100 naissances vivantes)	Taux d'alphabétisation des femmes (14-24 ans)	Mariage avant 15 ans	Violence conjugale justifiée envers les femmes
Afrique Centrale	Gabon	-	230	97%	13,50%	40%
	Sao Tome et Principe	-	70	77,30%	19,20%	14%
	Guinée Equatoriale	-	240	98,4-		52%
	RDC	-	550	53,30%	25%	61%
	Congo	-	780-		19,30%	40%
	Centrafique	24,20%	890	59,10%	54,80%	75%
	Cameroun	1,40%	780	76,40%	11,40%	39%
	Tchad	38%	1100	42,20%	29%	51%
Ailleurs	Nigeria	18%	630	58%	20,20%	25%
	Senegal	23%	370	56,20%	24,30%	25%
	Kenya	21%	360	81,60%	12,10%	36%



V- La Budgétisation sensible au genre : outil de réduction des inégalités



la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la participation des femmes au développement (A/RES/66/216) de 2011 engage les Etats membres à :

- Promouvoir une planification et une budgétisation qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et à mettre au point des méthodes et outils à cette fin ainsi que des méthodes et outils de suivi et d'évaluation des investissements consentis en vue d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes, ou
- Améliorer les outils existants ,
- Encourager les donateurs à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs pratiques, y compris dans leurs mécanismes de coordination



V- La Budgétisation sensible au genre : outil de réduction des inégalités



- Respecter les engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes aux niveaux international, régional et national, notamment par un suivi amélioré et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis en matière de politiques, de stratégies, de programmes et d'affectation des ressources, ainsi qu'en instaurant l'équilibre entre les sexes.
- Renforcer les mécanismes qui permettent de mesurer efficacement les ressources allouées à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les domaines de l'aide au développement
- Appuyer les efforts nationaux visant à ce que les femmes, en particulier celles qui vivent dans des zones rurales ou isolées, reçoivent une plus grande partie des ressources



VI - Recommandations



- Inscrire la PPBSG comme un axe des stratégies de reformes budgétaire dans les pays en lien avec la mise en place du budget programme.
- Systématiser la prise en compte du genre dans les programmes de soutien et les programmes opérationnels des budgets programmes.
- Adopter des guides méthodologiques pour la planification et la programmation et la budgétisation sensible au genre.
- Identifier dans la classification des dépenses de réductions de la pauvreté des dépenses sensibles au genre.
- Adopter une démarche progressive pour la mise en place de la budgétisation sensible au genre dans les ministères sectoriels.
- Adopter une Stratégie nationale sur la réduction des inégalités liées au genre pour identifier les priorités et les axes stratégiques et les actions.



RECOMMANDATION (suite)



- Développer et revaloriser la fonction statistique au niveau sectoriel et au niveau central
- Développer systématique dans tous les politiques , programmes ou projets des indicateurs sensibles au genre;
- Développer la synergie entre la direction du budget et les services nationaux sectoriels de statistique
- Mettre en place un programme de formation continue des acteurs de la planification et de la programmation budgétaire sur BSG
- Mettre en place un mécanisme d'appréhension des données sensibles au genre dans les systèmes d'information





Merci



Page Facebook de l'AFRITAC Centre
<https://www.facebook.com/AFRITACcentre/>



Department of Foreign Affairs and Trade



Chine



AFRITAC Centre

Fonds Monétaire International - FMI
Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale
Renforcer les capacités macroéconomiques d'Afrique centrale



**8^{ème} Edition du forum des hauts fonctionnaires du
Budget des Etats d'AFRITAC centre**

MODULE 2.1

**STRATEGIE NATIONALE SUR LE GENRE ET PLAN D' ACTIONS :
CONDITIONS D'UNE BUDGETISATION OPTIMALE**

JEAN-MICHEL CROVESI
Expert pour l'AFRITAC Centre

BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO

11 AU 15 MARS 2019





- A) CADRE CONCEPTUEL ET CONTEXTE
- B) CONDITIONS DE REUSSITE
- C) ETAPES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

Cadre conceptuel: mise en perspective (1/2)



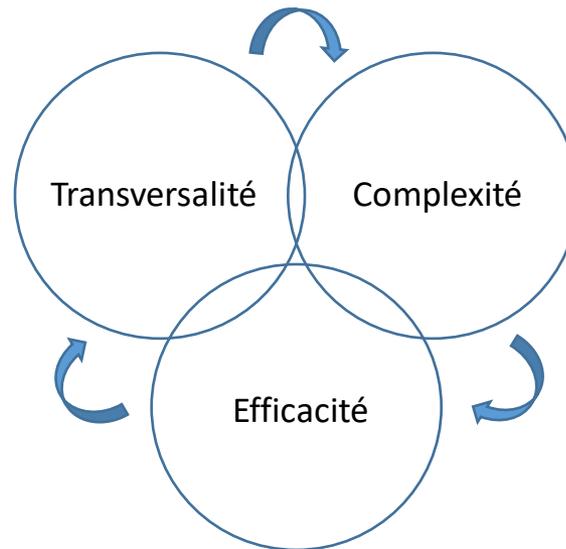
ETAPE 1

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue un enjeu de politique publique à mesure que les évaluations de l'impact économique et social des inégalités de genre se sont affinées. L'égalité de genre est devenue une politique publique en tant que telle.

ETAPE 2

Les politiques publiques doivent répondre aujourd'hui à trois types d'enjeux spécifiques qui impliquent l'élaboration de stratégies sectorielles ou transversales :

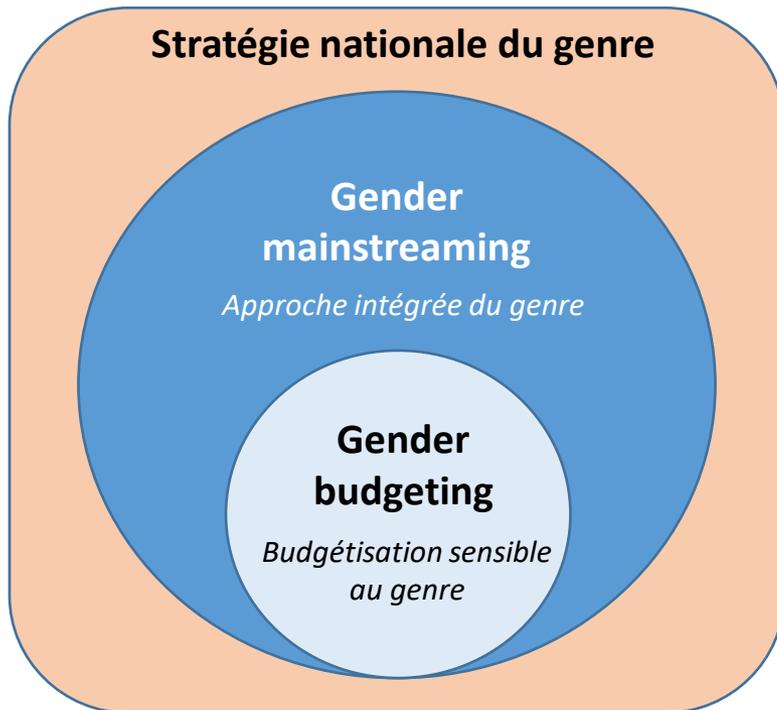
Emergence et montée en puissance des politiques transversales : genre, développement durable, numérique...



Une complexité de plus en plus forte qui implique des méthodes pour comprendre (diagnostic), cibler (finesse d'analyse) et choisir (hiérarchiser)

Une efficacité accrue qui implique la redevabilité et l'évaluation de manière à assurer une allocation optimale des moyens, éviter un pilotage par les moyens et améliorer la prévisibilité grâce à la pluri-annualité

Cadre conceptuel : mise en perspective (2/2)



- Une vision définissant les priorités politiques et les objectifs stratégiques qui en découlent ;
- Une feuille de route pluriannuelle (plan d'actions) ;
- Une dimension préventive et corrective.

- Une approche intégrée de l'égalité : il s'agit d'intégrer la dimension du genre dans le contenu des politiques publiques ;
- Une approche transversale : elle s'applique à tous les domaines des politiques publiques ;
- Une approche structurelle : elle s'applique à toutes les phases du « cycle politique » (préparation, décision, mise en œuvre et évaluation).

- La dimension budgétaire du gender mainstreaming ;
- Eventuellement un outil pour s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Cadre conceptuel : un chaînage vertueux (1/4)



Mettre en œuvre une stratégie nationale du genre, à travers un document de référence, permet d'élaborer un cadre de bonne gouvernance et de bonne gestion budgétaire :



Un document de référence

- Diagnostic préalable favorisant l'objectivation des politiques publiques
- Mise en cohérence des actions, passées et futures, à partir d'objectifs stratégiques
- Plan d'actions pour assurer l'effectivité de la stratégie
- Grille d'indicateurs de suivi et de coûts qui repose sur une démarche pluriannuelle



Un cadre de bonne gouvernance

- Redevabilité et transparence
- Responsabilisation des acteurs et traduction en actions (versus déclaration)
- Dialogue interministériel et intégrant la société civile
- Transversalité utile contre les effets négatifs des organisations en silo
- Incitations à l'appropriation, y compris par la société civile



Un cadre de bonne gestion budgétaire

- Responsabilisation des acteurs
- Dialogue budgétaire renforcé
- Pilotage par les besoins, la performance et les résultats avec un budget axé sur la performance qui suppose des budgets par programme
- Transparence budgétaire par la publicité des sous-jacents
- Allocation optimale des ressources
- Eviter les coûts de coordination



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Foreign Affairs, Trade and
Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada



german
cooperation



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Banque
européenne
d'investissement



Chine

Cadre conceptuel : un chaînage vertueux (2/4)



Mettre en œuvre une stratégie nationale du genre est une condition pour une budgétisation optimale car elle pose un cadre de bonne gestion budgétaire axée notamment sur l'évaluation et la performance :

Stratégie nationale du genre

- Exercice de plaidoyer et de diffusion
- Un diagnostic de la situation des femmes et des hommes concernés
- Une définition préalable et consensuelle des objectifs poursuivis
- Un plan d'actions pluriannuel avec une évaluation des coûts associés à chaque action
- Une liste des entités responsables pour la mise en œuvre de chaque action

- Une méthode pour intégrer la dimension du genre
- Une budgétisation objectivée par les besoins et non par les moyens
- Une budgétisation centrée sur la performance et non sur l'affichage
- Possibilité d'en faire un outils pour décliner le plan d'actions de la SNG au sein du budget
- Un dialogue budgétaire renforcé qui ne porte pas sur les objectifs de la politique publique mais sur l'allocation optimale des ressources

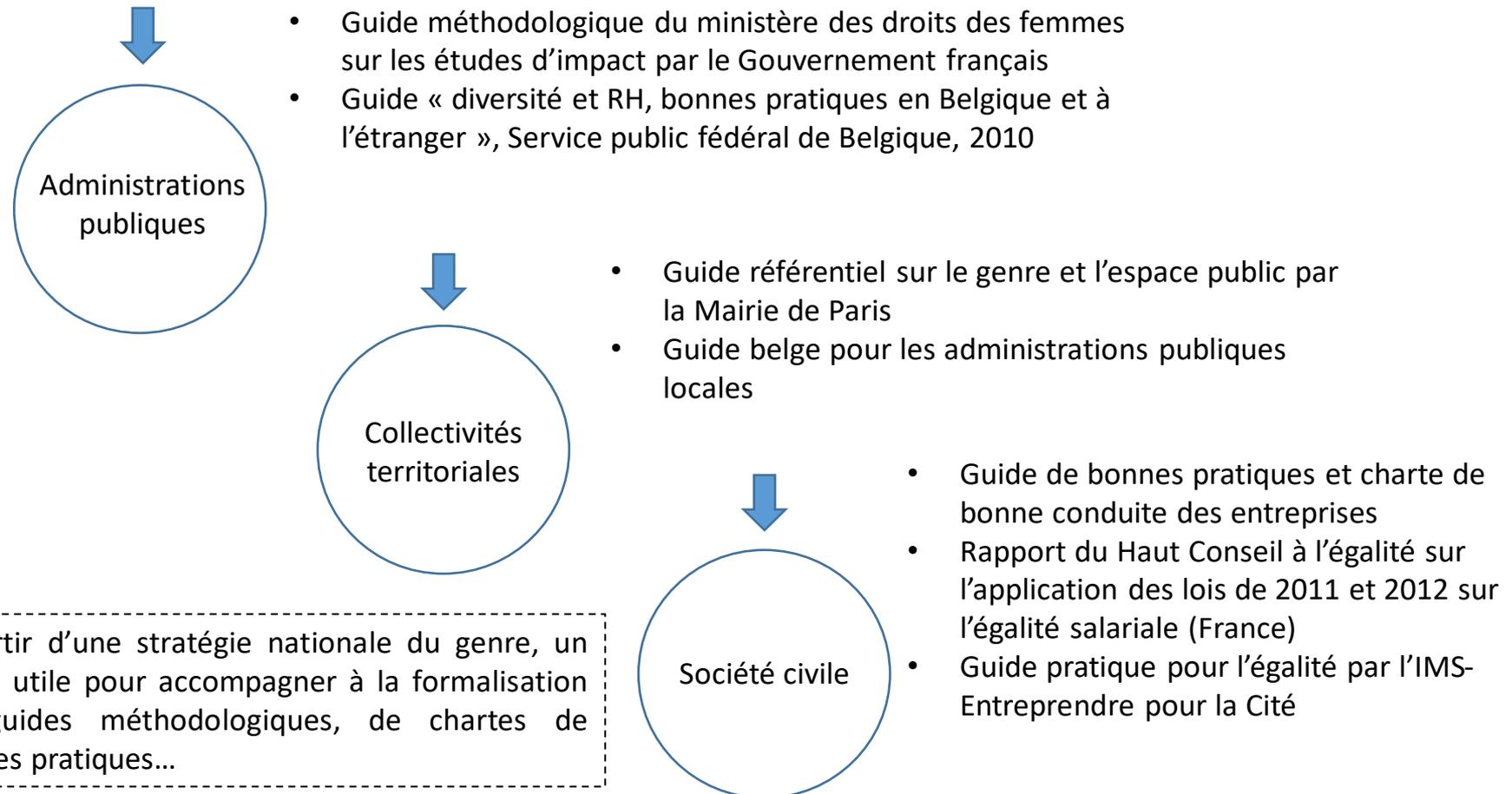
Budgétisation sensible au genre

Toutefois, l'enjeu principal est de créer un lien entre les deux exercices.

Cadre conceptuel : un chaînage vertueux (3/4)



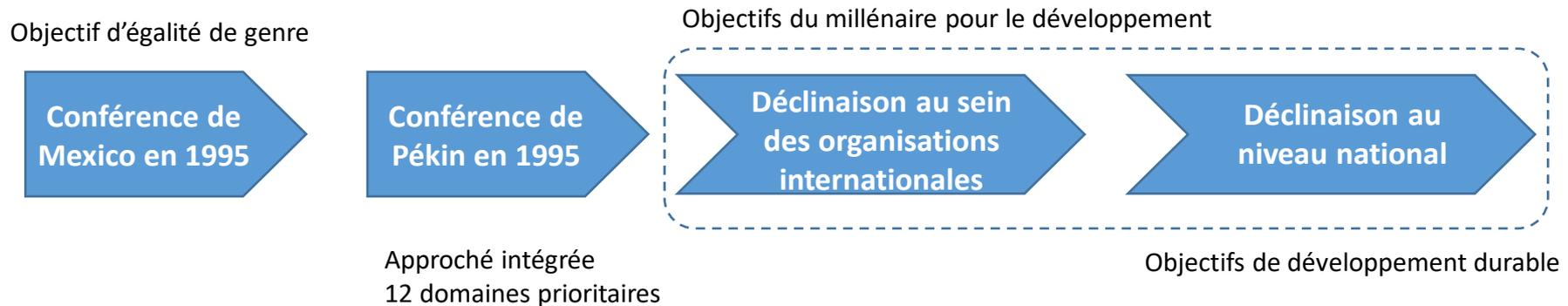
Une stratégie nationale du genre est un document de référence qui peut permettre de diffuser les bonnes pratiques :



Cadre conceptuel : un chaînage vertueux (4/4)



Près de 25 ans après la conférence de Pékin, la promotion de l'égalité et la dimension du genre ont été largement intégrées dans les cadres légaux selon une logique descendante :



Une telle déclinaison permet de faciliter l'élaboration de priorités nationales à partir des engagements internationaux et d'aligner le budget sur la stratégie nationale adoptée, dont le principe est prévu :

- Au niveau constitutionnel : l'exemple de l'Autriche.
- Au niveau organique : l'exemple du Maroc.
- Au niveau législatif : l'exemple de la Belgique et de la France.

Conditions de réussite : trois éléments indispensables de gouvernance (1/3)



Les conditions de réussite sont directement liées à la capacité d'appropriation des acteurs d'une stratégie nationale du genre dans sa phase amont et aval :

Un portage politique de haut niveau

- Une impulsion du chef du Gouvernement : circulaire, lettre aux ministres, groupe de travail rattaché auprès de ses services...
- Disposition législative le cas échéant
- Des moyens techniques et financiers

Exemples

- Loi sur le gender mainstreaming en Belgique

Une implication de tous les acteurs

- Un groupe de travail interministériel
- Une implication de la société civile dans le processus d'élaboration
- Un volet formation de très grande importance pour diffuser les bonnes pratiques, communiquer, informer

Exemples

- Haut Conseil pour l'égalité

Une organisation interministérielle

- Une implication de tous les ministères dès la phase amont
- Une forte intégration du ministère du budget dans le dispositif
- Une task force réactive et agile
- La constitution d'un premier réseau de référents utile pour la phase sur le gender budgeting

Exemples

- Organisation d'une task force en Albanie

Conditions de réussite : l'exemple français (2/3)



La gouvernance relative à l'égalité mise en place en France est organisée de manière à répondre aux conditions de réussite énumérées précédemment :

Instances consultatives

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Il anime le débat public et assure la concertation avec la société civile

Conseil supérieur de l'égalité professionnelle

Il participe à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique en matière d'égalité professionnelle

Autorités indépendantes

Défenseur des droits

Il défend les droits et libertés des individus, lutte contre les discriminations et promeut l'égalité

Instances gouvernementales

Le Premier ministre

Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des droits des femmes

Prépare, met en œuvre et assure le suivi interministériel de la politique de l'égalité

Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité

Equipes territoriales des droits des femmes

Conçoit, promeut et met en œuvre les politiques d'égalité

Autres ministères : haut fonctionnaires à l'égalité

Proposent et suivent les mesures à mettre en œuvre dans les ministères

Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence

Définit un plan de sensibilisation contre les violences, rassemble et analyse les données

Assemblées constitutionnelles

Sénat

Assemblée nationale

Conseil économique (CESE)

Délégations aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Conditions de réussite : des enjeux techniques et opérationnels (3/3)



L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie du genre impliquent une capacité statistique et une capacité d'expertise réelles et solides :

Une capacité statistique

- Des bases de données fiables et précises (ventilées par sexe).

Une capacité d'expertise

- Une capacité d'étude qualitative des données.
- Une capacité déclinée au sein des ministères.



Utiliser les bases de données existantes

- En Europe : Eurostat, Institut pour l'égalité...
- Au niveau international : Banque mondiale, OCDE...
- Selon des thématiques précises : ONU Femmes, OMS, OIT, les ONG...

Exemples

- « Les Chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes » chaque année depuis 2000 par le ministère de la santé français.
- Circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.
- Rapport Ponthieux en 2013 sur « l'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion ».



Consolider les bases de données nationales

- Data.gouv.fr (open data)
- INSEE
- Services statistiques ministériels
- Grandes enquêtes...



Créer une expertise avec une équipe dédiée

Elaborer une stratégie nationale du genre (1/11)



Une stratégie nationale du genre repose systématiquement sur les éléments suivants qui impliquent, chacun respectivement, une étape spécifique dans le processus d'élaboration :

ETAPE 1

Définition d'une « vision » de la politique du genre

- Définir une ambition de long terme
- Engager une impulsion de haut niveau et possiblement contraignante
- Mettre en place une gouvernance dédiée

ETAPE 2

Phase de diagnostic

- Réaliser une analyse de la situation sur la base de larges consultations
- Définir un cadre d'analyse quantitatif et qualitatif

ETAPE 3

Identification des objectifs stratégiques et opérationnels

- Définir un nombre limité d'objectifs stratégiques
- Définir des objectifs stratégiques mesurables à l'aide d'indicateurs

ETAPE 4

Elaboration du plan d'actions et de la grille de suivi

- Définir un plan d'actions concrètes et ciblées
- Définir le responsable de la mise en œuvre, le calendrier, les mécanismes d'audit

Elaborer une stratégie nationale du genre (2/11)



Définition d'une « vision » de la politique du genre

Quelles sont les actions clés à suivre ?

- Elaborer une vision stratégique, à la fois courte et convaincante, en faveur de l'égalité de genre qui réponde aux enjeux nationaux.
- S'assurer que la vision est conforme aux benchmarks internationaux et aux objectifs de développement du pays.
- S'assurer que la vision est clairement orientée et traite le secteur public et la société civile.
- Ancrer la vision dans la politique du Gouvernement et des objectifs de développement nationaux.
- Partager et communiquer ouvertement la vision avec l'ensemble des parties prenantes.

Quels sont les écueils à éviter ?

- Formuler un objectif de long terme trop restreint qui n'est pas orienté vers un résultat tangible.
- Etablir une vision théorique qui ne correspond pas aux évolutions de la société.
- Définir une vision déconnectée des programmes d'actions du Gouvernement.
- Prévoir une communication insuffisante auprès des preneurs de décision.

Elaborer une stratégie nationale du genre (3/11)



Phase de diagnostic

Quelles sont les actions clés à suivre ?

- Développer un cadre d'analyse et un plan d'action en vue d'établir un audit de la situation de l'égalité dans le pays.
- Entreprendre une évaluation spécifique pour les inégalités insuffisamment ciblées ou les enjeux prioritaires.
- Conduire de larges consultations avec l'ensemble des parties prenantes.

Quels sont les écueils à éviter ?

- Collecter et analyser des données sans cadre d'analyse prédéfini.
- Utiliser des données non vérifiables et non fiables.
- Ne pas s'engager dans la phase d'évaluation des données.
- Ne pas mobiliser une expertise professionnelle pour l'analyse des données.

Elaborer une stratégie nationale du genre (4/11)



Identification des objectifs stratégiques et opérationnels

Quelles sont les actions clés à suivre ?

- Définir des objectifs mesurables et des indicateurs pertinents pour obtenir des effets significatifs sur les priorités visées.
- Définir les rôles et les responsabilités acteurs, un calendrier de mise en œuvre, un plan d'actions et des mécanismes d'audit.
- S'assurer que la stratégie est appuyée par la hiérarchie politique et administrative.
- Entreprendre des consultations systématiques avec l'ensemble des parties prenantes.
- Décliner la stratégie d'ensemble en actions mises en œuvre par les ministères.

Quels sont les écueils à éviter ?

- Définir des objectifs qui ne traitent pas directement des priorités en matière d'égalité.
- Définir des objectifs irréalistes ou trop vagues.
- Copier la stratégie d'un autre pays sans l'adapter à son propre contexte.
- Ne pas consulter toutes les parties prenantes et dans un format qui ne permet pas un échange détaillé.

Elaborer une stratégie nationale du genre (5/11)



La stratégie nationale du genre en Albanie, un exemple d'articulation entre vision, objectifs stratégiques, opérationnels et indicateurs :

Définir une vision : Construire une société qui fait de l'égalité de genre la condition préalable à un développement durable et qui repose sur une tolérance zéro à l'égard des violences domestiques et contre les femmes.

Objectif stratégique : Assurer l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Actions	Indicateurs	Référence de base	Source	Responsable	Audit	Objectif partagé	Calendrier	Coût estimé	Ressources budgétées
Objectif opérationnel : Accroître la participation des femmes au marché du travail et réduire les écarts de genre									
Indicateur de suivi : D'ici fin 2020, assurer une coordination de toutes les mesures qui accroissent la participation des femmes au marché du travail									
Adopter un cadre légal sur les heures de travail conforme à la directive UE 2003/88	Adoption de l'acte législatif	Situation en 2015	Ministère du travail	Ministère du travail	Ministère du travail en lien avec le groupe dédié		2018 et 2019	750 k LEK	750 k LEK

Elaborer une stratégie nationale du genre (6/11)



En France, l'ensemble des mesures en faveur de l'égalité s'inscrivent dans un cadre législatif qui s'est renforcé :

- Révision constitutionnelle du 8 juillet 1999 modifiant l'article 3 de la Constitution : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ».
- Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.
- Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : égalité professionnelle, lutte contre la précarité, protection contre les violences, image des femmes dans les médias, parité en politique et dans le milieu social et professionnel.
- Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : dispositions visant à allonger le délai de prescription aux crimes sexuels commis sur mineurs, à réprimer davantage les infractions sexuelles sur mineurs, à créer de nouvelles infractions pour faire face aux nouvelles formes d'agression tels que le harcèlement dans l'espace public, les raids numériques ou la captation d'images impudiques dans les espaces publics.

Ce cadre reflète les engagements internationaux de la France :

- La Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) : la France est tenue d'adapter sa législation interne de manière à en assurer la conformité au regard de ladite Convention.
- La France intègre la totalité de l'acquis communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : ainsi, la France a souscrit au Pacte européen 2011-2020 pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Union européenne, à la stratégie Europe 2020 et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union.
- Depuis 2013, le programme national de réforme (PNR), transmis par la France chaque année aux autorités communautaires, comporte un volet relatif à l'égalité des femmes et des hommes.

Elaborer une stratégie nationale du genre (7/11)



Si la France n'a pas un document intitulé « stratégie nationale du genre », elle a néanmoins mis en place un dispositif de même nature :

Une ambition politique de très haut niveau

Le Président de la République a fait de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes la Grande Cause quinquennale.

Une méthode participative, décentralisée et transversale

Déclinaison de la Grande cause nationale en priorités thématiques qui associent les ministères, les territoires et les citoyens.

Un « Tour de France de l'Égalité » (septembre 2017 à mars 2018) : des ateliers thématiques en région en lien avec les directions régionales aux Droits des femmes. 50 000 participants ont alimenté la réflexion en plus du comité interministériel.

Une stratégie et un plan d'actions détaillé

Une série de mesures et d'engagements dans le cadre de la Grande Cause quinquennale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes selon une méthodologie idoine.

Elaborer une stratégie nationale du genre (8/11)



Mesures et engagements pris dans le cadre de la Grande Cause quinquennale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

3 AXES

THEMATIQUES

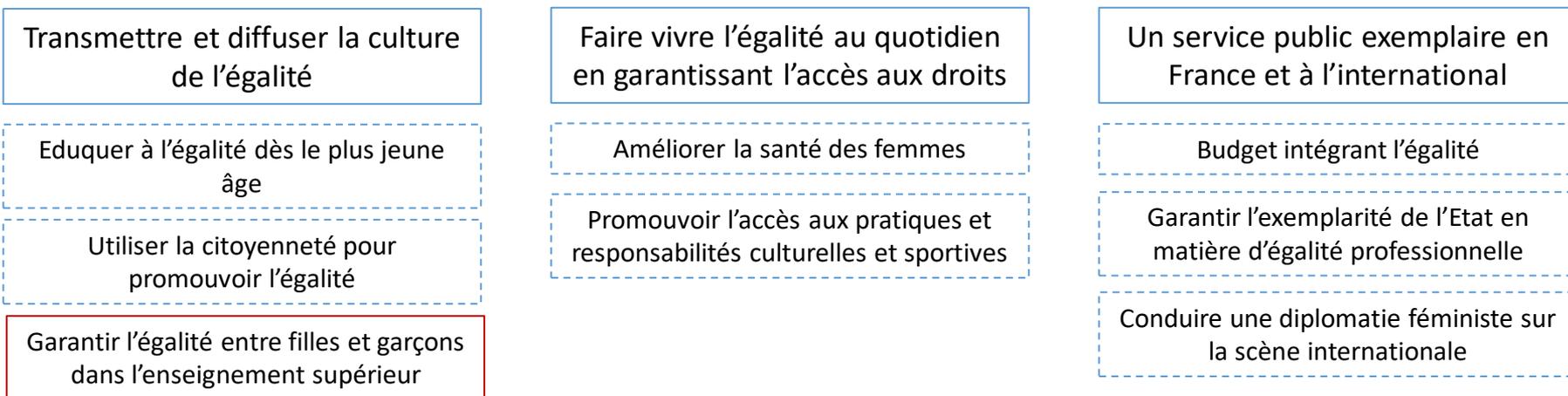


TABLEAU DE SUIVI

Axe et thématique	Engagement	Responsable	Direction métier	Autres ministères	Suivi	Vecteur	Calendrier	Bureau SDFE pilote
	Avoir 40% de filles dans les filières scientifiques du supérieur d'ici 2020	Ministère de l'éducation nationale	DGESCO	Ministère de l'enseignement supérieur Ministère de l'agriculture		Infra-législatif	D'ici 2020	B3

Elaborer une stratégie nationale du genre (9/11)



Un suivi de la mise en œuvre des mesures est assuré périodiquement et fait l'objet d'une communication régulière de manière à informer et à garantir la visibilité du processus :

Santé

Engagements portés par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.



Engagements :

Fait	Prise en charge des soins psycho-trauma pour les victimes de violences	→	656			
Fait	Améliorer le congé maternité pour toutes les femmes	→	402			
Fait	Engager chaque ministère dans la démarche égalité FH	→	397			

Un bilan annuel est réalisé : <https://www.gouvernement.fr/egalite-femmeshommes-un-an-apres-le-lancement-de-la-grande-cause-ou-en-sommes-nous>

Elaborer une stratégie nationale du genre (10/11)



Une politique qui permet d'obtenir des résultats mesurables et reconnus par les instances d'observation internationales :

- Publication du rapport de la Banque mondiale : « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2019 : une décennie de réforme ».
- 187 économies évaluées sur une période de 10 ans à partir de huit indicateurs.
- La France fait partie des six pays à obtenir la note maximale de 100 sur 100 avec la Belgique, le Danemark, la Lettonie, le Luxembourg et la Suède).
- A l'échelle mondiale, malgré des avancées importantes, le message du rapport est qu'il reste encore de nombreux obstacles à un traitement égal entre les femmes et les hommes.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 février 2019

La France, championne du monde, de l'Égalité entre les femmes et les hommes

100 sur 100. C'est le score décerné hier à la France par la Banque Mondiale dans le cadre de la parution de son nouvel indice : « les femmes, l'entreprise et le droit : une décennie de réformes ».

Huit critères ont été analysés par la Banque Mondiale afin d'évaluer la capacité des 187 Etats participants à garantir aux femmes une stricte égalité de droit avec les hommes.

Pour la France, le résultat est sans appel. Grâce à ses réformes récentes sur l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, grâce à des politiques publiques interministérielles et un arsenal juridique adaptés et en constante évolution, la France est garante d'une stricte égalité de droit pour les femmes et les hommes.

Elaborer une stratégie nationale du genre (11/11)



La France décline ses objectifs en matière d'égalité dans sa politique internationale, notamment sa politique d'aide publique au développement :

- Adoption d'une stratégie sur les enjeux de population, de droits et de santé sexuels et reproductifs (2016—2020) – publication d'un rapport de redevabilité à mi-parcours en 2018.
- Adoption d'une stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022).

- > Objectif 1 : Prise en compte du genre dans les instruments de financement
- > Objectif 2 : Appropriation des questions de genre par les agents et les services
- > Objectif 3 : Appui à la recherche et au plaidoyer
- > Objectif 4 : Insertion des enjeux au plan bilatéral
- > Objectif 5 : Insertion des enjeux de genre au plan multilatéral
- > Objectif 6 : Traçabilité de l'aide au développement consacrée à l'égalité

- Par les opérateurs de l'Etat : cadre d'intervention transversal sur le genre par l'Agence française de développement.



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2018-2022)



Messages principaux à retenir



- Il convient de capitaliser et de s'appuyer sur la stratégie nationale du genre pour déployer une budgétisation sensible au genre :
 - la SNG implique des prérequis analogues : capacité statistiques, capacité d'expertise, gouvernance interministérielle, forte volonté politique...
 - elle est un facteur de diffusion et d'appropriation de la dimension genre au sein de l'Etat et de la société civile :
 - elle s'appuie le plus souvent sur un cadre législatif et, à tout le moins, déclaratif ainsi que sur des engagements internationaux ;
 - elle permet de s'appuyer sur des objectifs stratégiques aux fins de prioriser la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre.
- Il est impératif de créer un lien entre la stratégie nationale du genre et la budgétisation sensible au genre :
 - la BSG permet d'assurer la déclinaison et la mise en œuvre du plan d'action de la SNG ;
 - il est dès lors important d'élaborer une SNG déclinable sur le plan budgétaire, c'est-à-dire qui comprend un plan d'actions avec des indicateurs de performance et des coûts associés dans une perspective pluriannuelle ;
 - compte tenu du poids de la dépense publique et des domaines d'intervention de l'Etat, la BSG est même un des principaux outils de mise en œuvre d'une SNG



Les sources des données



- Manuel pour la mise en œuvre du *gender mainstreaming* au sein de l'administration belge, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- *Strategic engagement for gender equality 2016-2019*, Commission européenne, 2015.
- Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, Conseil de l'Europe, 2017.
- *National strategy and action plan on gender equality 2016-2020*, Ministry of Social Welfare and Youth of Albania, 2015.
- *Toolkit for mainstreaming and implementing gender equality*, OCDE.
- Documents relatifs à la mise en œuvre de la Grande Cause quinquennale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes.





Merci



Page Facebook de l'AFRITAC Centre
<https://www.facebook.com/AFRITACcentre/>





LE BUDGET-TEMPS

Ou

l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps au Maroc 2011/2012

Principaux résultats



I. Contexte de l'enquête

II. Classification des occupations quotidiennes des marocains

III. Principaux aspects méthodologiques

IV. Profil de l'emploi du temps des marocains

- Temps physiologique
- Temps du travail professionnel
- Temps d'éducation et de formation
- Temps du travail domestique
- Temps Libre

V. Division sexuée du double travail marchand et non marchand

VI. Modèle d'éducation et de formation des enfants marocains

VII. Mobilité géographique et temporelle de la population

VIII. Evolution de l'emploi du temps des femmes marocaines entre 1997 et 2012

IX. Entre activité marchande et non marchande : une approche du grand apport du travail de nos femmes dans la création de notre richesse nationale



I. Contexte de l'enquête

- Relever et mesurer les occupations quotidiennes de toutes les composantes de la population : femmes, hommes et enfants, en précisant leur nature et le volume du temps qui leur est alloué par chacune de ces composantes;
- Quantifier et décrire les différentes activités exercées par la population en interaction avec les différents facteurs démographiques, économiques et socioculturels ;
- Eclairer les pouvoirs publics sur la prise de décision en matière de politiques d'éducation, de promotion de l'égalité entre les sexes, de transport, de culture...



II. Classification des occupations quotidiennes des marocains

Une nomenclature spécifique aux activités de l'emploi du temps a été adoptée pour énumérer et codifier les activités quotidiennes.

Ces dernières sont déclinées en 5 grandes rubriques :

- **Temps des besoins physiologiques** : sommeil, repas et soins personnels (hygiène corporelle, habillement, coiffure, soins médicaux,...) ;
- **Temps du travail professionnel** : consacré aux activités marchandes;
- **Temps des études et de la formation**: suivre des cours, études, devoirs scolaires, etc. ;
- **Temps du travail domestique** : travaux ménagers (cuisine, ménage, rangement, courses,...) et soins aux enfants et aux autres membres du ménage ;
- **Temps libre** : loisirs (TV, internet, sport, lecture etc.), sociabilité (réceptions, conversations, vie civique, bénévolat, etc.) et pratiques religieuses (prière, ablutions, etc.).



III. Aspects méthodologiques : Echantillonnage et collecte des données

- 9200 ménages, représentant les diverses couches sociales et régions du pays, ont été tirés selon un sondage stratifié à 3 degrés ;
- Sélection d'une femme et d'un homme par ménage sélectionné
- Sélection d'un enfant selon les critères suivants:
 - tirage de cinq ménages ayant un enfant parmi les 15 ménages
 - un enfant par ménage a fait l'objet de l'emploi du temps
- **Pour les adultes** : les 7 jours de la semaine sont équitablement représentés en termes d'emploi de temps observés au niveau de toutes les zones touchées par l'enquête
- **Pour les enfants** : 1 enfant par jour pendant 5 jours (vendredi +samedi +dimanche + 2 jours du lundi au jeudi)



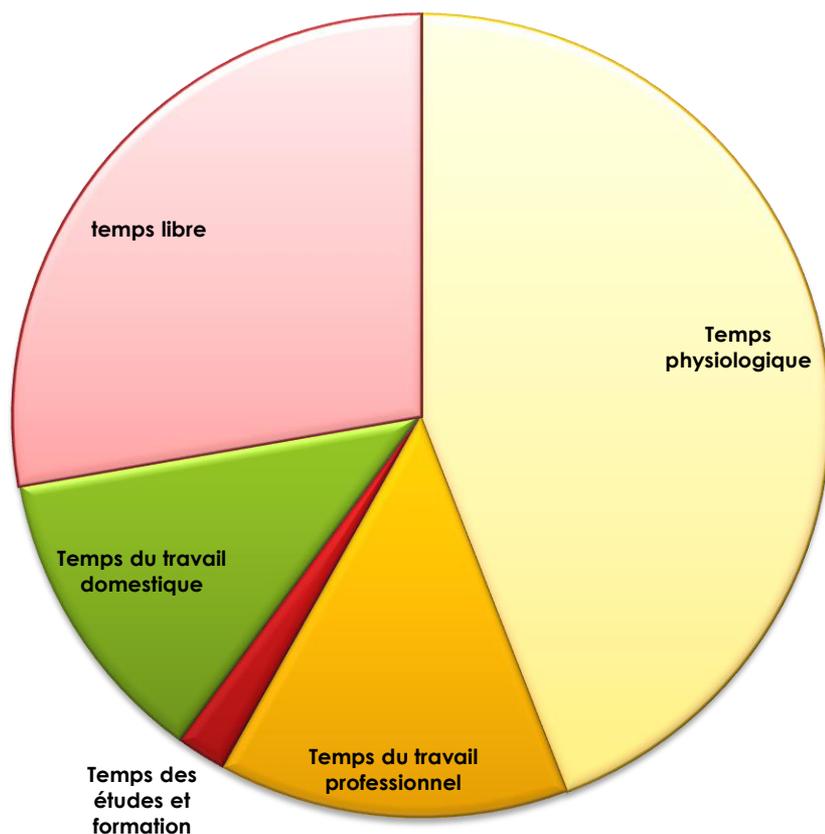
IV. Profil de l'emploi du temps des marocains



Journée type des adultes

La journée moyenne des marocains se répartit en:

- **44% pour le temps physiologique (10H36mn)**
 - 35% temps sommeil (8H 21 mn)
 - 6% temps repas (1 H 28 mn)
 - 3% soins personnels (0 H 47 mn)
- **14% pour le travail professionnel (3H20mn)**
- **2% pour les études et la formation (0H29mn)**
- **12% pour le travail ménager (2H 34 mn) et les soins donnés aux membres du ménage (0H21mn)**
- **28% pour le temps libre (6H40mn)**
 - 19% temps loisirs (4 H 32 mn)
 - 5% sociabilité (1 H 09 mn)
 - 4% pour les pratiques religieuses (59mn)





Temps physiologique



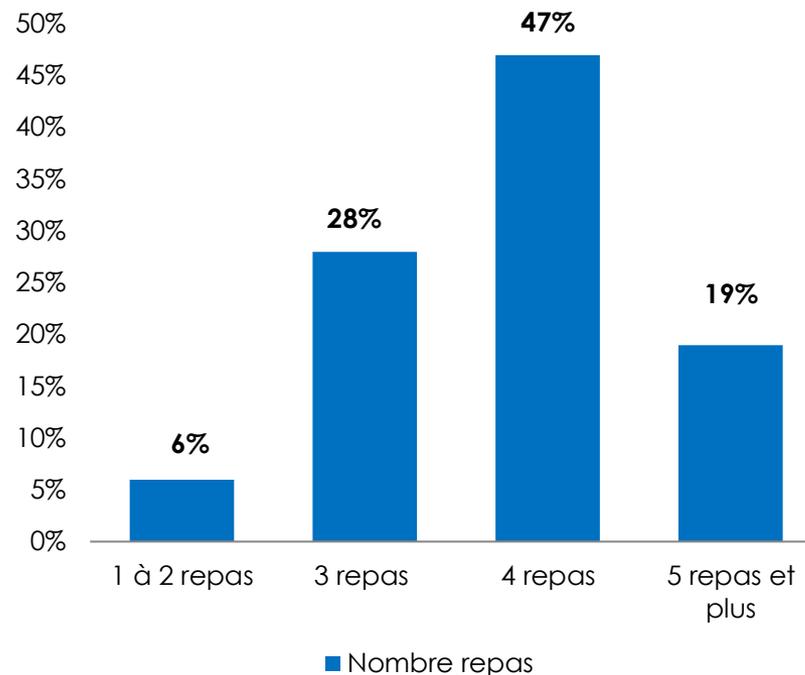
Sommeil: 8h21mn par jour

Repas : 1h28m

La journée moyenne des marocains se répartit en:

- **44% pour le temps physiologique (10H36mn)**
- Avec 8H 21 mn de sommeil, les marocains dorment 52 mn de moins que les français et 20 mn de plus que les tunisiens
- Avec 1 H 28 mn, ils mettent à prendre leur repas 45 mn de moins que les français et 8 mn que les tunisiens

Répartition de la population selon le nombre de repas pris par jour

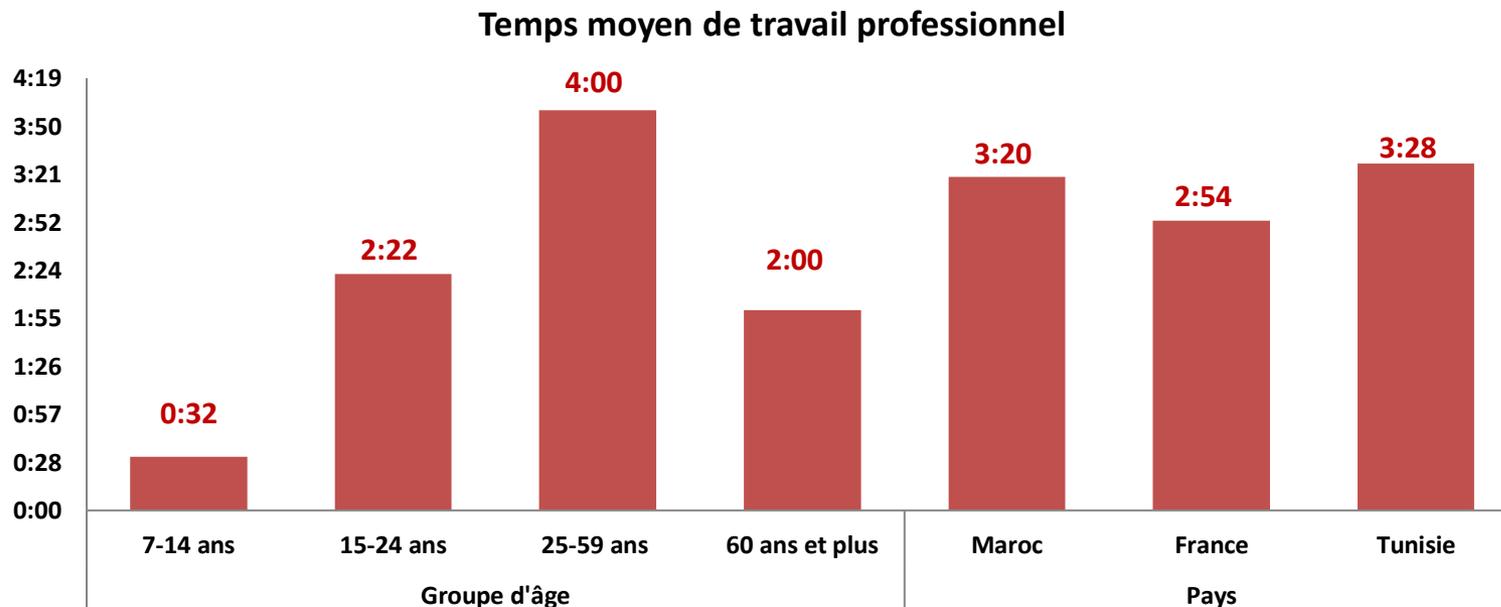




Temps du travail professionnel



Temps du travail professionnel



- Le temps professionnel accapare 3h20mn de la journée d'un marocain ;
- Les ruraux consacrent 32 mn de plus au travail professionnel que les citadins.
- Les personnes âgées de 25 à 59 ans accordent plus de temps au travail professionnel que les autres.



Temps d'éducation et de formation



Temps d'éducation et de formation

- Le temps accordé à l'éducation et la formation est de 3h45mn pour les enfants âgés de 7 à 14 ans, 1h41mn pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans et 3mn pour ceux âgés de 25 ans et plus;
- Pour les élèves et étudiants, le temps éducatif passe à 4h pour les 7 à 14 ans, et à 4h38mn pour les 15 à 24 ans;
- Les filles accordent plus de temps aux études que les garçons, avec un écart de 22mn pour les 7-14 ans (moins de loisirs)



Temps du travail domestique



Temps du travail domestique: répartition inégale des responsabilités domestiques et familiales entre les deux sexes

- **Le temps du travail domestique occupe 12% de la journée des marocains**
- **il est en moyenne de 2h55mn par jour, 2h42mn en milieu urbain et 3h15mn en milieu rural.**
- **Il passe de 2h18mn parmi les 15-24 ans, à 3h20mn parmi les 25-59 ans et à 2h13mn pour les personnes âgées.**
- **les enfants de 7 à 14 ans contribuent à ces activités par 49mn, 43mn en milieu urbain et 56mn en milieu rural.**



Temps libre

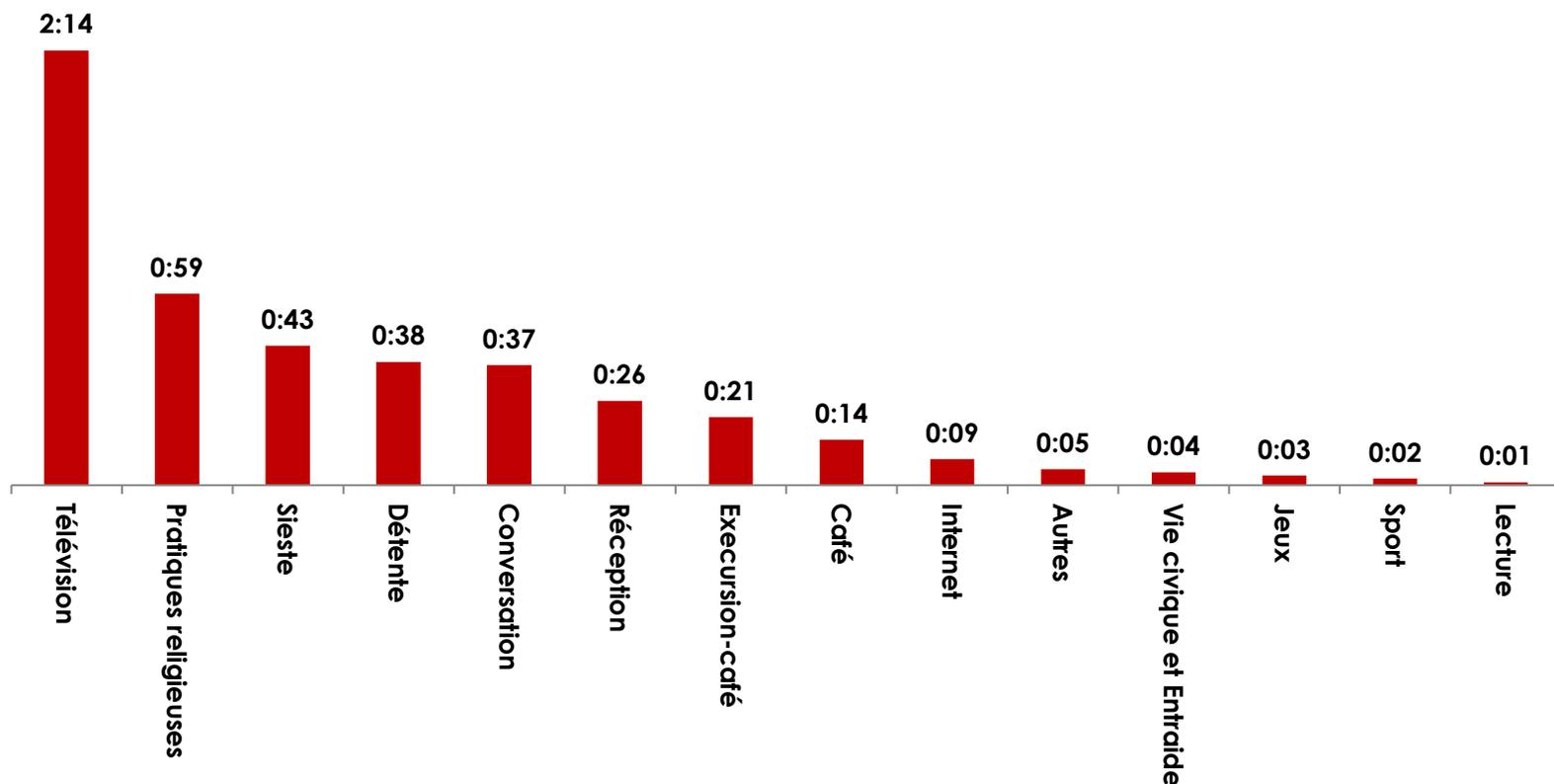


6 h40 mn de temps libre pour les marocains âgés de 15 ans et plus

- Le temps libre représente 28% de la journée des marocains âgés de 15 ans et plus.
- Les citadins y consacrent 28mn de plus que les ruraux.
- Il passe de 6h57 mn par les enfants âgés de 7 à 14 ans à 8h37mn parmi les personnes âgées de 60 et plus.



Répartition du temps libre des adultes de 15 ans et plus selon la nature des activités exercées



- six occupations concentrent plus de 84% du temps disponible des marocains. Il s'agit de la télévision (2h14mn), les pratiques religieuses (59mn), la sieste (43mn), ne rien faire (38mn), conversations (37mn), réceptions et visites (26mn).



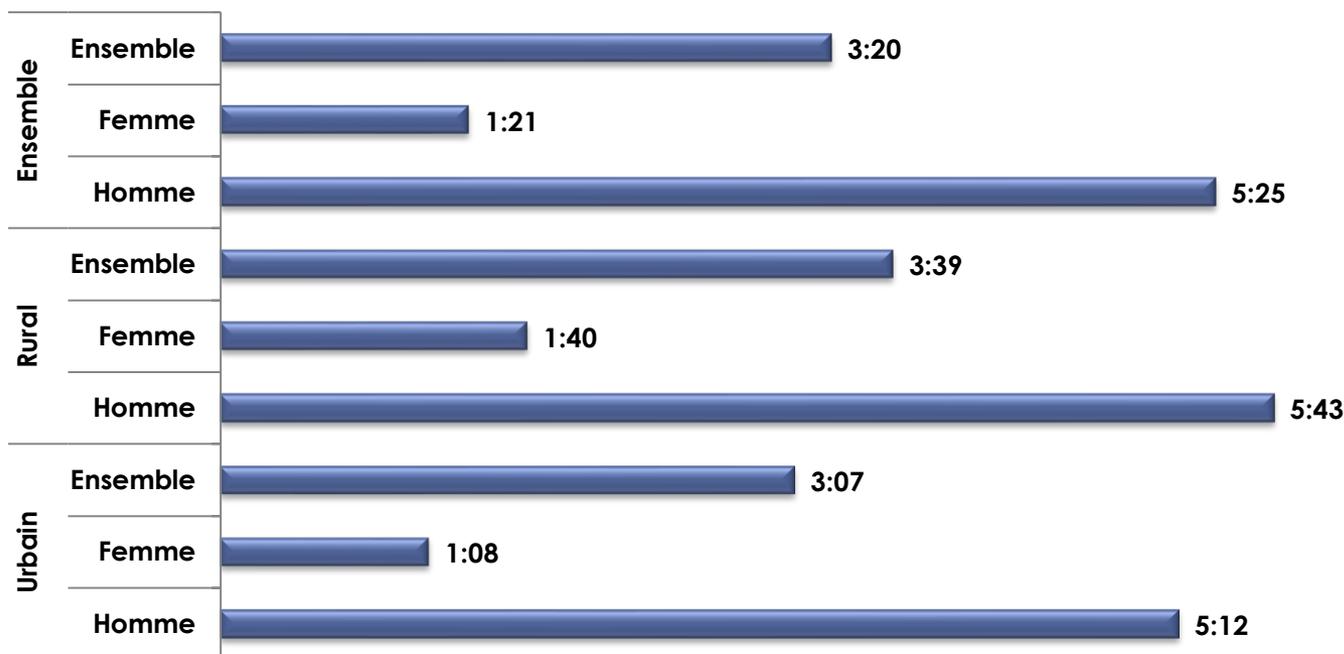
V. Division sexuée du double travail marchand et non marchand



Travail marchand



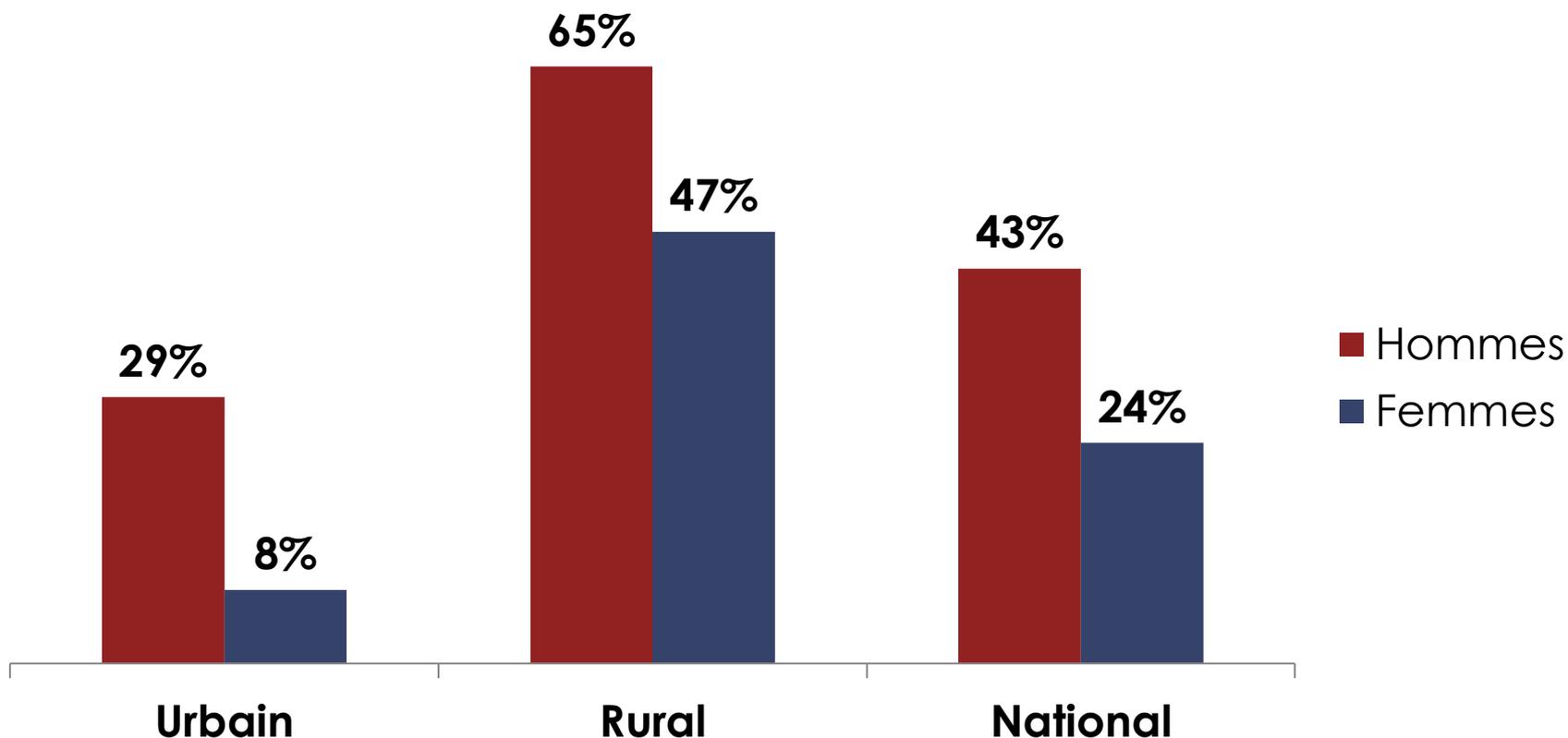
Temps du travail professionnel: les hommes y consacrent 4 fois plus que les femmes



Par milieu de résidence, ce rapport s'amplifie davantage dans les villes (4,6 fois contre 3,4 fois dans la campagne)



Participation des personnes âgées au travail professionnel selon le milieu et le sexe





Travail Non Marchand



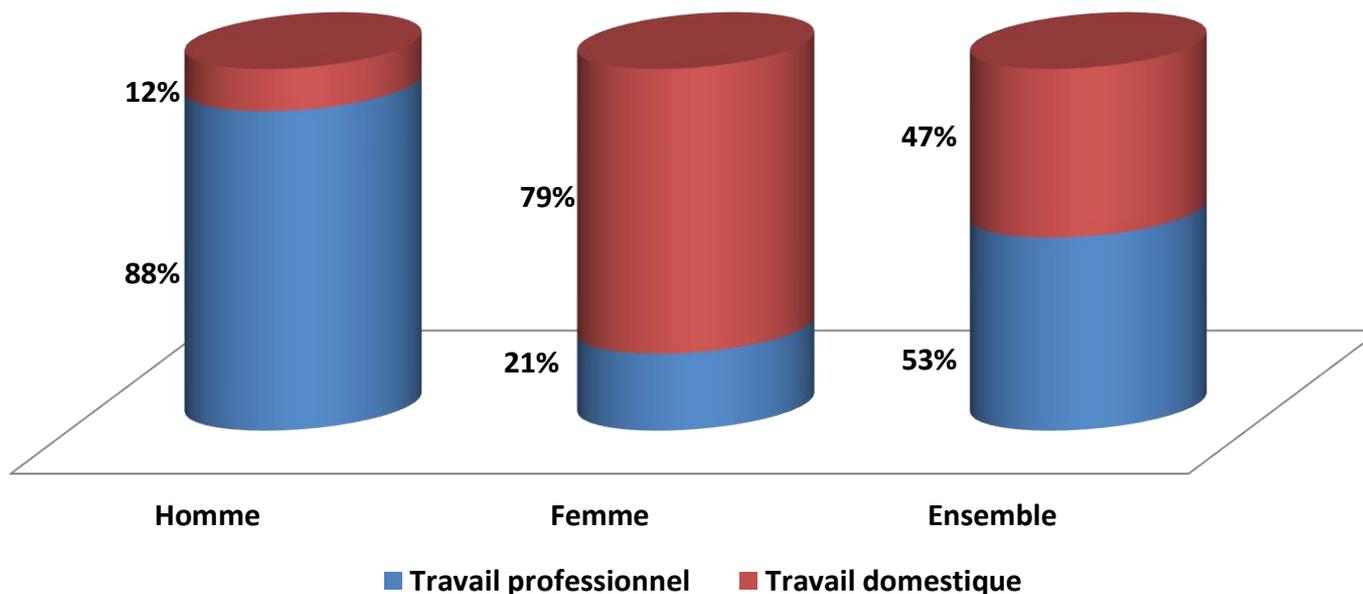
Temps du travail domestique: la contribution des hommes se limite principalement aux activités destinées à l'extérieur du domicile

- 95% des femmes marocaines contribuent aux activités domestiques leur consacrant 5h par jour.
- Les tâches strictement ménagères mobilisent 4h33mn de la journée des femmes.
- Les activités connexes exercées à l'extérieur du domicile en mobilisent 27mn.

- 45% des hommes consacrent en moyenne 43mn par jour au travail domestique, 39mn en milieu urbain et 50mn en milieu rural
- 13% d'entre eux consacrent 11 mn aux activités ménagères.



Inégalité homme-femme devant la charge de travail



- La charge de travail cumulant les durées du travail professionnel et du travail domestique est de 6h21mn pour la femme et de 6h08mn pour les hommes;
- l'homme consacre 4 fois plus du temps au travail professionnel et 7 fois moins du temps au travail domestique que la femme.
- ➔ Le partage sexué de la charge du travail place ainsi les rapports homme-femme dans le schéma classique de « l'homme gagne-pain et de la femme au foyer ».



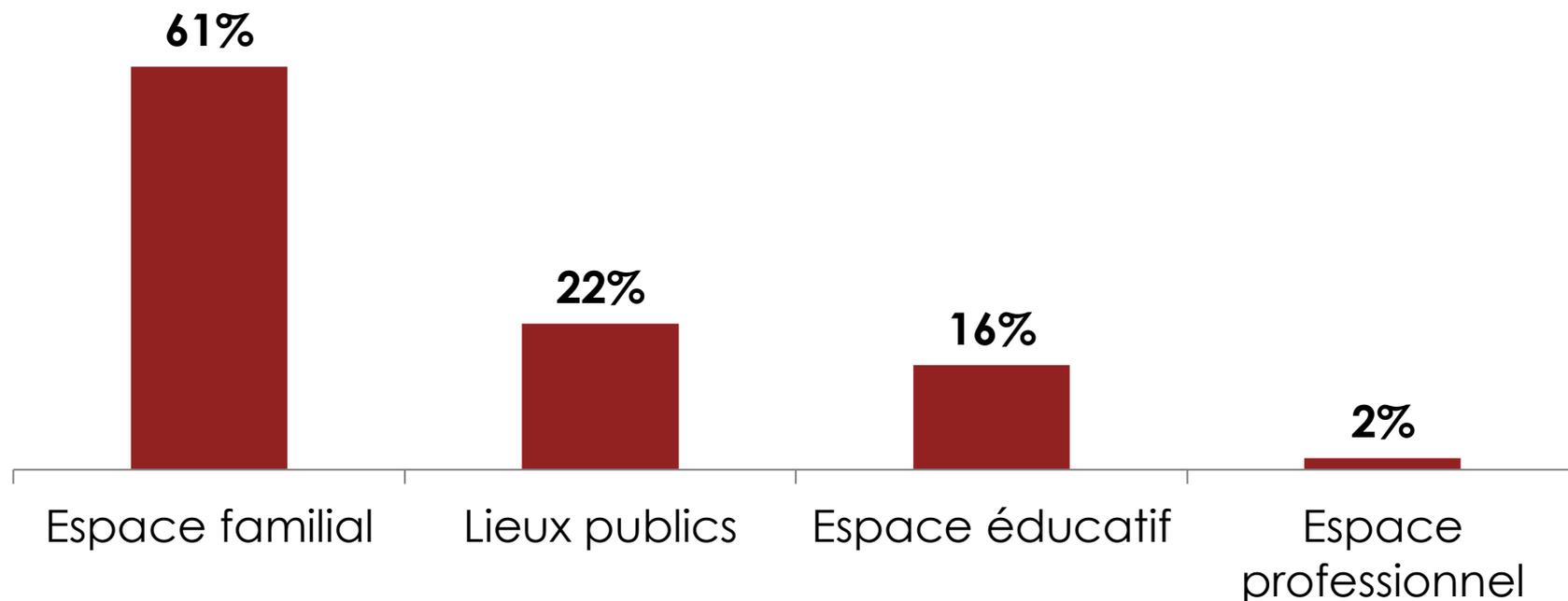
VI. Modèle d'éducation et de formation des enfants marocains



Le modèle d'éducation et de formation des enfants marocains a tendance à reproduire les comportements et les rapports sociaux dominants dans la société traditionnelle.

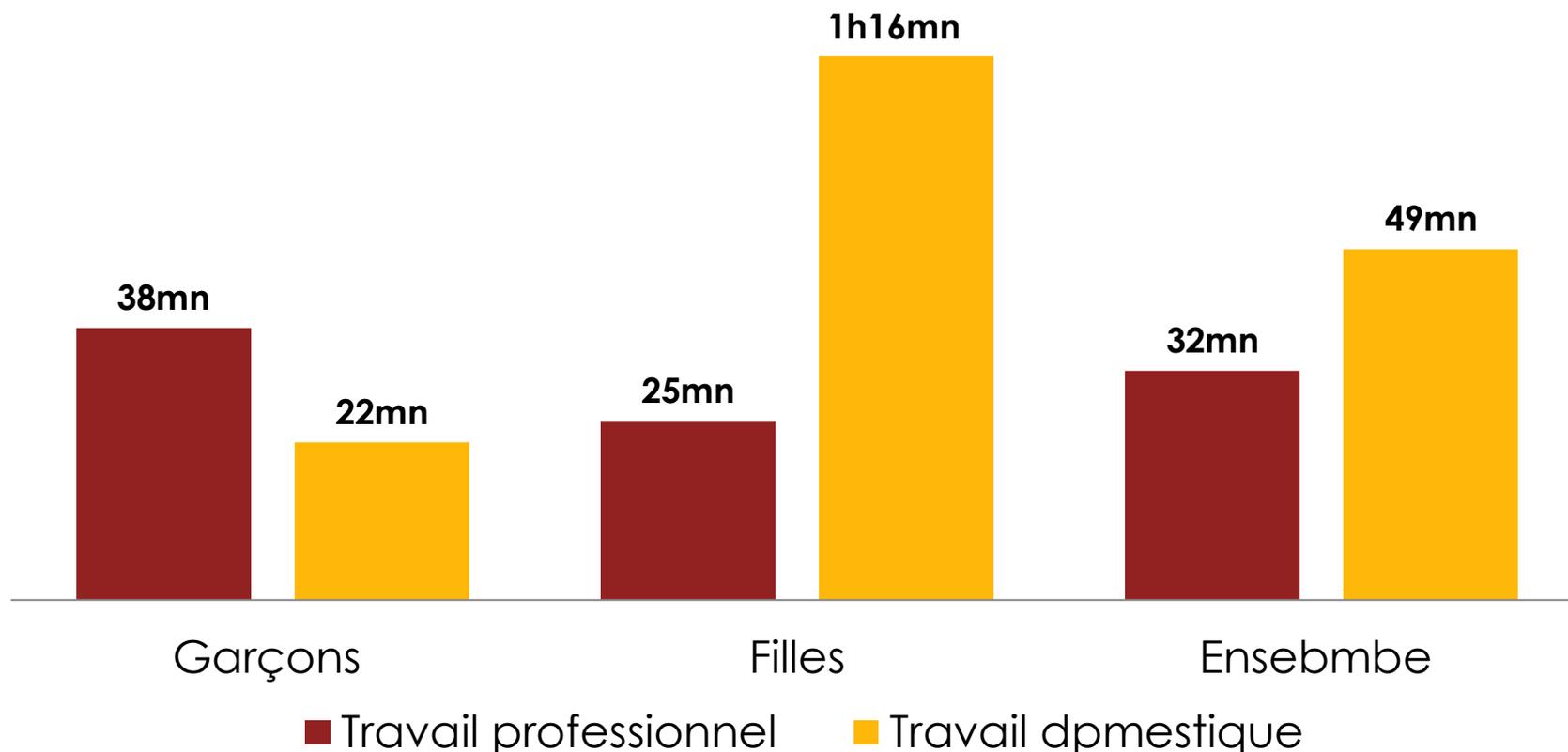
- L'éducation et la socialisation de nos enfants (7 à 14 ans) sont dominées par le rôle de la famille et des lieux publics

Répartition des enfants selon le lieu d'exercice des activités





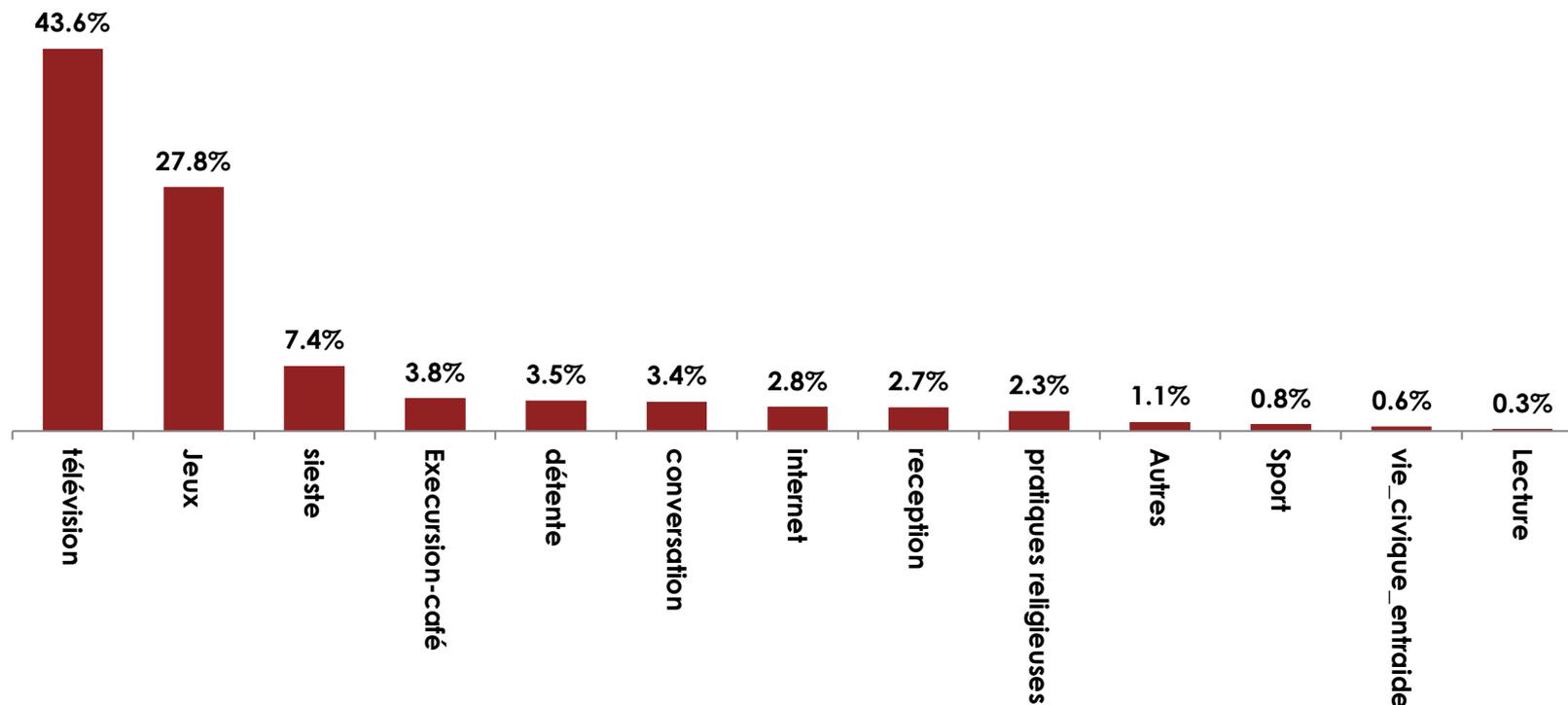
Transmission du modèle des rapports de travail hommes/femmes pour les enfants



- Les filles réservent 3,4 fois plus du temps au travail domestique que les garçons
- Les garçons réservent 1,5 fois plus du temps au travail professionnel que les filles



Rester devant le petit écran est l'occupation prépondérante dans le temps disponible des enfants marocains



- Les enfants marocains passent en moyenne 3h de leurs journée à regarder la télévision . (43,6% de leurs temps disponible)
- la pratique des jeux mobilise près de 2h, avec une heure de plus pour les garçons que les filles.
- Leur accès à l'internet prend 12 mn de leur temps monopolisé par les échanges sur les réseaux sociaux.



IX. Quel apport de l'approche budget – temps à l'évaluation du travail domestique ?



Le travail domestique : plus de 23 milliards d'heures en 2012

Trois critères sont généralement retenus pour définir le travail domestique :

- productif
- non rémunéré
- délégable

Trois périmètres du travail domestiques sont généralement envisagés :

- Périmètre restreint** (cuisine, ménage, soins matériels des enfants, entretien du linge, gestion du ménage);
- Périmètre intermédiaire** (périmètre restreint + jardinage + bricolage + jeux avec les enfants)
- Périmètre extensif** (périmètre intermédiaire + trajets effectués pour se déplacer)



Prise en compte du travail domestique dans le PIB selon le périmètre restreint
Durée quotidienne du travail non marchand domestique de la population âgée de 15 ans et plus

Scénario	Homme	Femme	Ensemble
scénario restreint	00:27	04:46	02:40
Tunisie 2005 (scénario intermédiaire)	00:39	05:15	03:00
Masse horaire (emploi du temps) (en milliers) (Scénario restreint)	1 950 000 000	21 380 000 000	23 460 000 000
Masse horaire professionnelle (emploi du temps) (en milliers)	20 330 000 000	5 350 000 000	25 680 000 000



Prise en compte du travail domestique dans le PIB : Valorisation du PIB et Contribution des femmes à la richesse nationale

Scénario restreint	% de la valeur du travail domestique dans le PIB	part des femmes dans la production domestique	Contribution de la femme à la richesse nationale	Contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands
Scénario 1 Valorisation au SMIG brut 2012 (12,24 Dh/h) 720 F	34,5 %	92 %	21%	39,7%
Scénario 2 Valorisation par la rémunération salariale moyenne dégagée de la comptabilité nationale (22DH/h) 1320 F	62%	92%	21%	49,3%

La contribution des femmes au PIB élargi aux services domestiques non marchands, monte à 39,7% selon le premier scénario, à 49,3% selon le deuxième scénario.



AFRITAC Centre

Fonds Monétaire International - FMI
Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale
Renforcer les capacités macroéconomiques d'Afrique centrale



8^{ème} Edition du forum des hauts fonctionnaires du Budget des Etats d'AFRITAC centre

MODULE 3.1 LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE : CONCEPTS, PRINCIPES ET PROCESSUS

JEAN-MICHEL CROVESI
Expert pour l'AFRITAC Centre

BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO

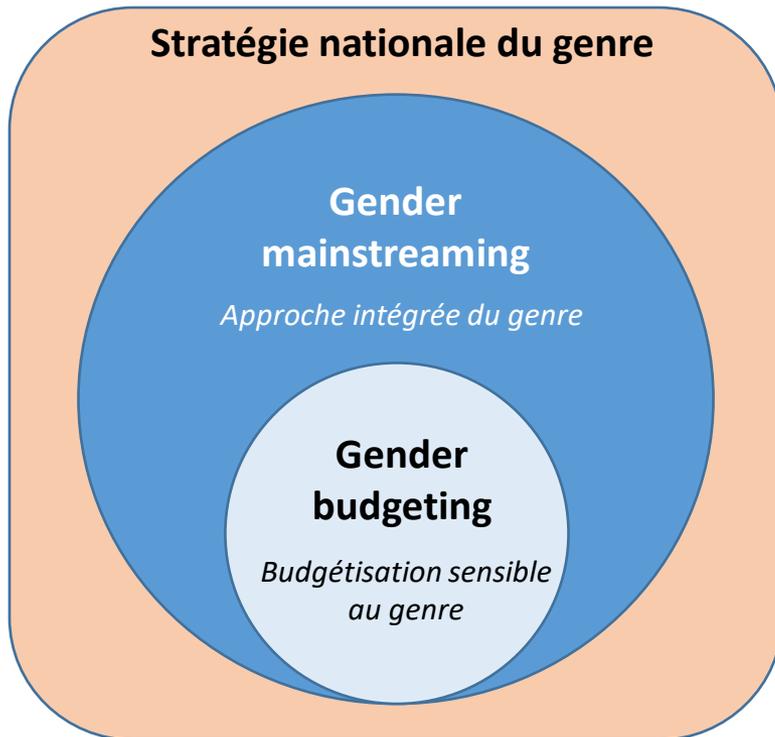
11 AU 15 MARS 2019





- A) DEFINITION DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE
- B) ENJEUX BUDGETAIRES DE LA BSG
- C) ENJEUX ET METHODES
- D) METHODES ET APPROCHES

Définition de la budgétisation sensible au genre



- Une vision définissant des objectifs stratégiques ;
- Une feuille de route pluriannuelle (plan d'actions) ;
- Une dimension préventive et corrective.

- Une approche intégrée de l'égalité : il s'agit d'intégrer la dimension du genre dans le contenu des politiques publiques ;
- Une approche transversale : elle s'applique à tous les domaines des politiques publiques ;
- Une approche structurelle : elle s'applique à toutes les phases du « cycle politique » (préparation, décision, mise en œuvre et évaluation).

- La dimension budgétaire du gender mainstreaming ;
- Un outil pour s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Définition de la budgétisation sensible au genre



Gender budgeting

Budgétisation sensible au genre

Définition du Conseil de l'Europe dans « L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique », 2009 :

« L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Cela implique une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Trois phases

- ➔ Analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes (phase d'évaluation) notamment aux fins de déterminer si celles-ci renforcent ou diminuent les inégalités de genre ou les stéréotypes sexuels.
- ➔ Proposer, le cas échéant, des modifications dans l'allocation des ressources et l'élaboration de la fiscalité (phase de décision).
- ➔ Prendre en compte la dimension du genre à chaque étape du cycle budgétaire : budgétisation, discussion parlementaire et suivi de l'exécution (phase d'intégration).

Définition de la budgétisation sensible au genre



Inversement, ce que n'est pas la budgétisation sensible au genre :

→ Un budget séparé pour les femmes.

Il s'agit d'introduire une méthode d'analyse transversale et systématique des politiques publiques à l'aune des effets possibles sur le genre du point de vue budgétaire.

→ Comptabiliser uniquement les crédits dédiés à l'égalité.

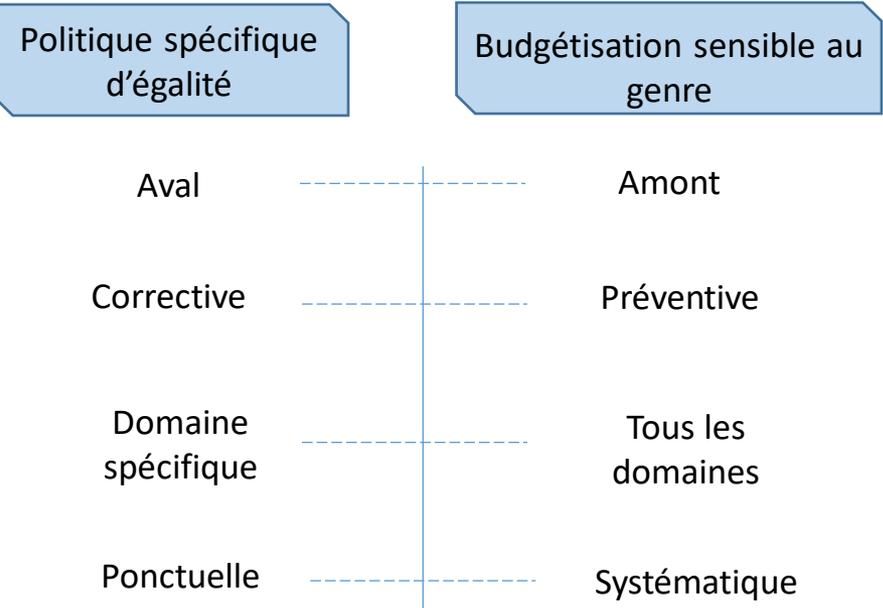
C'est une démarche transversale qui vise à intégrer l'ensemble des politiques publiques. En tout état de cause, elle doit prendre en compte les dispositifs budgétaires et fiscaux dédiés à l'égalité.

→ Des choix opposant les femmes et les hommes.

L'égalité contient bien deux termes : les femmes et les hommes.

→ Des dépenses nécessairement supplémentaires.

La démarche repose sur la recherche de l'allocation optimale des moyens à enveloppe constante.



Enjeux budgétaires de la budgétisation sensible au genre



La budgétisation sensible au genre contribue fortement à l'élaboration d'un cadre de bonne gestion budgétaire en améliorant le processus de prise de décision et s'inscrit dans une démarche de performance budgétaire :

Evaluation

- Evaluation en amont et en aval
- Evaluation par rapport à des objectifs et des indicateurs
- Pilotage par les besoins, la performance et les résultats, non par les moyens



Transparence

- Transparence budgétaire par la publicité des sous-jacents
- Approche pluriannuelle
- Information et communication sur l'élaboration et le suivi
- Renforcement de la capacité statistique



Responsabilisation

- Responsabilisation des acteurs
- Gestion administrative par la performance
- Dialogue budgétaire renforcé (en budgétisation et en gestion) : discussion budgétaire en conférence, réseau de référents



Conditions de réussite



Une mise en œuvre réussie de la budgétisation sensible au genre repose sur trois piliers principaux :

Une gouvernance adaptée et dédiée

- Une volonté politique de haut niveau
- Un ministère chef de file
- Une implication forte de la direction du budget
- Une équipe dédiée pour l'élaboration et la mise en œuvre
- Un réseau de référents ministériels et budgétaires

Une capacité statistique et technique

- Une base de données fiables et précises (statistiques ventilées par sexe).
- Une capacité d'étude qualitative des données notamment pour mettre en évidence les disparités économiques et les inégalités.
- Une capacité à créer au sein des ministères.
- Adaptation des outils de remontée et de collecte des données.

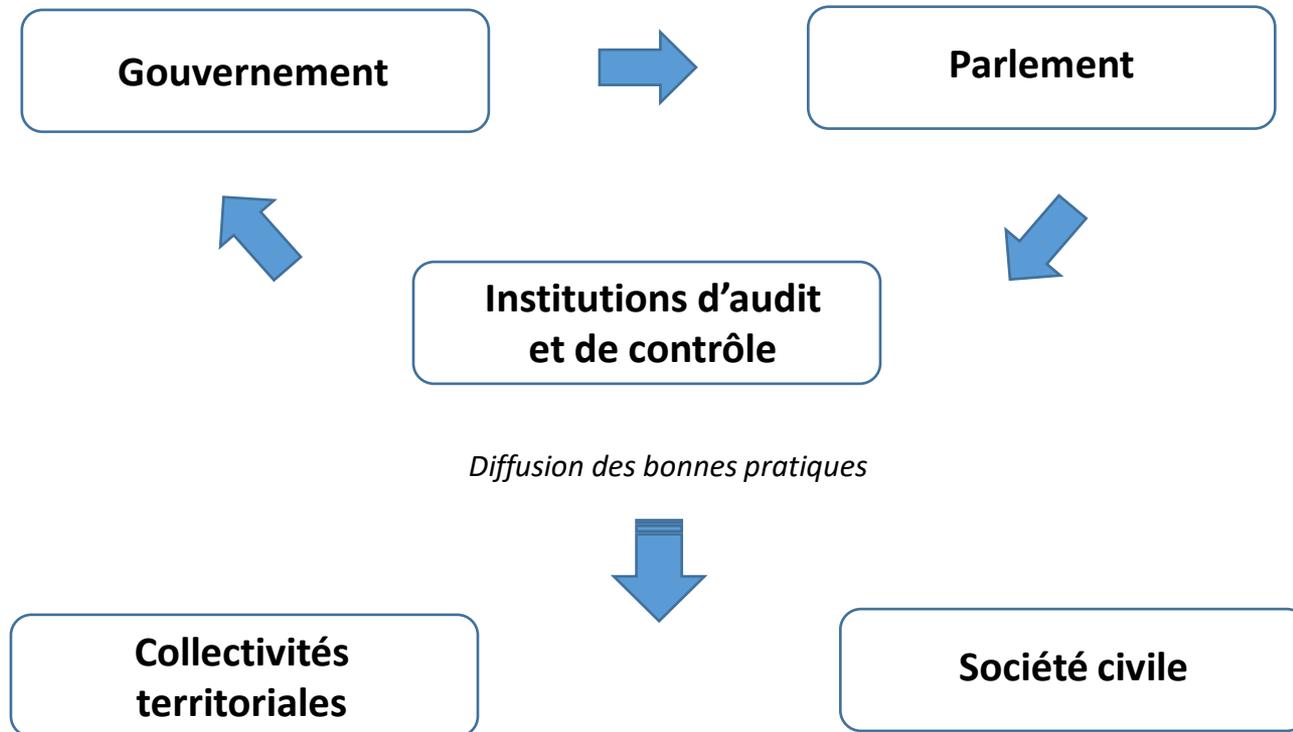
Un soutien par la formation et la diffusion

- Une sensibilisation des acteurs est indispensable
- Un cycle de formations pour acculturer les correspondants ministériels « métiers » et « budget »
- L'élaboration de supports (informatifs ou normatifs)

Enjeux et méthodes de la budgétisation sensible au genre



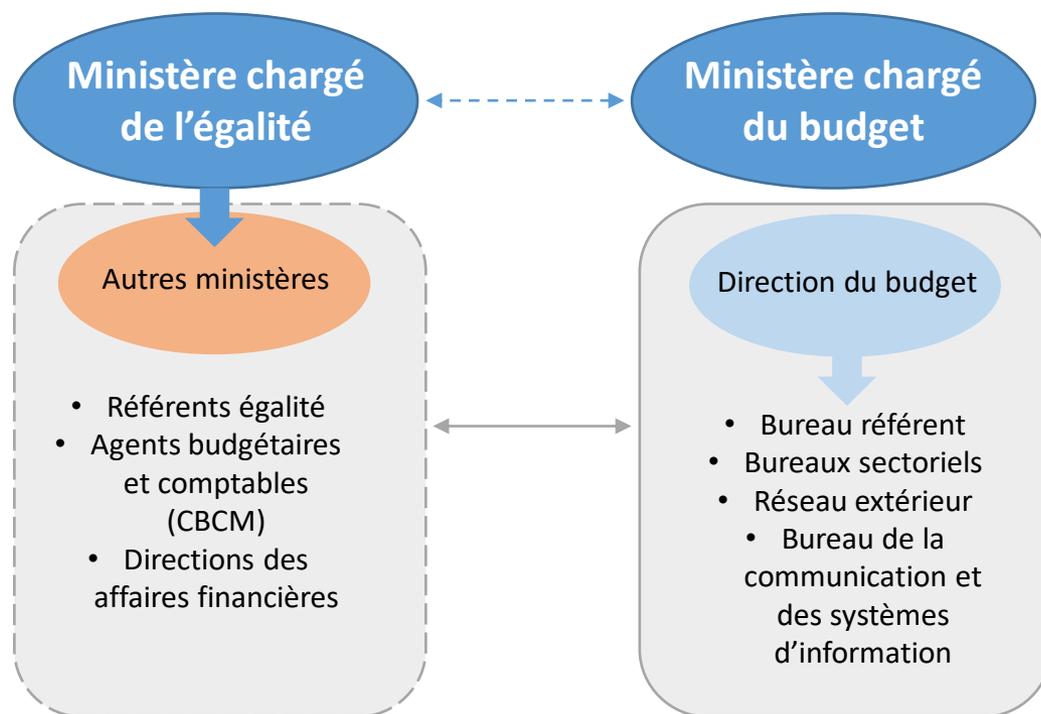
Tous les acteurs institutionnels ayant partie liée au cycle ou à la procédure budgétaire peuvent être impliqués selon l'approche retenue :



Enjeux et méthodes de la budgétisation sensible au genre



Condition de réussite d'une budgétisation sensible au genre, la direction du budget au sein du ministère chargé du budget doit jouer un rôle central dans son élaboration et sa mise en œuvre :

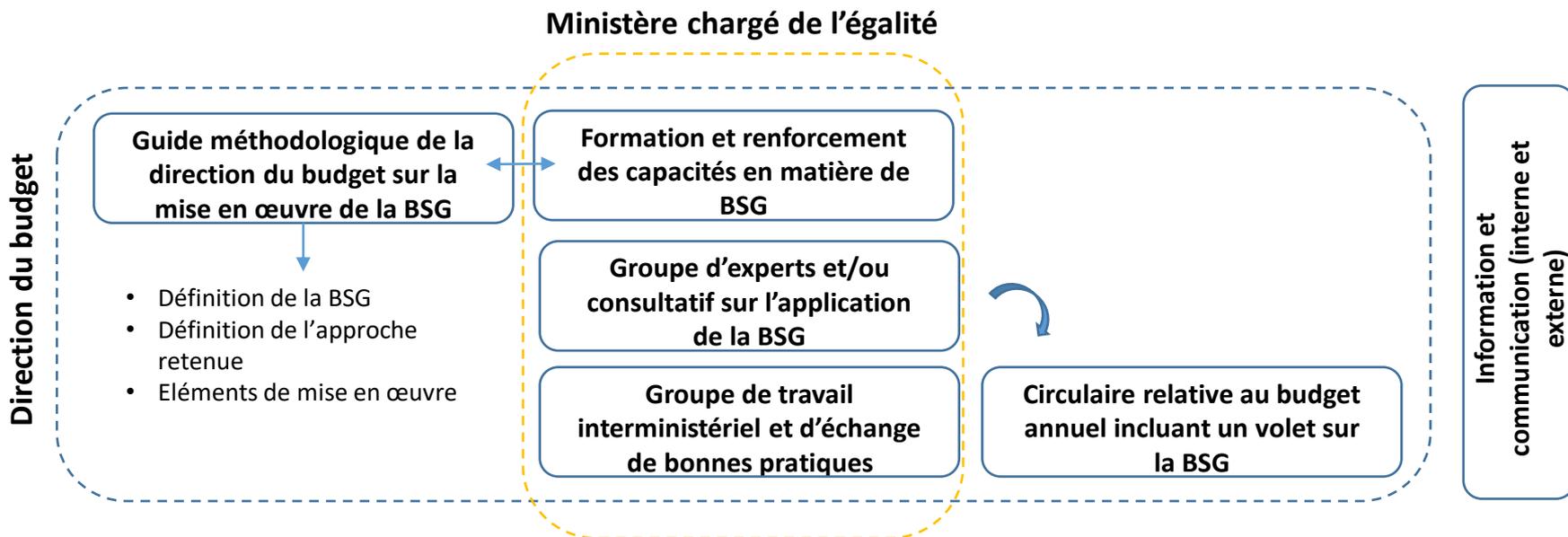


- En lien avec le ministère de l'égalité pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi, notamment pour assurer la déclinaison de la démarche au sein des ministères.
- Acculturer les agents du ministère chargé du budget aux enjeux de l'égalité, dans leurs relations et procédures avec leurs correspondants ministériels
- Veiller au contenu des études d'impact des articles de loi à caractère financier en lien avec le ministère de l'égalité.
- Adapter les outils de collecte et de restitution d'information financière et comptable, notamment CHORUS en lien avec l'AIFE (Agence pour l'information financière de l'Etat), pour identifier les recettes et les dépenses ayant un impact (favorable – défavorable – neutre) en termes d'égalité.

Enjeux et méthodes de la budgétisation sensible au genre



Les outils de formation et d'information sont fondamentaux pour mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre afin de diffuser les bonnes pratiques et accompagner les acteurs dans sa mise en œuvre :



Principaux enseignements de l'étude OCDE de 2016 sur le gender budgeting:

- Dans 3/4 des pays de l'OCDE qui ont introduit la BSG, la direction du budget a produit un guide de mise en œuvre.
- Plus de la moitié ont développé des dispositifs de formation et de renforcement de capacité : en Corée du Sud, toute formalisation d'un guide méthodologique par une administration doit préalablement donner lieu à une formation.
- Plus de la moitié indiquent, d'une part, bénéficier d'un groupe d'experts et/ou consultatif et, d'autre part, avoir mis en place un groupe de travail interministériel qui constitue une enceinte d'échange des bonnes pratiques.

Enjeux et méthodes de la budgétisation sensible au genre



Le développement de la capacité statistique est crucial pour mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre efficace : la BSG repose sur l'analyse de « groupe-cible » et la situation comparée entre les femmes et les hommes. Elle implique donc nécessairement l'agrégation de données fiables et désagrégées sur le genre, notamment avec une ventilation sexuée.

Difficultés rencontrées

- Des moyens humains limités ;
- Une capacité limitée des services statistiques ;
- Une capacité limitée des ministères / services / agences à déterminer les besoins en matière de statistiques sur le genre ;
- Des compétences limitées des statisticiens pour intégrer la perspective du genre dans leur travail ;
- Des mécanismes de coordination limités pour identifier les données manquantes à constituer ;
- Une absence d'indicateurs pour guider la collecte des données désagrégées ;
- La faible fiabilité ou qualité des données existantes.

Actions mises en œuvre en France

- « Les Chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes » chaque année depuis 2000 par le ministère de la santé français.
- Circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.
- Rapport Ponthieux en 2013 sur « l'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion ».



Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



La budgétisation sensible au genre ne s'applique pas seulement aux dépenses ; son périmètre comprend les recettes fiscales et le travail non rémunéré dont l'enjeu est la quantification :

Périmètre de la budgétisation sensible au genre

RECETTES

- Système d'imposition fiscale qui peut conduire à la comparaison entre celui qui contribue et celui qui est bénéficiaire.
- Système fiscal du type impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés (selon la taille) dont les modalités peuvent créer des inégalités : par exemple, incitation à la reprise d'activité pour le ménage.
- Existence de niches fiscales pour accompagner des dispositifs ciblés.

TRAVAIL NON REMUNERE

- Répartition des tâches ménagères entre femmes et hommes n'est pas quantifiée : nécessité de réaliser un budget temps.
- Incidence en termes d'intégration sur le marché du travail.
- Incidence en termes de cotisation (versus contribution) et de droits ouverts à la protection sociale.
- Compensation en contrepartie, par exemple pour le congé parental.

DEPENSES

- Financement des politiques publiques par crédits budgétaires dans le budget des administrations publiques.
- Politiques ciblées en faveur des femmes.

Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



La budgétisation sensible au genre porte sur l'ensemble du cycle budgétaire – attention, toutefois, une analyse institutionnelle nationale doit être réalisée compte tenu des spécificités du cadre budgétaire de chaque pays :

- Analyse et diagnostic sur la base de statistiques ventilées par sexe ;
- Evaluation au regard des objectifs et des indicateurs.

Evaluation

Elaboration

- Audit de l'exécution de la loi de finances
- Evaluation des politiques publiques

- Intégration d'une dimension genre dans les discussions et négociations budgétaires avec les ministères ;
- Préparation de la loi de finances : étude d'impact, analyse dès l'élaboration de la budgétisation ;
- Définition d'objectifs et d'indicateurs.

Exécution

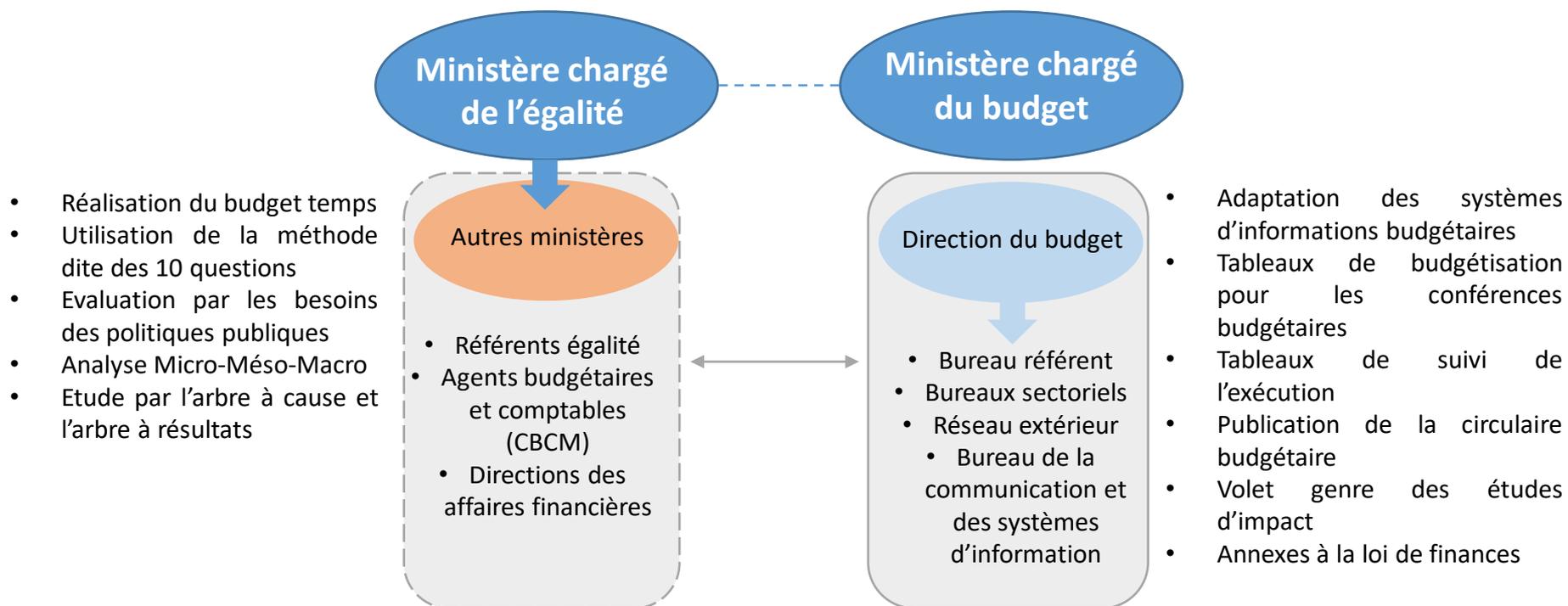
Adoption

- Discussion et examen de la loi de finances
- Annexes au projet de loi de finances : projet annuel de performance, document de politique transversale...

Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



La répartition des rôles est indispensable entre le ministère chargé du budget qui met en œuvre les outils de budgétisation et le ministère chargé de l'égalité qui doit prendre à sa charge les outils « genrés » et accompagner les ministères sectoriels :



Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



L'évaluation des projets d'investissement peut être un bon exemple d'articulation entre outils budgétaires et outils d'évaluation de la politique conduite :

Depuis 2012, en France, l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) crée une obligation d'évaluation socio-économique des projets d'investissements publics et de contre-expertise.



Le décret n° 2013-1211 confie au commissariat général à l'investissement (CGI) la responsabilité d'assurer un inventaire des projets dont le financement public dépasse 20 M€ et de coordonner les contre-expertises exigées pour les projets dont le financement public dépasse 100 M€.

Un rapport de l'inspection générale des finances en 2016 a fait un premier bilan de la démarche.

Difficultés

- Faute de circulaire clarifiant le champ du décret de 2013, multiplication des contestations et donc inventaire incomplet ;
- Le rôle de l'évaluation dans la prise de décision reste limité : une rationalité d'expert et un outil d'analyse financière ;
- Une appropriation ministérielle qui reste à développer.

- Préciser le champ d'application dans une circulaire interministérielle ;
- Renforcer les moyens du commissariat (CGI) ;
- Encourager la publication des contre-expertises selon des modalités à définir (délais, support, responsabilité) ;
- Développer la gouvernance de la méthodologie de l'évaluation socio-économique avec France Stratégie.

Recommandations



Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



Une approche par les outils ou le cycle budgétaire : différents outils sont mobilisables sur chaque phase du cycle budgétaire.

Approche de la BSG *ex ante*

- Evaluation de l'impact genre *ex ante* : évaluer les mesures budgétaires, avant leur intégration au budget ;
- Analyse comparative entre les sexes : analyse périodique pour évaluer l'impact des dispositifs budgétaires sur le genre ;
- Evaluation des besoins en genre : évaluation qualitative, intégrant une appréciation des parties prenantes (sphère publique, société civile), des politiques publiques au regard des besoins en genre.

Approche de la BSG complémentaire

- Dimension du genre dans les indicateurs de performance : fixation d'un nombre minimal d'objectifs de performance relatifs au genre ;
- Dimension du genre dans l'allocation des ressources : montant minimum du budget total alloué à des politiques tenant compte du genre ;
- Analyse des incidences du budget en matière de genre : annexe annuelle à la loi de finances intégrant une évaluation d'ensemble, pilotée par la direction du budget.

Approche de la BSG *ex post*

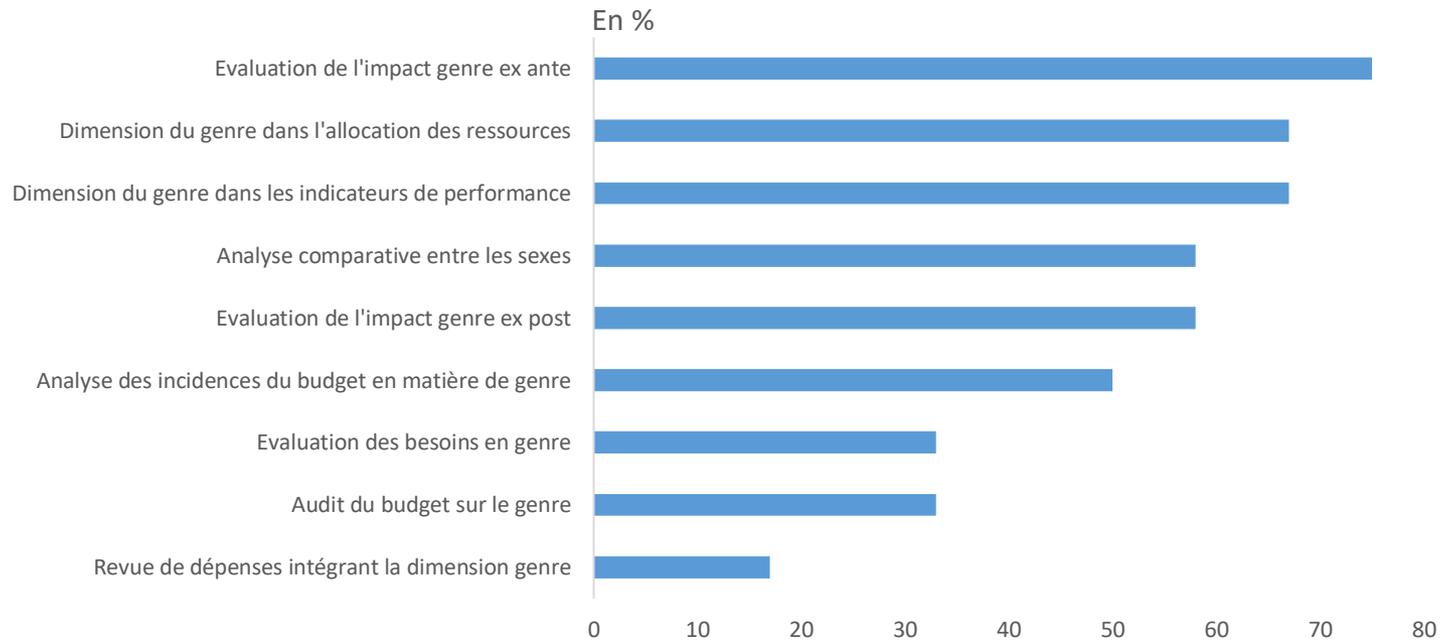
- Evaluation de l'impact genre *ex post* : évaluer les mesures budgétaires, après leur intégration dans le budget (exécution) ;
- Audit du budget sur le genre : analyse objective et indépendante conduite par une autorité indépendante autre que l'administration chargée du budget ;
- Revue de dépenses intégrant la dimension du genre ou spécifique au genre : réaliser des revues de dépenses qui intègrent le genre de manière intégrée ou spécifique.

Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



Ces outils ne sont pas exclusifs mais complémentaires pour une mise en œuvre efficace et effective de la budgétisation sensible au genre :

Utilisation des outils de la BSG par les pays de l'OCDE



Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



Une approche par les objectifs : selon les objectifs poursuivis, des méthodes et des outils spécifiques peuvent être mobilisés.

Objectif 1 : analyser et orienter

Sous-objectif : analyser l'incidence des dépenses et des recettes ventilées par sexe

Méthode : analyse de l'incidence ; évaluation par les bénéficiaires ; évaluation de l'impact selon le genre.

Outils : ventilation par sexe, enquêtes auprès des ménages.

Sous-objectif : intégrer une analyse du genre dans la planification

Méthode : identifier la dimension genre des activités, résultats et impacts.

Outils : la méthode « 4R » et GERAC en Suède.

Objectif 2 : modifier et transformer

Sous-objectif : élaborer des politiques prenant en compte le genre

Méthode : intégrer la perspective genre dans les grilles d'élaboration des politiques.

Outils : cadre économique à moyen terme, cadre de politique fiscale.

Sous-objectif : mettre en œuvre des budgets prenant en compte le genre

Méthode : intégrer la perspective genre dans les grilles d'élaboration des budgets.

Outils : circulaire, méthode de budgétisation, cycle de négociation budgétaire .

Objectif 3 : évaluer et auditer

Sous-objectif : intégrer le genre dans l'évaluation des politiques publiques

Méthode : partir du principe qu'une politique n'est pas neutre pour le genre dans ses effets.

Outils : outils du *Women's Budget Group* sur les réductions d'impôts, élaboration d'indicateurs de performance.

Sous-objectif : auditer l'exécution des politiques publiques en termes de genre

Méthode : évaluer les incidences liées aux évolutions en gestion.

Outils : rapport des corps d'audit et de contrôle, rapport du Gouvernement annexé à la loi de règlement.

Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



La Belgique a mis en place une méthodologie reposant sur une approche tri-catégorielle qui permet d'analyser et de classer les programmes selon leur impact supposé sur l'égalité entre les femmes et les hommes :

3 catégories distinctes

Catégorie 1 : crédits relatifs à des dossiers qui concernent le fonctionnement interne ou qui ne présentent pas de dimension de genre.

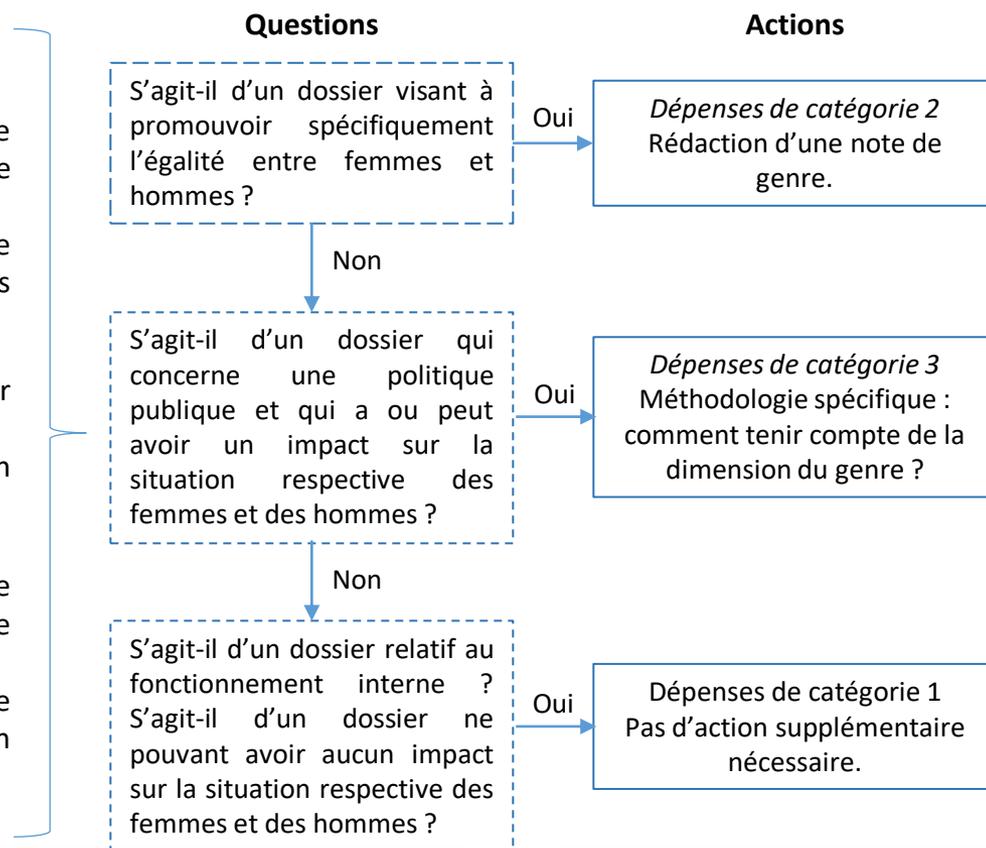
Exemples : dépenses en matière d'informatique, location de biens immobiliers, politique de destruction des déchets toxiques...

Catégorie 2 : crédits relatifs aux actions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Exemples : dotations du programme 137 de la mission Solidarités, insertion et égalité des chances.

Catégorie 3 : crédits relatifs à des dossiers qui concernent une politique publique et qui présentent une dimension genre (susceptible d'avoir une incidence sur le genre).

Exemples : prévention et lutte contre la consommation de drogue, soutien à l'entrepreneuriat, protection des témoins en matière de collaboration judiciaire...



Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



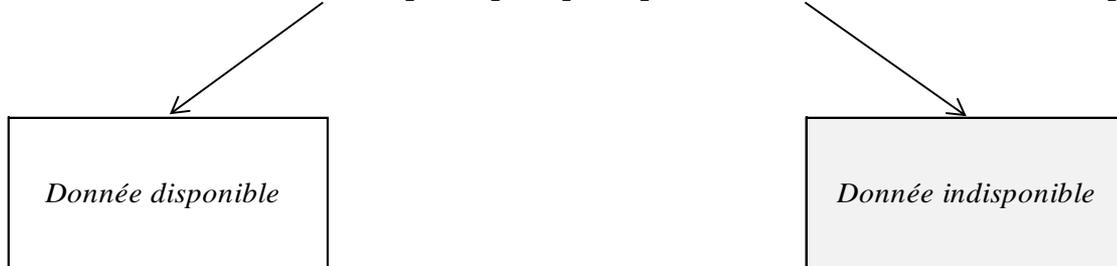
Phase de recensement quantitatif : quantifier l'incidence de genre

a) **Peut-on isoler la part de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires potentiels de la dépense publique ?**



Cette première étape doit permettre de catégoriser les politiques en fonction de leur dimension de genre : dimension inexistante (dépenses de soutien des ministères), dimension directe (a minima les politiques publiques concourant au DPT) ou dimension indirecte. Dans le cadre d'une démarche expérimentale, seules les premières pourront être écartées.

b) **Peut-on isoler au sein de la dépense publique la part bénéficiant effectivement à chaque groupe ?**



Cette deuxième étape doit permettre de disposer d'une donnée brute permettant d'isoler dans la dépense publique la part consacrée aux hommes et aux femmes. Il ne s'agit pas de rechercher les éventuels facteurs explicatifs mais de disposer d'une vision « brute » de la répartition genrée de la dépense.

Le lancement de cette première phase peut être formalisé au travers soit d'une circulaire du Premier ministre dédiée, soit au sein de la circulaire budgétaire relative au volet performance des documents annexés au projet de loi de finances. Les ministères concernés par l'expérimentation 2020 engagent ce travail de recensement quantitatif dès le 1^{er} semestre 2018.

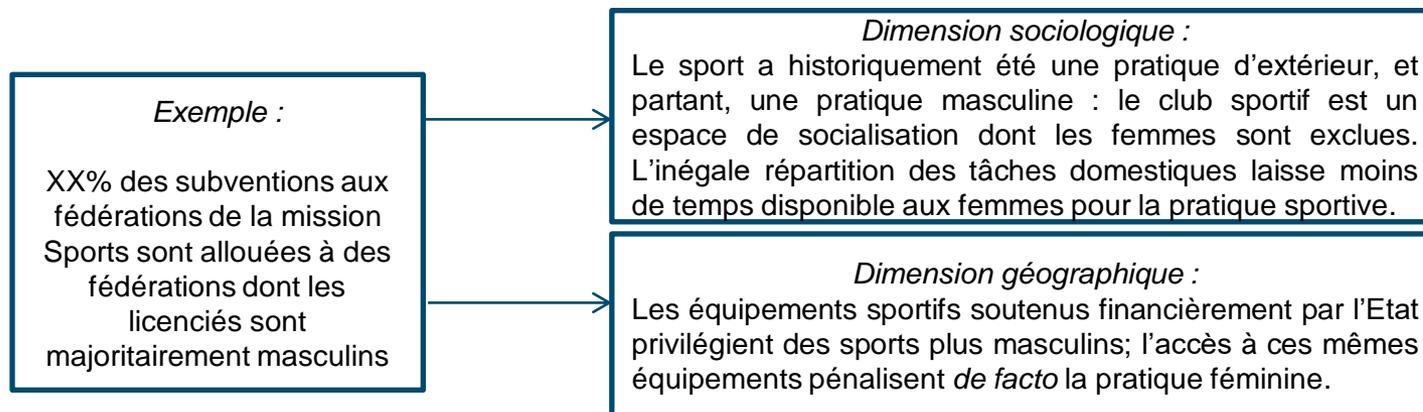
Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



Phase d'analyse : questionner l'efficacité par rapport au genre

a) Explication des données quantitatives par une analyse multi-factorielle (historique, sociologique, démographique, géographique...)

Cette étape doit permettre de comprendre les résultats issus de la phase de recensement quantitatif. Il s'agit d'un préalable nécessaire à l'élaboration éventuelle d'actions de prévention, d'incitation ou de correction.



b) Evaluation budgétaire des effets sur l'égalité femme-homme de la politique publique

Cette étape doit permettre de mettre en regard la dépense, les objectifs généraux poursuivis par la politique publique et son incidence sur la situation respective des femmes et des hommes.

Elle implique la construction d'une grille d'évaluation globale et pertinente qui permet, sinon de comparer les politiques publiques entre elles, au moins de mesurer la progression de la prise en compte des effets sur l'égalité femme-homme de la politique publique évaluée.

Le lancement de cette deuxième phase suppose la détermination préalable d'un schéma organisationnel (responsables politique et administratif du pilotage, acteurs associés à l'analyse multifactorielle). Dans le cadre de l'expérimentation 2020, la responsabilité du pilotage politique et administrative est confiée aux autorités compétentes (SE dédié et Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) tandis que chaque acteur associé (DB, ministères sectoriels) désigne un interlocuteur-référent.

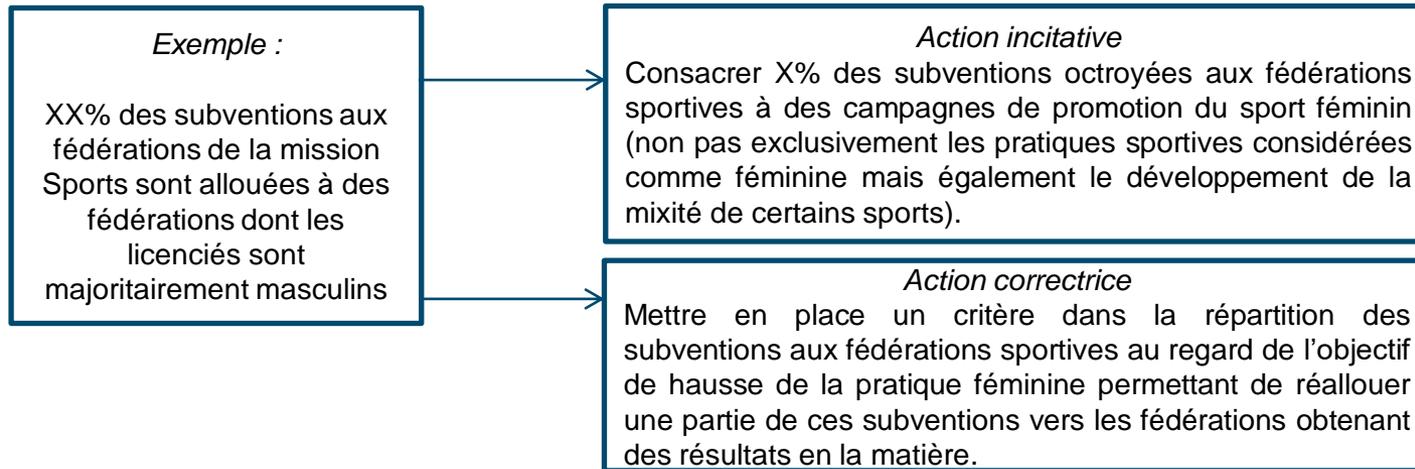
Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



Phase de décision puis d'évaluation

a) Identification des politiques publiques pour lesquelles un rééquilibrage est nécessaire

A l'aune des résultats issus des précédentes étapes, le décideur politique est mis en capacité d'arbitrer en faveur de dispositifs correcteurs (correction des dispositifs publics, réallocation de moyens) ou par la remise en cause d'actions dont les effets sur l'égalité femmes-hommes sont contre-productifs.



b) Evaluation des actions engagées dans le cadre de la loi de règlement

Un volet évaluation (audition, production d'un document annexé dédiée) des actions engagées en faveur de l'égalité femme-homme pourrait être ajouté au dispositif de performance.

Afin d'inscrire la démarche dans la durée cette évaluation pourrait être réalisée sur le mode « revue de dépenses » donc par vague.

Le dernière étape vise à inscrire de façon durable le questionnement de la budgétisation sensible au genre au sein du dispositif de droit commun de performance dont l'objet est précisément d'interroger l'efficacité, l'efficience et l'impact qualitatif de l'action publique. Pour les ministères engagés dans l'expérimentation en 2020, un dispositif de compte rendu des premières résultats quantitatifs et des éventuelles premières actions pourrait être formalisé à l'occasion du semestre de contrôle en 2021.

Les sources des données



- *Gender budgeting in OCDE countries*, Public Governance and territorial development directorate, OCDE.
- Manuel pour la mise en œuvre du *gender budgeting* au sein de l'administration belge, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- *Toolkit for mainstreaming and implementing gender equality*, OCDE.





Merci



Page Facebook de l'AFRITAC Centre
<https://www.facebook.com/AFRITACcentre/>



Department of Foreign Affairs and Trade

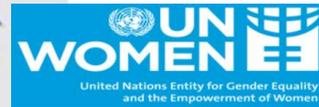


Chine



AFRITAC Centre

Fonds Monétaire International - FMI
Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale
Renforcer les capacités macroéconomiques d'Afrique centrale



8^{ème} Edition du forum des hauts fonctionnaires du Budget des Etats d'AFRITAC centre

MODULE 3.2 LES OUTILS CLASSIQUES DE BUDGETISATION ET LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

JEAN-MICHEL CROVESI
Expert pour l'AFRITAC Centre

BRAZZAVILLE – REPUBLIQUE DU CONGO

11 AU 15 MARS 2019





A) CARTOGRAPHIE

B) DEPLOIEMENT DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE EN FRANCE

Méthodes et approches de la budgétisation sensible au genre



La France a mis en œuvre plusieurs outils qui découlent des approches de la BSG et, sur cette base, a engagé un processus pour mettre en œuvre une approche systématique :

Approches de la BSG *ex ante*

- Evaluation de l'impact genre *ex ante* : évaluer les mesures budgétaires, avant leur intégration au budget ;
- Analyse comparative entre les sexes : analyse périodique pour évaluer l'impact des dispositifs budgétaires sur le genre ;
- Evaluation des besoins en genre : évaluation qualitative, intégrant une appréciation des parties prenantes (sphère publique, société civile), des politiques publiques au regards des besoins en genre.

Approches de la BSG complémentaires

- Dimension du genre dans les indicateurs de performance : fixation d'un nombre minimal d'objectifs de performance relatifs au genre ;
- Dimension du genre dans l'allocation des ressources : montant minimum du budget total alloué à des politiques tenant compte du genre ;
- Analyse des incidences du budget en matière de genre : annexe annuelle à la loi de finances intégrant une évaluation d'ensemble, pilotée par la direction du budget.

Approches de la BSG *ex post*

- Evaluation de l'impact genre *ex post* : évaluer les mesures budgétaires, après leur intégration dans le budget (exécution) ;
- Audit du budget sur le genre : analyse objective et indépendante conduite par une autorité indépendante autre que l'administration chargée du budget ;
- Revue de dépenses intégrant la dimension du genre ou spécifique au genre : réaliser des revues de dépenses qui intègrent le genre de manière intégrée ou spécifique.

Etape 1: améliorer les données sexuées

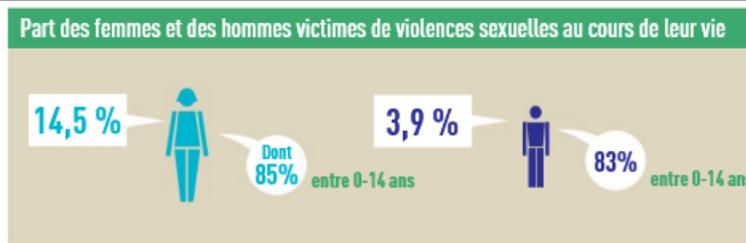


Un effort préalable a été réalisé par la France pour améliorer ses outils statistiques de manière à mesurer plus précisément l'impact des politiques publiques sur les femmes et les hommes et en assurer une communication appropriée :

- En 1999, rapport sur « Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes » rédigé par un groupe de travail.
- Circulaire du 8 mars 2000 relative à l'adaptation de l'appareil statistique de l'Etat pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.
- Depuis 2002, publication annuelle des « Chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes » par le ministère de la santé français : ces chiffres clés sont un outil indispensable pour alimenter les propositions de mesures du CIEFH pour chaque ministère et fournir des indicateurs de suivi des politiques publiques.
- Rapport Ponthieux en 2013 sur « l'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion ».



5.5 Les violences se poursuivent tout au long de la vie



Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine.
Source : Ined, enquête Virage 2015.

Etape 2 : assurer la formation et la diffusion



Un volet formation a été mis en œuvre pour diffuser les bonnes pratiques et plaider en faveur de l'égalité femmes et hommes :

- Formation de formateurs à l'égalité entre les femmes et les hommes pour comprendre l'impact direct et indirect des recettes et des dépenses sur la situation comparée des femmes et des hommes.
- Intégration dans le plan de formation de la fonction publique d'un module sur l'égalité entre les femmes et les hommes



Circulaire du ministère de l'action et des comptes publics en 2018



Déclinaison dans les projets qui pourront bénéficier d'un financement du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique d'Etat (créé en 2019) :



Ministère de l'Action et des Comptes publics
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics

Circulaire du 22 février 2019

relative à l'appel à projets du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État

- Etudes, travaux de recherche appliquée visant à améliorer l'information sur les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;
- Dispositifs de sensibilisation ou de formations à l'égalité professionnelle et/ou d'outils favorisant l'accès à des formations ;
- Dispositifs favorisant la mise en réseau, le partage d'expériences et la mutualisation des bonnes pratiques en faveur de l'égalité professionnelle ;
- Dispositifs favorisant la constitution de viviers de femmes pour les corps fortement masculinisés et de viviers d'hommes pour les corps fortement féminisés.

Etape 3 : évaluer *ex ante*



L'intégration de la dimension du genre dans les études d'impact a été systématisée de manière à procéder à une évaluation de l'impact du genre *ex ante* sur l'ensemble des dispositifs figurant en loi de finances :

- En application de la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution et de circulaire d'application du 23 août 2012, le Gouvernement a l'obligation de transmettre au Conseil d'Etat puis au Parlement, à l'appui de chaque projet de loi, une étude d'impact.
- Les études d'impact contiennent une analyse des effets directs et indirects des projets de loi sur les femmes et les hommes.
- Un circuit interne à l'Etat a été mis en œuvre pour assurer l'effectivité des études d'impact.

	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Secrétariat d'Etat à l'EFH (SDFE)	Ministère porteur		Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)
			Haut-e fonctionnaire à l'égalité (HFE)	Directions	
Anticiper	Elabore le tableau de bord	Veille sur le calendrier législatif	Participe aux travaux du HCE en lien avec les futurs projets de loi	Transmet les intitulés des futurs projets de loi au SGG	S'autosaisit sur des sujets de projets de loi
	Transmet le tableau de bord au SDFE	Alerte les HFE des projets de loi dans leur portefeuille pouvant avoir un impact Anticipe des études spécifiques si un projet de loi suppose un fort impact	Alerte le MDDF en cas d'incidences d'un futur projet de loi	Rédige l'avant-projet de loi et l'étude d'impact	Alerte et veille en cas d'incidence d'un futur projet de loi
Evaluer les impacts	Organise et invite le SEEFH et le HFE aux réunions techniques	Assiste aux réunions techniques	Assiste aux réunions techniques	Finalise la rédaction de l'étude d'impact	
		Modifie l'étude d'impact si besoin	Participe aux travaux de son ministère en lien avec le SDFE	Transmet l'étude d'impact au SDFE pour avis	
		Transmet au Ministère porteur et au SGG les éventuelles modifications de l'EI		Inclut les modifications de l'étude d'impact si besoin	
Cette phase d'élaboration de l'étude d'impact nécessite des échanges permanents entre les différents acteurs					
Mettre en ligne	Transmet au SDFE l'étude d'impact finale	Rédige l'encart et le met en ligne sur le site du secrétariat d'Etat	Valorise l'encart au sein de son Ministère		Valorise l'encart sur son site

Etape 4 : intégrer le genre dans le budget, notamment dans la performance



Un document de politique transversale « Egalité entre les femmes et les hommes » est annexé chaque année au projet de loi de finances :

- Le DPT Egalité permet de retracer l'effort financier de l'Etat à la politique interministérielle de l'égalité.
- Il fait l'objet d'une présentation stratégique autour des plusieurs axes, d'une répartition des crédits par programme et d'une présentation détaillée de l'effort financier.
- Le DPT est complété par une annexe sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique.
- Il permet d'intégrer la dimension genre dans la logique de performance du budget en définissant des indicateurs propres au genre.
- Son articulation avec le document de la Grande Cause quinquennale peut se poser, notamment au regard de la multiplicité des documents (voir le jaune relatif à la politique de rémunération au sein de la fonction publique).

AXE 1 - CONSTRUIRE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

Réduire les inégalités d'accès à la pratique du sport

Faciliter l'insertion sociale des jeunes

AXE 2 - AGIR CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi

Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail

Soutien à l'activité des travailleurs modestes

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables

AXE 3 - LEVER LES OBSTACLES À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EFFECTIVE

Mieux assurer l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les initiatives territoriales

Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Sécuriser l'emploi par l'anticipation des mutations économiques

Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social

AXE 4 - RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Améliorer le taux de dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 ans à 74 ans

Améliorer le taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes de 50 ans à 74 ans

AXE 5 - COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, PROTÉGER LES VICTIMES ET PRÉVENIR LA RÉCIDIVE

Faire respecter l'école, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité

Améliorer la qualité de service des permanences téléphoniques nationales d'aide aux victimes de violence

Réduire l'insécurité

Prévention et aide aux victimes

AXE 6 - AFFIRMER LA DIPLOMATIE DES DROITS DES FEMMES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Etape 4 : intégrer le genre dans le budget, notamment via la performance



Exemple d'indicateurs relatifs au genre :

INDICATEUR 1.1

Mixité des filles et des garçons dans les formations technologiques et professionnelles

[Programme 141]

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Proportion de filles en terminale STI2D	%	7,1	7,2	13	9	11,5	15
Proportion de garçons en terminale ST2S	%	11,2	12,8	12,5	12,8	13	13
Proportion de filles en terminale professionnelle des spécialités de production	%	11,6	11,7	15	13	14,5	16
Proportion de garçons en terminale professionnelle des spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	%	7,7	7,9	10	9	10	11
Pour information : Proportion de filles en terminale S	%	46,9	47,3	6,0	6,0	6,0	6,0
Pour information : Proportion de garçons en terminale L	%	20,9	20,8	6,0	6,0	6,0	6,0

Exemple de répartition des crédits :

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Exécution 2016		LFI 2017		PLF 2018	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Aide aux victimes	4 169 895	4 169 895	4 458 104	4 458 104	5 636 430	5 636 430
04 – Médiation familiale et espaces de rencontre	1 511 281	1 511 281	1 211 267	1 211 267	1 560 000	1 560 000
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	11 509 708	10 390 242	7 900 000	7 900 000	7 820 000	7 820 000
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	11 509 708	10 390 242	7 900 000	7 900 000	7 820 000	7 820 000
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	34 786	34 786	90 000	90 000	90 000	90 000
03 – Objectifs de développement durable	34 786	34 786	90 000	90 000	90 000	90 000
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	61 830 415	48 990 622	56 951 997	54 208 452	44 481 987	42 768 494
02 – Coopération bilatérale	57 002 223	44 162 430	51 183 503	48 439 958	38 713 493	37 000 000
05 – Coopération multilatérale	4 828 192	4 828 192	5 768 494	5 768 494	5 768 494	5 768 494
Total	371 732 265	356 702 815	382 563 320	379 655 585	396 751 368	395 037 575

Etape 4 : intégrer le genre dans le budget, notamment via la performance



Le déploiement d'une nouvelle étape de la BSG repose sur l'observation que le DPT, bien que complémentaire, ne vise pas le même objectif que la budgétisation sensible au genre :

	Budgétisation sensible au genre	DPT Egalité
Objectif	<p>Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le budget des collectivités publiques (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales).</p> <p>Le BIE est une déclinaison de l'approche intégrée de l'égalité (gender mainstreaming)</p>	<p>Rendre visible les actions et crédits de l'État en faveur de la politique d'Égalité.</p>
Mise en œuvre	<p>Évaluer la manière dont la collecte et la distribution des ressources financières renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes, et proposer le cas échéant des mesures correctrices.</p> <p>(démarche qui s'apparente aux études d'impact des textes législatifs et réglementaires)</p>	<p>Lecture transversale des PAP à l'aune de la politique d'Égalité entre les femmes et les hommes.</p>
Champ d'application	<p><u>Recettes et dépenses</u> des collectivités publiques.</p>	<p><u>Dépenses</u> de l'État.</p>
Obligation	<p>Inscrit dans aucun texte législatif, mais figure en annexe de la circulaire de la DB relative à la préparation du PLF.</p> <p>Le SDFE n'est pas consulté pour ces études d'impact.</p>	<p>Inscrit dans loi de finances rectificative pour 2009 (art. 128) + annexe de la circulaire annuelle de la DB relative à la préparation des PAP et DPT.</p>
En conclusion	<p>Le BIE c'est vérifier que les recettes et dépenses contribuent à l'Égalité réelle.</p>	<p>Le DPT c'est ce que déclarent les ministères <u>volontaires</u> en matière d'Égalité et combien ils <u>estiment</u> cela leur coûte.</p>

Etape 5 : lancer la phase d'expérimentation pour déployer la budgétisation sensible au genre



Cadre législatif : un objectif fixé dans la loi

En France, la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose en son article 1^{er} que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ».

Volonté politique : un engagement présidentiel

Déploiement de la budgétisation sensible au genre prévu dans le cadre du programme d'action de la Grande Cause quinquennale qui figure parmi les engagements.

Une gouvernance dédiée et un calendrier

Suivi assuré par le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pilotage assuré par le ministère de l'égalité et le ministère chargé du budget.

Des ministères volontaires pour expérimenter la budgétisation sensible au genre.



Etape 6 : phaser la mise en oeuvre de la BSG



En amont du débat d'orientation sur les finances publiques

Analyse des besoins : analyse qualitative des politiques publiques pour voir à quel point elles répondent aux besoins en termes d'égalité.

Etude d'impact du budget : conforter la logique des études d'impact et compléter le DPT Egalité par l'expérimentation mise en oeuvre sur la BSG.



Concomitamment au processus budgétaire

Intégration du genre dans les programmes de performances : indicateurs de performance sexués dans les PAP ou création d'indicateurs ad hoc.

Intégration du genre dans l'allocation des ressources : imposition de quotas minimum contribuant à l'égalité dans le budget (égalité conditionnalité dans les marchés publics, quota de femmes dans les primo-nominations, etc.).



Ex post

Analyse ex post de l'impact de l'égalité de chaque mesure budgétaire : intégration dans le rapport annuel de performance des effets de la gestion financière et comptable sur l'égalité.

Audit du budget sur l'égalité : un audit réalisé par les corps de contrôle (Assemblée nationale et Sénat, Cour des comptes, voire des audits externes).

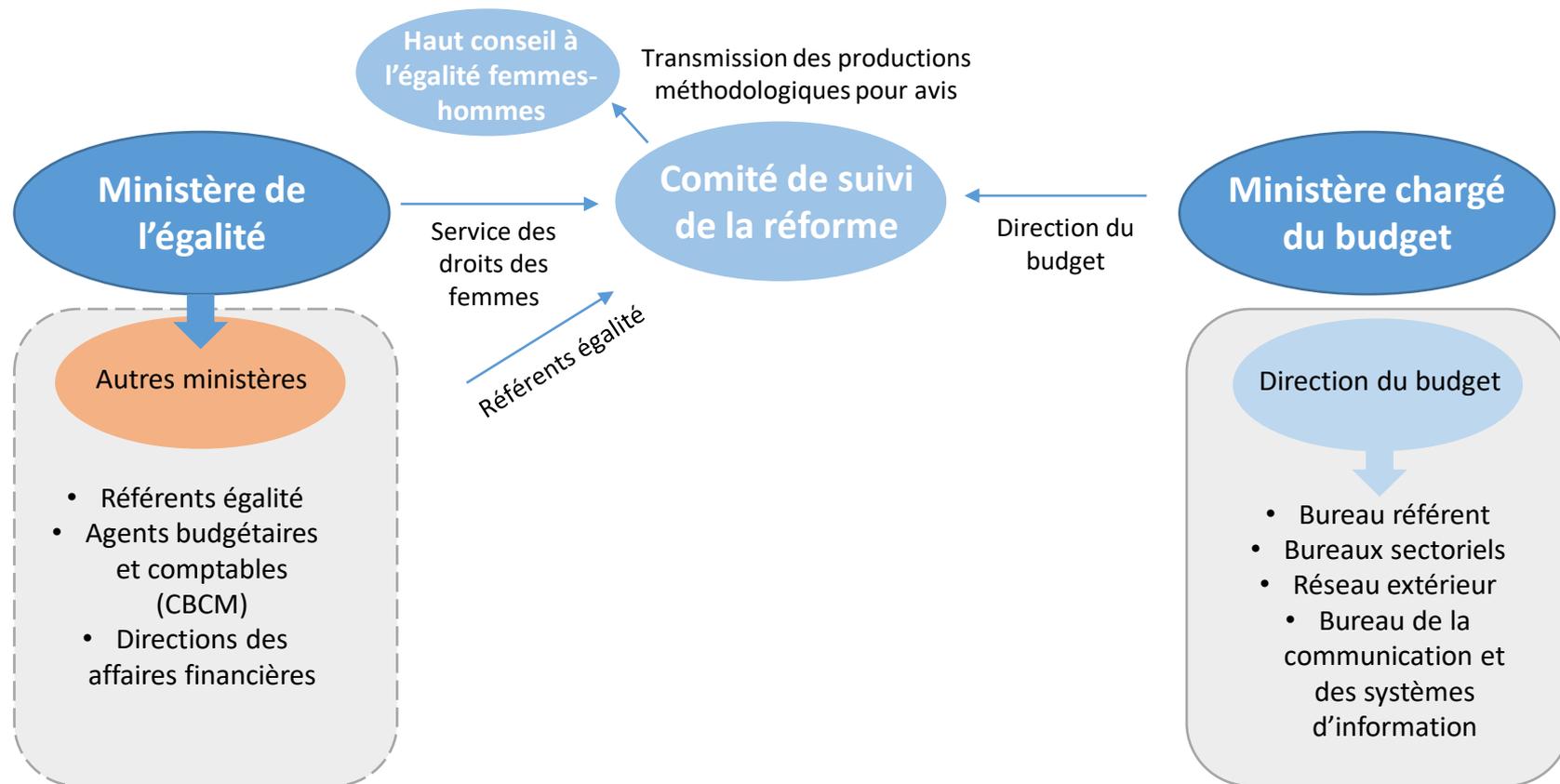
En France, le processus retenu pour le déploiement de la budgétisation sensible au genre est prévu en trois temps.



Phase d'expérimentation : gouvernance



Un comité de suivi de la réforme est pilote pour conduire la phase d'expérimentation :



Phase d'expérimentation : support



Une phase expérimentale de mise en œuvre qui repose sur la mobilisation volontaire de plusieurs ministères :

		Montants en LFI 2019	Indicateurs genre
Ministère des affaires sociales <i>Solidarité, insertion et égalité des chances</i>	Programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »	10,5 Md€	✓
	Programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes »	30 M€	✓
Ministère de la culture <i>Culture</i>	Programme 131 « Création »	780 M€	X
	Programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »	1,3 Md€	X
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation <i>Enseignement scolaire</i>	Programme 143 « Enseignement technique agricole »	1,5 Md€	X
Ministère de la cohésion des territoires <i>Cohésion des territoires</i>	Programme 147 « Politique de la ville »	510 M€	X
Ministère des sports	A définir		

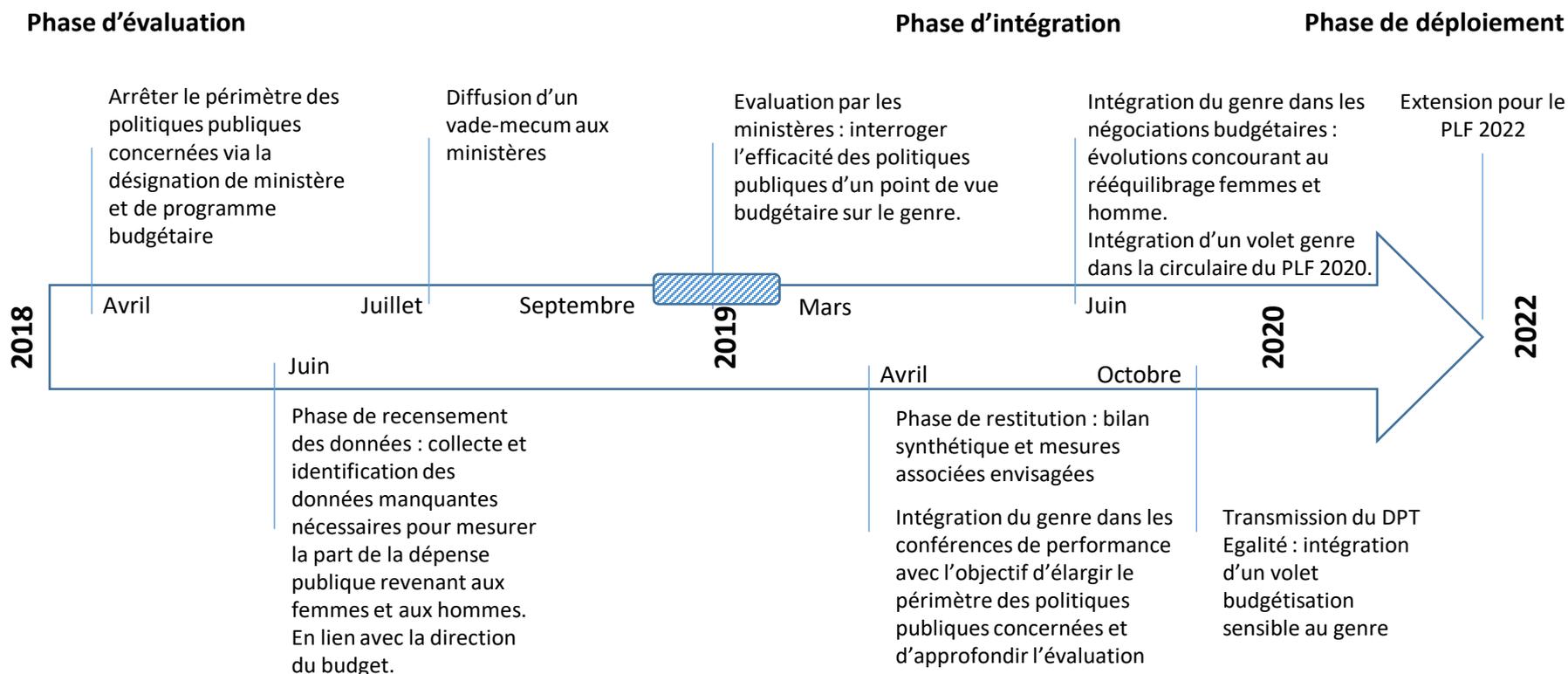
Exemple d'indicateur sur le programme 304 : Part des couples allocataires du RSA sans emploi dont au moins un des membres accédant à la prime d'activité est une femme



Phase d'expérimentation : calendrier



Une phase expérimentale de mise en œuvre qui repose sur la mobilisation volontaire :



Les sources des données



- Manuel pour la mise en œuvre du *gender mainstreaming* au sein de l'administration belge, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- *Strategic engagement for gender equality 2016-2019*, Commission européenne, 2015.
- Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023, Conseil de l'Europe, 2017.
- *National strategy and action plan on gender equality 2016-2020*, Ministry of Social Welfare and Youth of Albania, 2015.
- *Toolkit for mainstreaming and implementing gender equality*, OCDE.



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Foreign Affairs, Trade and
Development Canada
Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada



german
cooperation



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



Banque
européenne
d'investissement



Chine



Merci



Page Facebook de l'AFRITAC Centre
<https://www.facebook.com/AFRITACcentre/>

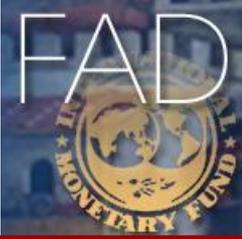


Module 3.3 : Présentation des travaux du FMI sur la budgétisation sensible au genre

Gwénaëlle Suc
Département des Finances Publiques, FMI

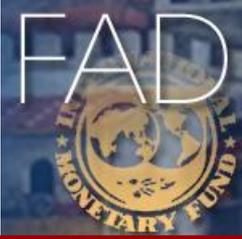
8eme édition du FOHBAC
Brazzaville, République du Congo, 11-15 mars 2019





Plan de la présentation

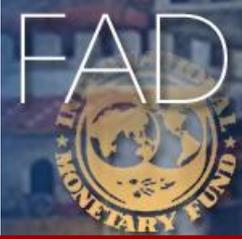
- I. Définition de la budgétisation sensible au genre**
- II. Exemples de politiques budgétaires sensibles au genre**
- III. Utiliser les outils de gestion des finances publiques pour promouvoir la BSG**
- IV. Intégrer la BSG dans le cycle du budget**
- V. Les prérequis de la BSG**
- VI. La mise en œuvre de la BSG en Afrique Centrale**



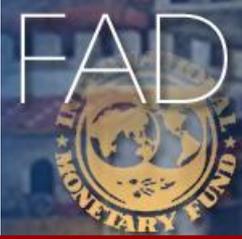
Remarques préliminaires

- Cette présentation s'appuie sur les travaux du FMI réalisés pour le G7 en avril 2017 (disponibles en ligne : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/05/12/pp041917gender-budgeting-in-g7-countries>)
- L'analyse porte sur les politiques budgétaires promouvant l'égalité femmes/hommes et sur les outils de la gestion des finances publiques en faveur des politiques sensibles au genre

I. Pourquoi introduire la budgétisation sensible au genre (BSG) ?



- Atteindre l'égalité des genres est une des priorités de l'agenda politique de nombreux pays.
- L'égalité des genres est essentielle pour accélérer la croissance et la rendre plus durable, à travers :
 - Une offre tendancielle de travail plus solide
 - Des petites entreprises plus dynamiques et innovantes
 - Un nombre plus élevé de dirigeants tournés vers la créativité
 - Une transmission renforcée de capital humain vers les générations suivantes

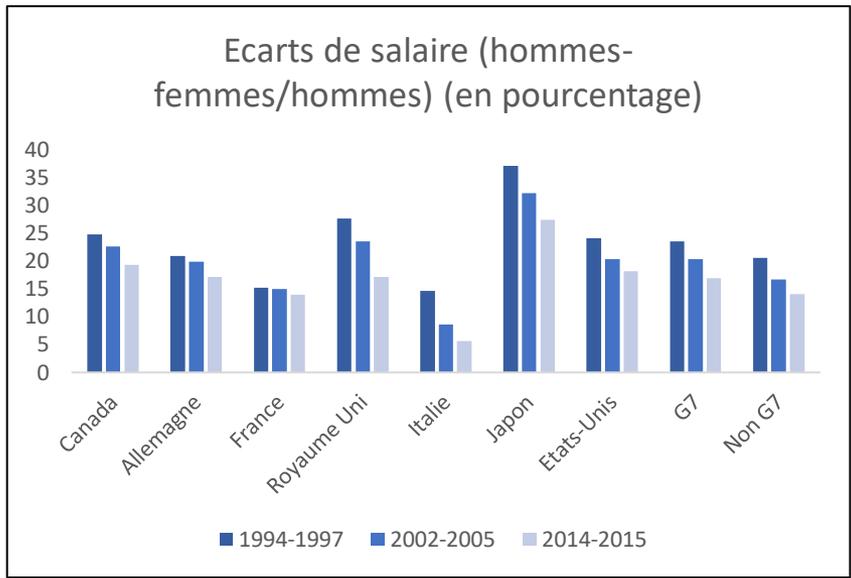


I. Définition et champ de la BSG

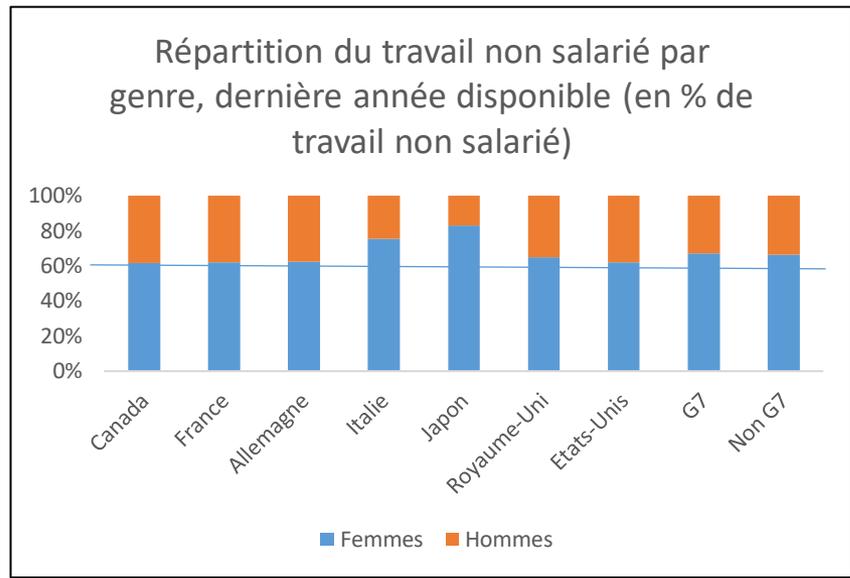
- Une définition large
 - *une approche qui utilise des instruments de politique budgétaire et de gestion des finances publiques pour promouvoir l'égalité des sexes et le développement des filles et des femmes (FMI publication G7)*
- La BSG ne se limite pas au financement explicite d'initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes
- La BSG analyse les politiques budgétaires pour comprendre leur impact – explicite ou implicite – en terme d'égalité des genres
- La BSG utilise cette information pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de promotion de l'égalité des genres et allouer de manière efficiente les moyens
- La BSG doit être cohérente avec les objectifs de développement nationaux et avec les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité entre les sexes

Les pays du G7 ont progressé pour réduire les inégalités mais des limites importantes subsistent

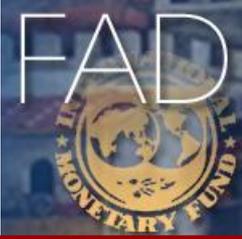
Les écarts de salaire restent élevés...



... et le travail non rémunéré repose encore essentiellement sur les femmes

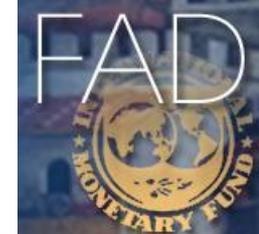


II. Exemples de politiques budgétaires sensibles au genre

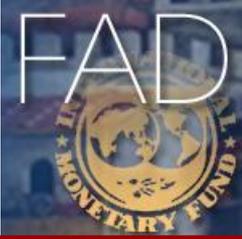


- Le budget est un outil clé pour promouvoir des politiques de recettes et de dépenses favorables à l'égalité des sexes
- Des progrès peuvent être réalisés à travers diverses mesures fiscales, mesures de dépenses, ou des politiques structurelles
- Des politiques budgétaires peuvent aussi avoir des implications pour l'égalité des sexes sans que cela ne soit leur objectif premier
- Les pays du G7 mettent en œuvre de nombreuses politiques budgétaires pour promouvoir l'égalité des genres

II. Exemples de politiques budgétaires sensibles au genre dans les pays du G7

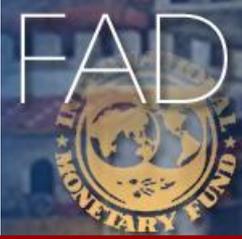


Exemples	Pays
Mesures de recettes	
Allègement fiscal pour les parents isolés	Plupart des pays du G7
Mesures de dépenses	
Quotas dans les positions dirigeantes	France, Allemagne
Equilibre vie professionnelle/vie personnelle	Canada, France, Italie, Japon
Allocations ciblées pour les femmes ayant des faibles revenus	France, Allemagne, Italie, Japon
Aide à la garde d'enfants	Canada, Royaume-Uni, Japon, Italie, Allemagne
Programme de lutte contre les violences faites aux femmes	Tous les pays du G7



II. Exemples de politiques budgétaires sensibles au genre dans les pays du G7

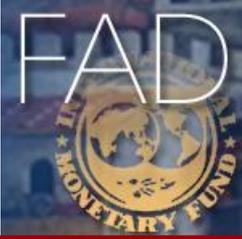
- **En Europe, des initiatives variées pour inclure les processus budgétaires dans une approche de genres :**
 - Evolution des lois et de la réglementation de base : Autriche, Belgique, Islande et Andalousie (réformes de gestion des finances publiques, principes budgétaires, lois organique, budgétisation par la performance)
 - Modification des fonctions budgétaires : Albanie, Belgique, Islande (études d'impact)
- **Diverses approches en Asie**
 - Adaptation des politiques budgétaires, comme en Inde : nomenclature, stratégie nationale, objectifs
 - Approche intégrée du genre : Philippines
 - Modification de la loi de finances et analyses ex post : Corée
- **Moyen-Orient, Afrique du nord, Asie Centrale, Caucase**
 - Quelques initiatives, notamment au Maroc : stratégie nationale, loi organique relative aux lois de finances (objectifs, indicateurs), rapport sur le genre
 - Les inégalités femmes-hommes dans ces régions restent fortes, notamment la présence des femmes sur le marché du travail



II. Exemples de politiques budgétaires sensibles au genre dans les pays du G7

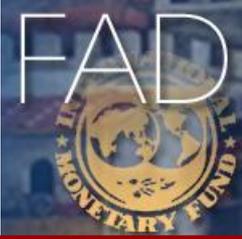
- **Afrique subsaharienne**
 - De nombreux pays ont commencé à développer des pratiques, mais les progrès restent limités
 - Rwanda : loi organique relative aux lois de finances(2013), rapport budgétaire ; budgétisation par programmes ; Ouganda : circulaires budgétaires depuis 2014i
- **Amérique latine et Caraïbes**
 - Expériences diverses : nomenclatures budgétaires (Equateur), programmes budgétaires, modifications législatives, implication de la société civile (Mexique)

III. Comment utiliser les outils de gestion des finances publiques pour promouvoir la BSG (1)



- Les instruments et les pratiques de la gestion des finances publiques peuvent contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des politiques budgétaires sensibles au genre
- La budgétisation sensible au genre s'inscrit dans les bonnes pratiques budgétaires :
 - Elle associe des objectifs stratégiques avec des programmes et alloue un niveau adéquat de ressources en tenant compte de la contrainte budgétaire
 - Elle améliore les programmes existants en les rendant plus inclusifs
 - Elle s'inscrit dans une perspective de moyen-terme, en particulier pour les programmes des domaines de la santé et de l'éducation
 - Elle est axée sur les résultats et s'articule avec la performance budgétaire
 - Elle ne doit pas être perçue comme un moyen d'exercer une pression supplémentaire sur le niveau de dépenses et le déficit

III. Comment utiliser les outils de gestion des finances publiques pour promouvoir la BSG (2)



- **La BSG doit s'intégrer dans le cycle budgétaire**
 - La BSG ne consiste pas à développer un cycle budgétaire parallèle
 - Il s'agit davantage d'ajuster et d'utiliser les procédures budgétaires existantes et de les compléter avec des données et des outils sensibles au genre
 - La BSG vise à intégrer une approche par le genre à chaque étape du cycle budgétaire
 - La BSG repose sur un rôle clé du Ministère en charge du budget

III. Comment utiliser les outils de gestion des finances publiques pour promouvoir la BSG (3)



Etapes du processus budgétaire



Documents supports

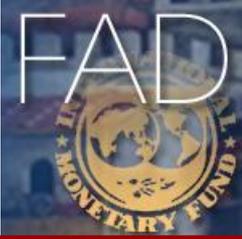


Outils et processus



IV. La BSG et le cycle budgétaire

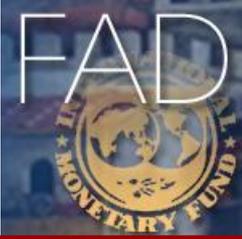
1. Les stratégies en faveur de l'égalité des genres



- Les stratégies budgétaires en faveur de l'égalité des genres sont en général des documents pluriannuels qui définissent des objectifs et des responsabilités en termes d'égalité femmes-hommes
- Les principaux éléments de ces stratégies sont :
 - Une analyse des inégalités entre les genres, en utilisant des comparaisons quantitatives
 - Des objectifs qualitatifs de réduction de ces inégalités
 - Un ensemble d'actions pour mettre en œuvre ces objectifs, avec des délais et parfois des étapes intermédiaires
 - Une identification des ministères chefs de file
 - Un ensemble d'indicateurs de performance pour mesurer l'effectivité de chaque action
 - Des cibles quantitatives pour chaque objectif

IV. La BSG et le cycle budgétaire

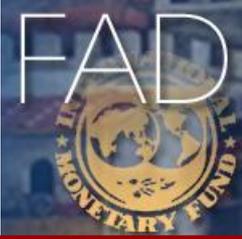
2. Les circulaires budgétaires



- Les circulaires budgétaires précisent les objectifs et les procédures pour prendre en compte le genre dans la budgétisation
- Ces circulaires visent à :
 - Donner des instructions aux ministres sur la manière d'intégrer l'approche par le genre dans leurs propositions budgétaires
 - Préciser le mode de fonctionnement des mécanismes de coordination
- Le contenu de ces circulaires peut varier:
 - Il peut s'agit d'une simple demande d'incorporer l'approche par le genre dans les propositions formulées par les ministères
 - Elles peuvent aussi inclure des indicateurs par secteur et des orientations méthodologiques pour évaluer l'impact sur le genre
 - Elles peuvent aussi traiter des besoins de formation des agents concernés aux outils de budgétisation sensible au genre

IV. La BSG et le cycle budgétaire

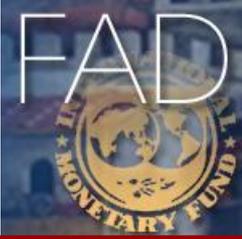
3. Les études d'impact



- Il s'agit d'évaluations ex ante des lois, des politiques publiques ou des programmes pour déterminer leur conséquences sur l'égalité des genres
 - Ces études doivent permettre d'améliorer la qualité des politiques inscrites au budget
 - Elles reposent sur une approche quantitative pour comparer la situation actuelle avec les résultats attendus
- Elles sont généralement menées par l'administration
 - Des unités spécialisées (ex : Suède, Danemark, Finlande)
 - Des unités du ministère sectoriel concerné
 - Une unité centrale pour l'ensemble des ministères
- Parfois, des experts indépendants peuvent aussi être sollicités
 - Exemple: Women's Budget Group au Royaume-Uni

IV. La BSG et le cycle budgétaire

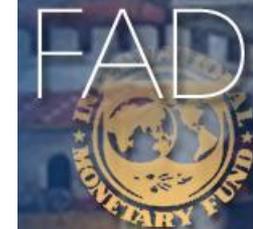
4. La documentation budgétaire



- Les états financiers annuels doivent présenter les politiques menées en faveur de l'égalité des genres
 - Leurs raisons et leurs liens avec la stratégie nationale en faveur de l'égalité des genres
 - Les actions, programmes et activités spécifiques à ces politiques
 - La manière dont ces activités contribuent aux objectifs stratégiques d'égalité des genres
 - Les allocations budgétaires
- Le budget doit concilier l'analyse micro-économique menée par les ministères sectoriels avec la vision agrégée de la situation financière
- Le niveau de détail des états financiers peut varier :
 - Certains pays n'apporte d'informations que sur les initiatives nouvelles et les plus majeures
 - D'autres pays, comme l'Inde, présente le détail complet des programmes et crédits budgétaires par ministère
 - D'autres encore élaborent une annexe budgétaire spécifique sur l'égalité des genres

IV. La BSG et le cycle budgétaire

5. La mesure de la performance



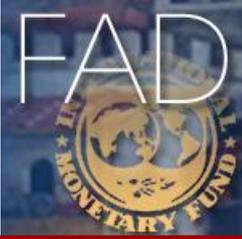
- L'accent est mis sur les produits, les résultats et les indicateurs qui permettent de mesurer la réalisation d'objectifs qualitatifs relatifs au genre

Exemple d'objectifs et d'indicateurs associés à un programme budgétaire de l'Union Européenne (appui budgétaire de l'UE au Maroc)

Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
R2 : La participation à part égale des femmes et des hommes à la prise de décision est renforcé dans la sphère publique	<u>Indicateur 4 : Degré de participation des femmes dans les instances politiques</u> 4.1: Nombre de dispositifs réglementaires adoptés conduisant à accroître le nombre de femmes élues député au sein de la Chambre des Conseillers 4.2: Nombre de dispositifs réglementaires adoptés conduisant à accorder une prime aux partis en fonction de la proportion de femmes élues député à la Chambre des Représentants	2017: 0	2020: 1	Rapports du Ministère de l'Intérieur / Fonds d'Appui pour la promotion de la représentativité des femmes (FAPREF) et documents réglementaires et légaux sur le processus électoral. Etudes et rapports de l'Observatoire genre de la Fonction Publique, statistiques globales de la Fonction publique et des départements ministériels
	<u>Indicateur 5 : Accès des femmes aux postes de responsabilité et aux emplois supérieurs de la fonction publique</u> 5.1: Taux de participation des femmes aux postes de responsabilité et aux emplois supérieurs dans l'administration, aux niveaux national et territorial 5.2 : Degré de la promotion du leadership féminin (X domaine) par les autorités publiques.	2017: 0	2020: 1	
	2017 : 22% A définir	2021 : 33%A définir		
Résultat 7: Les contrôles internes (Inspections ministérielles et Inspection Générale des Finances) exercent leurs attributions statutaires sur les aspects genre des politiques publiques	<u>Indicateur 12: Le système de contrôle des finances publiques conduit à une plus grande intégration du genre dans les stratégies et politiques sectorielles</u> 12.1: Nombre d'audits genre dans des ministères et EEP ayant effectué un diagnostic en 2019 réalisés par les Inspections.	2017 :0	2020:10 ministères et 4 EEP 2021 : 15 ministères et 8 EEP et 1/3 des recommandations genre des audits de 2020 mises en œuvre	Rapports spécifiques de l'IGF à la demande du Ministre des Finances et des Inspections Ministérielles.

IV. La BSG et le cycle budgétaire

6. Les audits axés sur le genre



- Une évaluation de la programmation budgétaire
 - Le périmètre et l'étendue du scénario de base, la prise en compte de données statistiques détaillées par genre
 - La pertinence du diagnostic de l'existant
- Une évaluation de la prise en compte du genre dans les objectifs des programmes et des actions, et dans les indicateurs
 - Les objectifs des programmes visent-ils des gains en terme d'égalité des genres ?
 - Les objectifs des programmes sont-ils cohérents avec les objectifs stratégiques fixes au niveau national ?
- Une évaluation des capacités humaines et organisationnelles
 - Des formations ont-elles été réalisées auprès des agents des ministères concernés ?
 - Les personnels administratifs sont-ils responsabilisés sur l'atteinte des résultats ?
- Des recommandations pour améliorer la parité des genres

IV. La BSG et le cycle budgétaire

7. Les autres outils



Les rapports annuels de performance

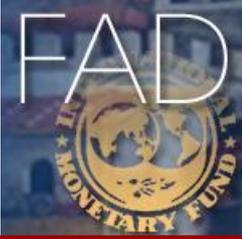
- Evaluer la performance de chaque programme ou politique publique
- Rendre compte aussi des résultats plus généraux obtenus en faveur de l'égalité des genres

Les revues de dépenses

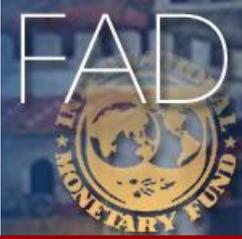
- Identifier les moyens de rendre les politiques sensibles au genre plus efficaces, dans la limite des contraintes budgétaires
- Formuler des recommandations pour rendre les programmes et les politiques publiques plus sensibles au genre
- Tenir compte des résultats obtenus pour orienter les décisions budgétaires

V. Les prérequis de la BSG

1. Les bases juridiques



- Dans l'OCDE, cinq pays ont érigé l'égalité des genres en principe constitutionnel : Autriche, Belgique, Mexique, Norvège, Espagne
 - Seule l'Autriche mentionne la budgétisation sensible au genre comme un principe de gestion budgétaire
- Des dispositions relatives au genre sont aussi intégrées dans les lois de finances : Autriche, Norvège, Espagne, Islande, Corée, Mexique
 - Islande : les études d'impact sont obligatoires
 - Espagne : un rapport spécifique est produit au Ministre des finances
 - Autriche : chaque secteur du budget doit inclure au moins une proposition pour l'égalité des genres
- Dans certains pays (Autriche, Japon, Suède par exemple) accompagne la construction du corpus juridique d'un engagement politique fort



V. Les prérequis de la BSG

2. Les données statistiques générées

- Les Nations-Unies ont défini un minimum standard d'indicateurs sur le genre
- Ces indicateurs peuvent être utilisés pour des comparaisons internationales
- Ils couvrent cinq secteurs :
 1. La structure économique, la participation aux activités de production et l'accès aux ressources
 2. L'éducation
 3. La santé
 4. La participation à la prise de décision
 5. Les droits humains des femmes et des filles

V. Les prérequis de la BSG

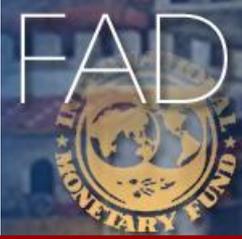
3. La classification budgétaire et le suivi de la performance



- La classification budgétaire doit permettre d'isoler les programmes avec un impact sur l'égalité des genres. Cependant, les programmes peuvent aussi contenir diverses activités non centrées sur le genre
- En Inde par exemple, le budget distingue trois catégories de dépenses :
 - Les dépenses totalement centrées sur les femmes ; les dépenses en faveur des femmes; et les dépenses courantes
- Le suivi de la performance nécessite de mener des évaluations régulières des résultats et des produits obtenus par les programmes sensibles au genre

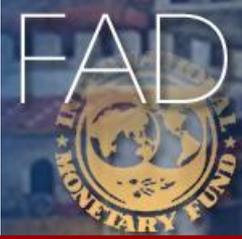
V. Les prérequis de la BSG

4. La promotion de l'égalité femmes-hommes



La promotion de l'égalité femmes-hommes repose sur trois conditions :

1. La production de données sexuées sur les usagers, les bénéficiaires et les effets des politiques financées par le budget
 - Evaluer dans quelle mesure l'exécution budgétaire a effectivement contribué à la réduction des inégalités
2. La coordination interministérielle de la conception des politiques publiques sensibles au genre
 - Identifier si la solution consiste à remodeler des programmes existants ou bien à en introduire des nouveaux
3. La transformation des procédures pour prendre en compte les problématiques de genre de manière proactive
 - Analyser les modes d'élaboration des décisions budgétaires, les hypothèses retenues et l'influence des parties prenantes à la décision



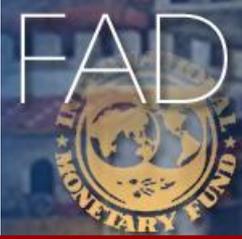
Conclusions

Les messages clés :

- Un engagement fort et au plus haut niveau est nécessaire pour soutenir la mise en place de politiques sensibles au genre
- La BSG doit s'inscrire dans le cycle budgétaire pour assurer sa pérennité et son effectivité
- La BSG suppose une adhésion et une implication de toutes les administrations
- La formation des agents et leur mise à disposition des outils adéquats est une condition de réussite de la mise en œuvre de la BSG
- L'attention doit davantage se tourner vers la qualité de la dépense (les résultats attendus) que vers les moyens alloués
- L'introduction d'une classification par programmes, la réalisation d'évaluations ex-post et la collecte de données genrées sont indispensables pour mesurer les résultats des politiques sensibles au genre

Les défis :

- La BSG implique un changement de culture
- Les systèmes budgétaires existants peuvent être insuffisants et nécessiter des réformes plus vastes
- Un processus qui s'inscrit dans la durée



Merci de votre attention

Module 4.1 : Présentation des résultats de l'enquête du FMI

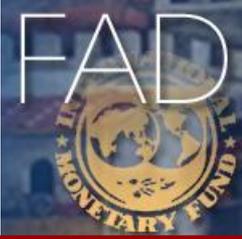
Gwénaëlle Suc

Département des Finances Publiques, FMI

8eme édition du FOHBAC

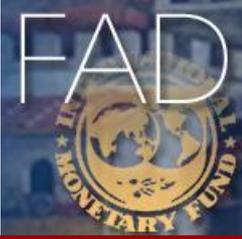
Brazzaville, République du Congo, 11-15 mars 2019





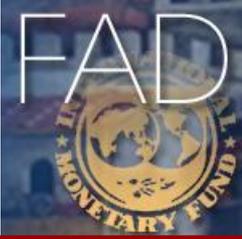
Plan de la présentation

- I. Les objectifs et le contenu de l'enquête**
- II. Analyse synthétique des résultats**



I. Les objectifs et le contenu de l'enquête

- Les objectifs de l'enquête
 - Obtenir des informations comparatives détaillées sur l'expérience que font les pays de la budgétisation sensible au genre
 - Tirer des leçons de la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre
 - Etablir une base de données accessible à toutes les personnes interrogées et à la disposition du public
- La structure de l'enquête
 - Partie 1 : les politiques de genre et leur relation aux politiques budgétaires
 - Partie 2 : les cadres juridiques et institutionnels qui sous-tendent les réformes budgétaires sensibles au genre
 - Partie 3 : l'intégration d'une perspective de genre dans l'élaboration du budget
 - Partie 4 : l'intégration d'une perspective de genre dans l'exécution, le suivi et l'audit budgétaires
 - Partie 5 : les effets de la budgétisation sensible au genre et les défis de mise en œuvre.

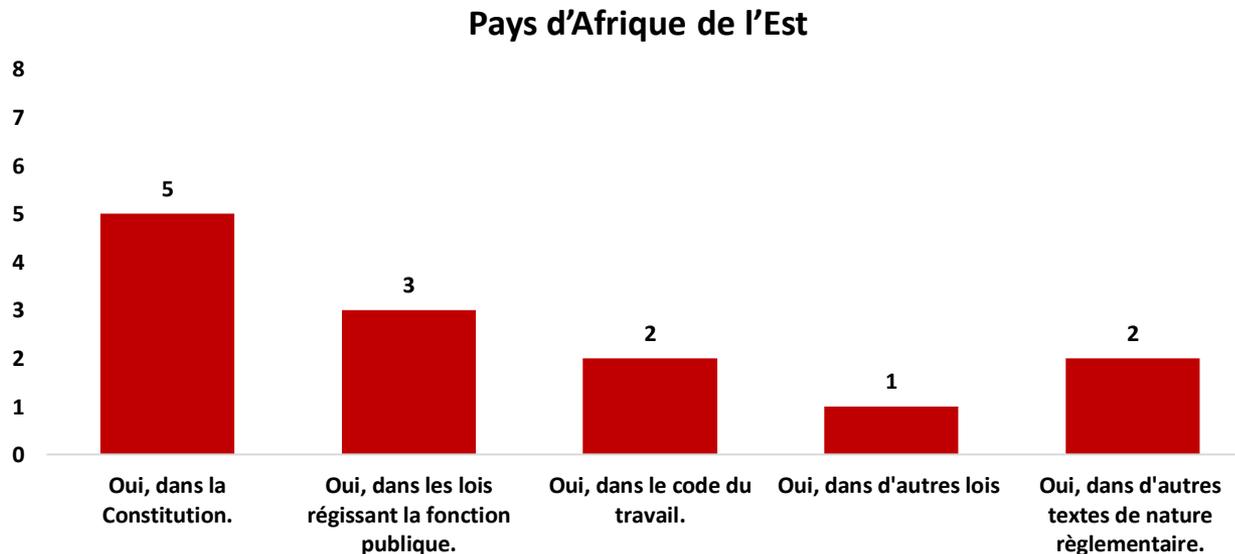
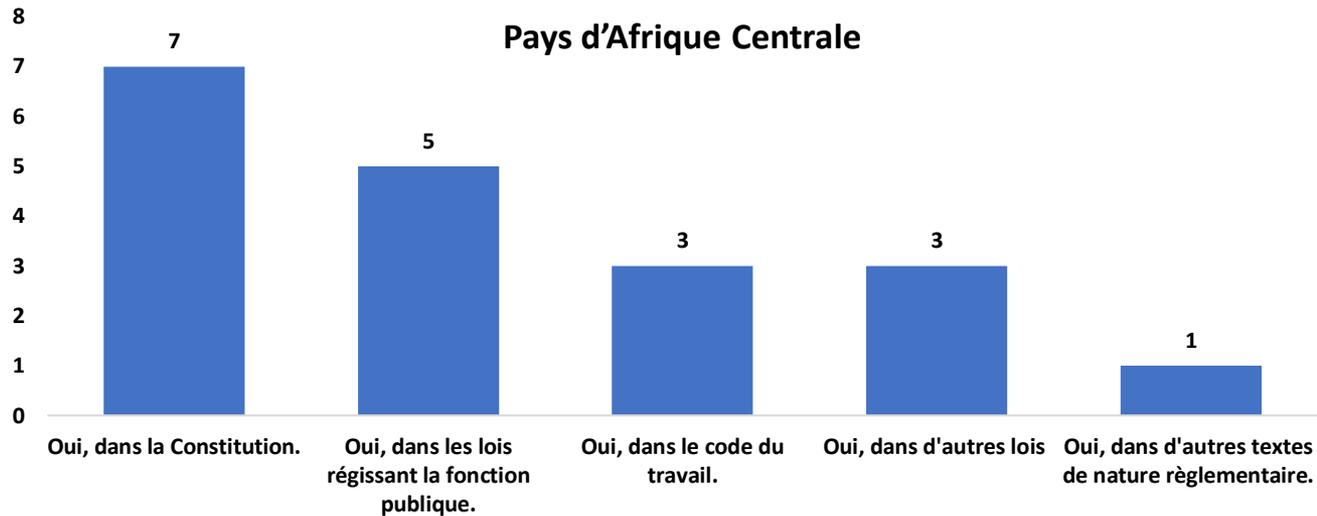
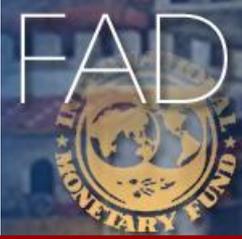


II. Analyse synthétique des résultats

- Réponses de 8 pays : Burundi, Cameroun, Gabon, République centrafricaine, RDC, République du Congo, Sao Tome and Principe, Tchad
- Comparaison indicative avec l'enquête réalisée auprès de pays d'Afrique de l'Est : Kenya, Tanzanie, Ethiopie, Ouganda, Malawi

I. Egalité des sexes

Le principe d'égalité des sexes est-il inscrit dans la législation de votre pays ?

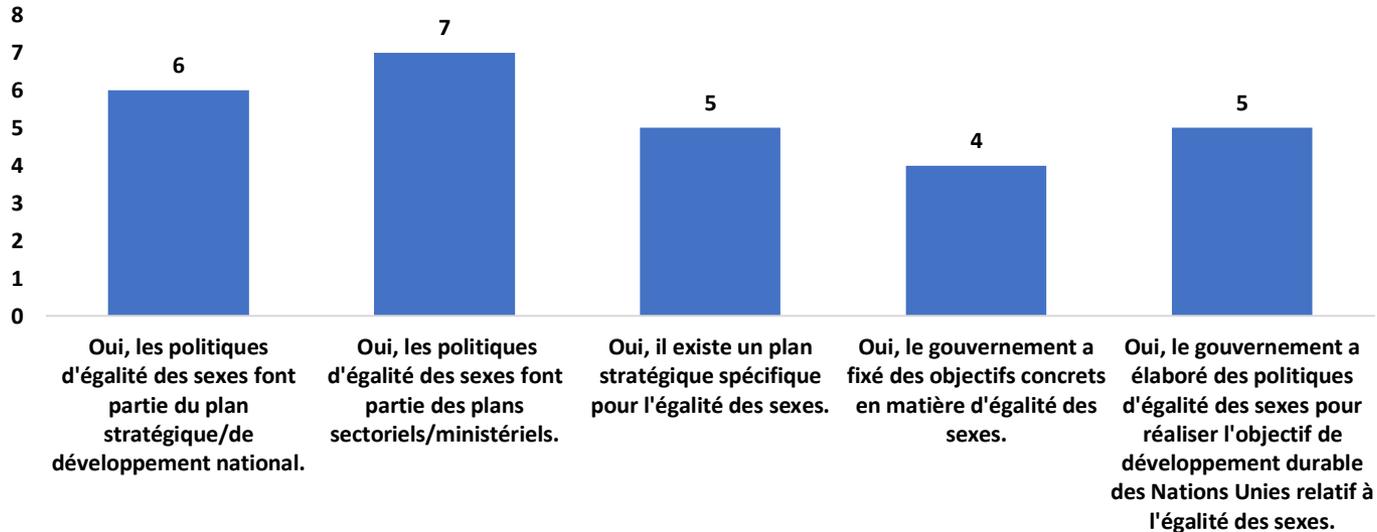


I. Egalité des sexes

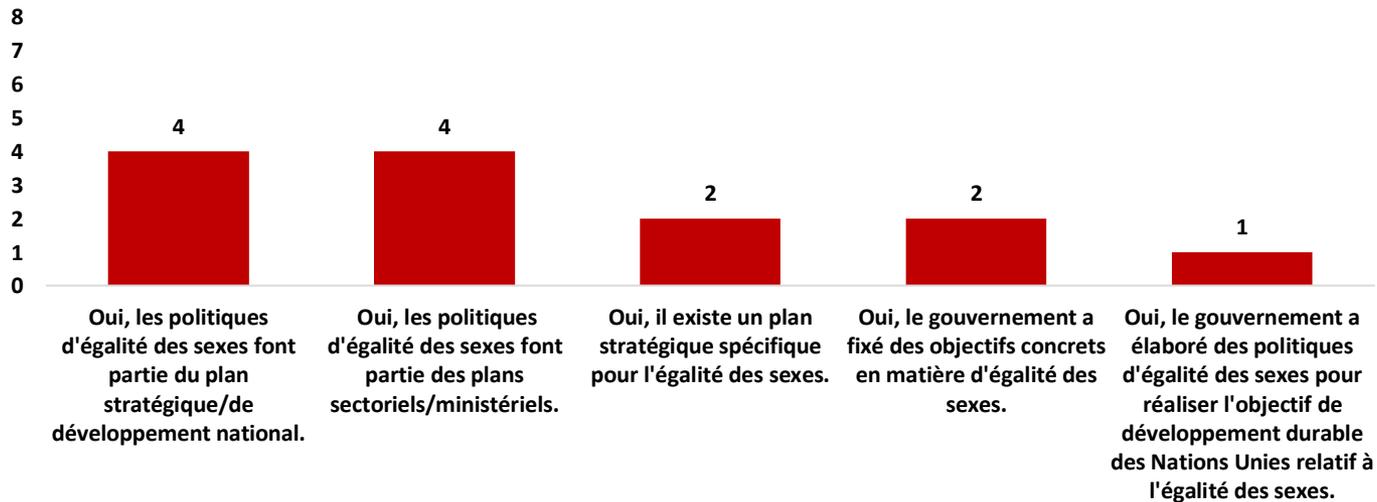
Les gouvernements ont-ils des politiques d'égalité des sexes?



Pays d'Afrique Centrale

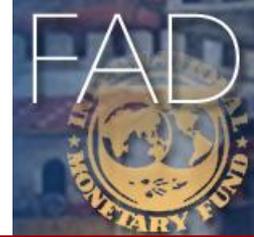


Pays d'Afrique de l'Est

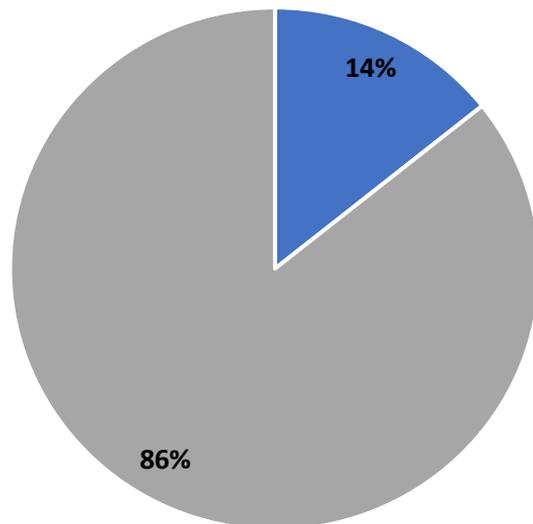


II. Cadre de budgétisation sensible au genre

Le gouvernement dispose-t-il d'un cadre de budgétisation sensible au genre ?

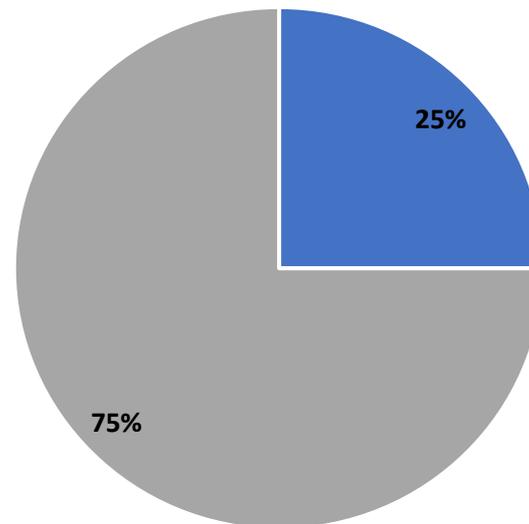


Pays d'Afrique Centrale



■ Oui ■ Non

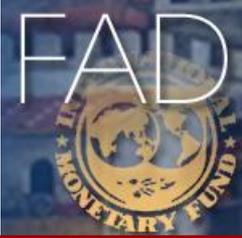
Pays d'Afrique de l'Est



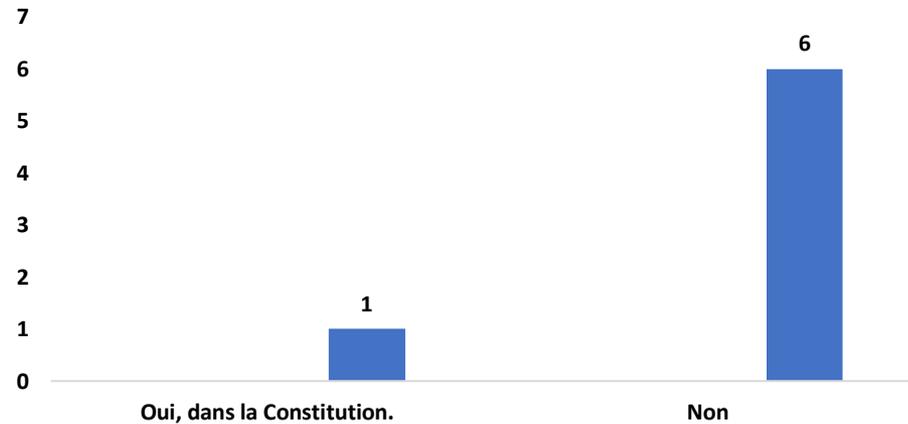
■ Oui ■ Non

II. Cadre de budgétisation sensible au genre

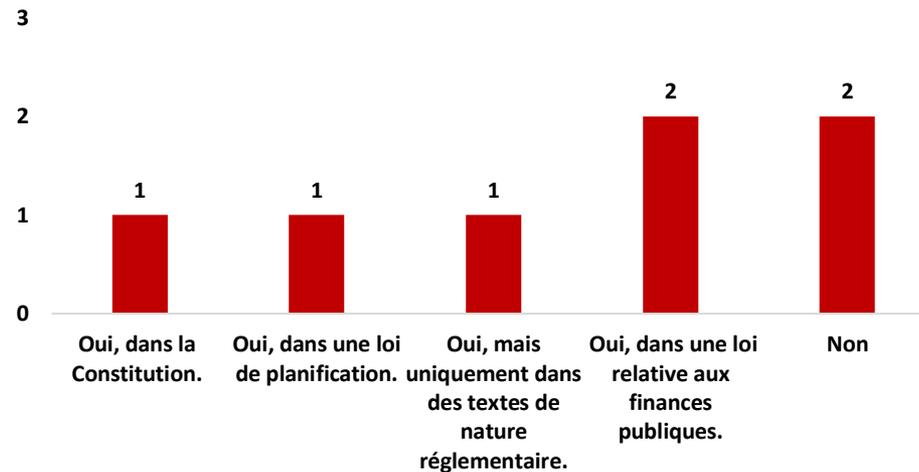
Existe-t-il une disposition relative à la budgétisation sensible au genre ?



Pays d'Afrique Centrale



Pays d'Afrique de l'Est

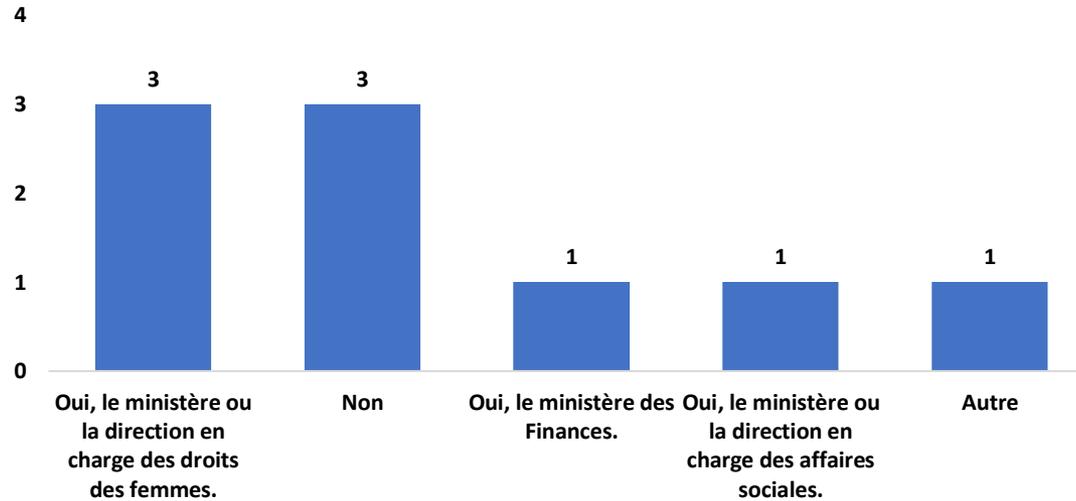


II. Cadre de budgétisation sensible au genre

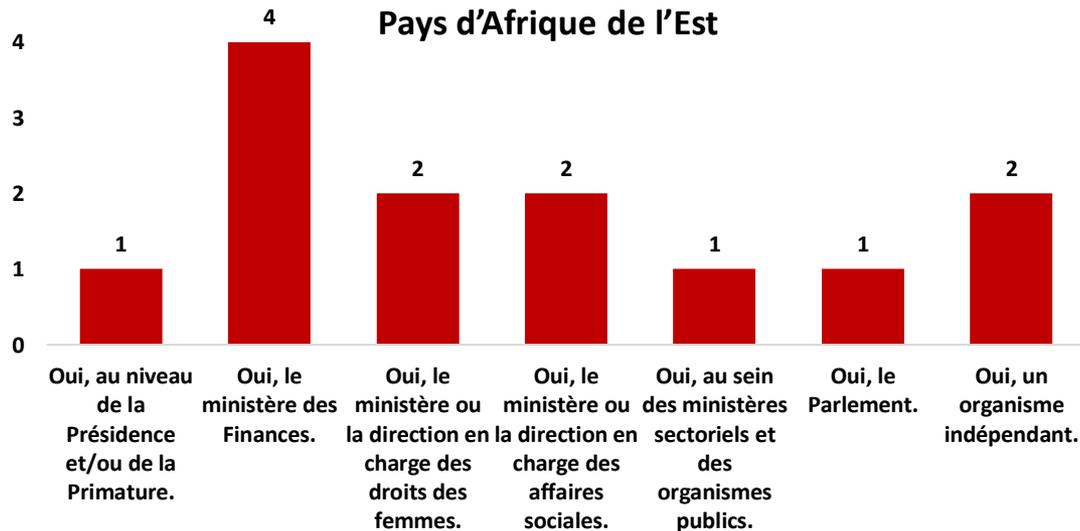
Qui est responsable de la réforme de la budgétisation sensible au genre?



Pays d'Afrique Centrale

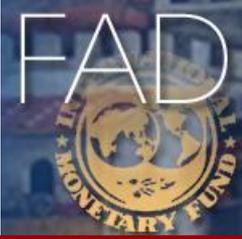


Pays d'Afrique de l'Est

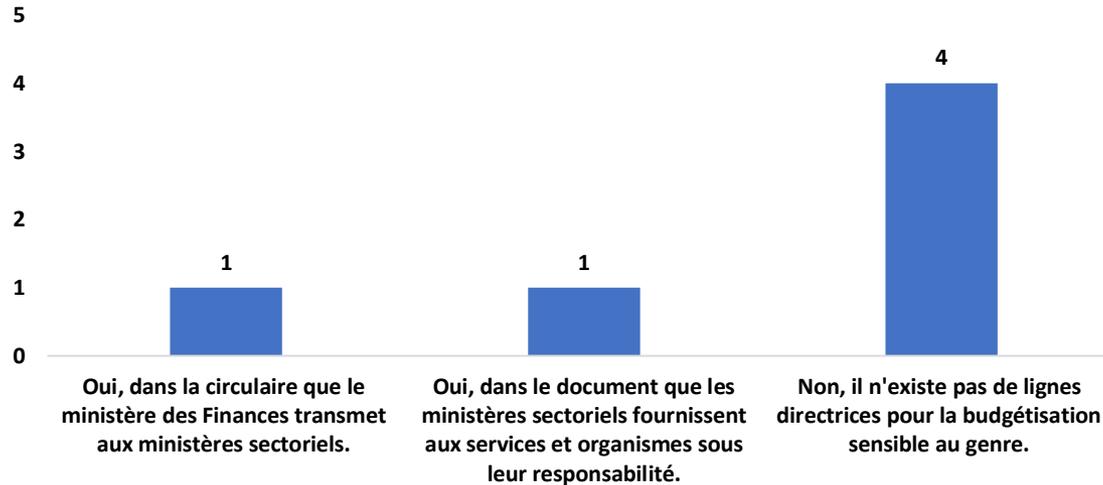


II. Cadre de budgétisation sensible au genre

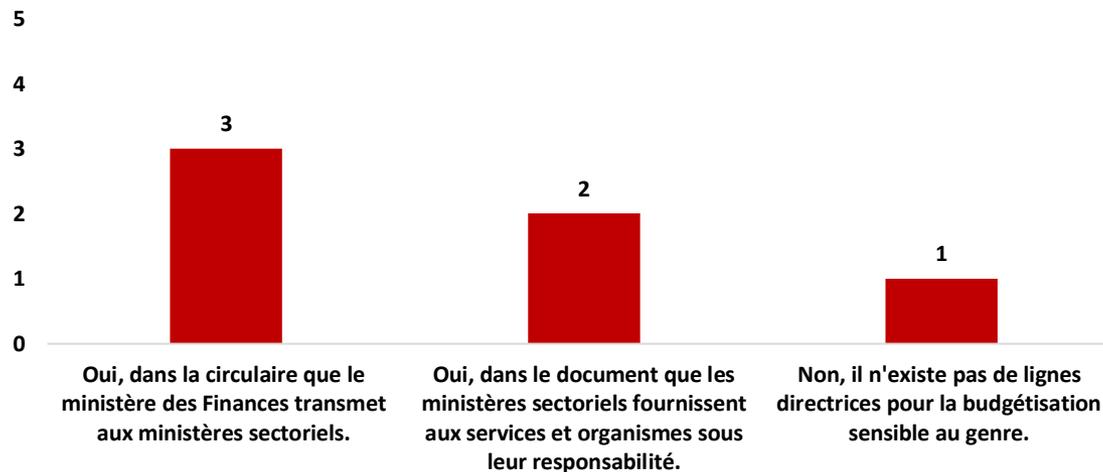
Des lignes directrices sur la mise en application de la budgétisation sensible au genre sont-elles publiées?



Pays d'Afrique Centrale



Pays d'Afrique de l'Est

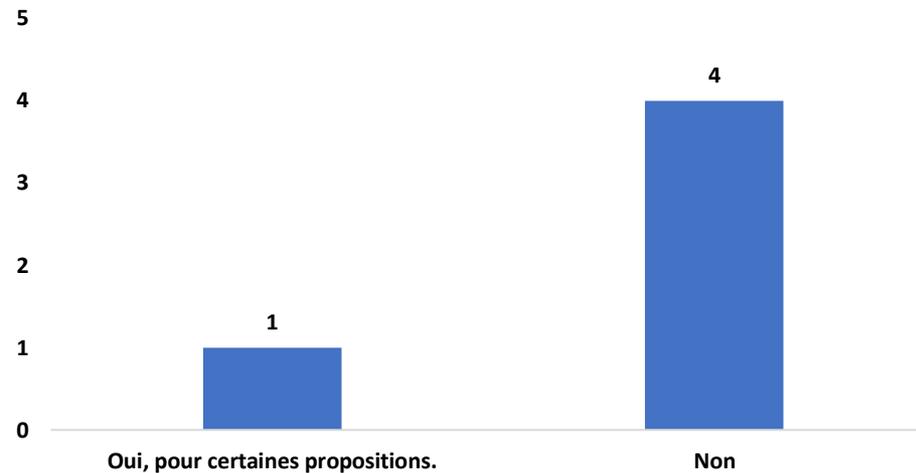


II. Cadre de budgétisation sensible au genre

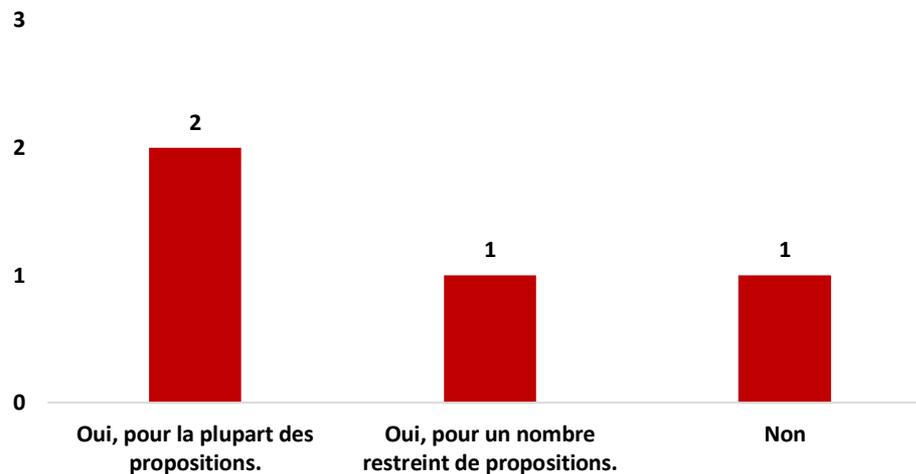
Le gouvernement réalise-t-il des évaluations d'impact ex ante selon le sexe pour des nouvelles initiatives ?



Pays d'Afrique Centrale



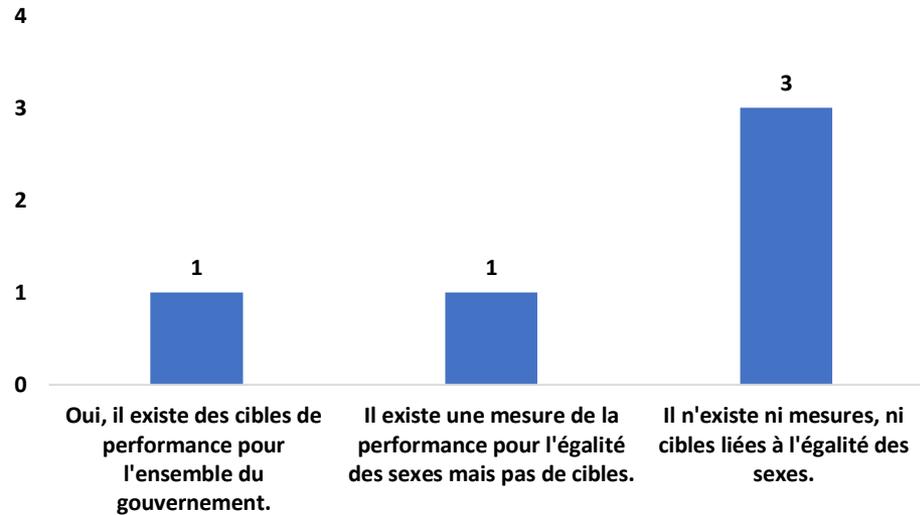
Pays d'Afrique de l'Est



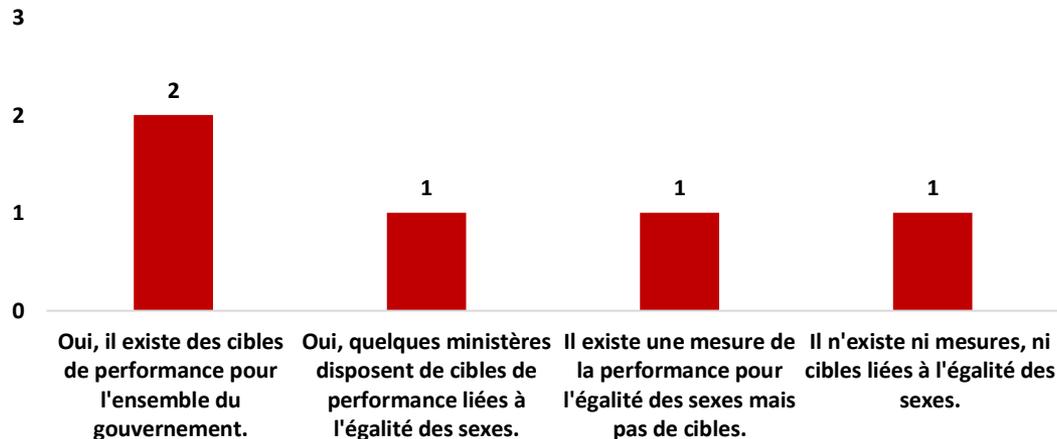
II. Cadre de budgétisation sensible au genre

Existe-t-il des objectifs de performance liés à l'égalité des sexes?

Pays d'Afrique Centrale



Pays d'Afrique de l'Est

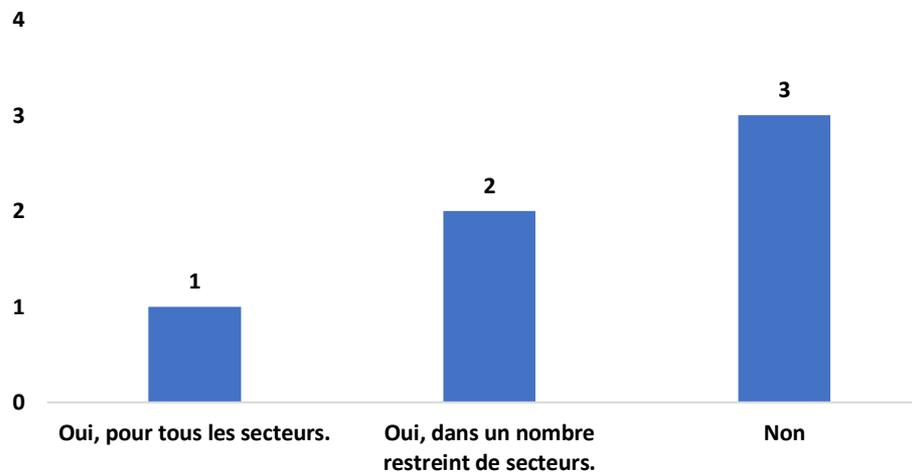


III. Exécution et suivi de la budgétisation sensible au genre

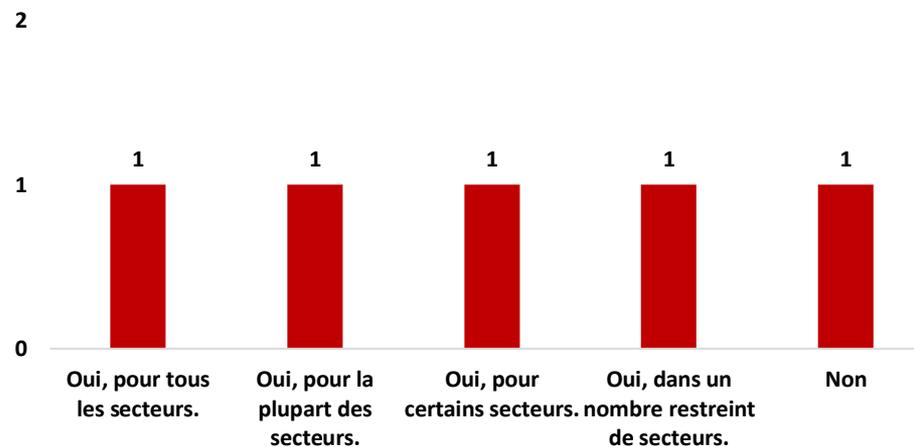
Les gouvernements publient-ils des données ventilées par sexe?



Pays d'Afrique Centrale

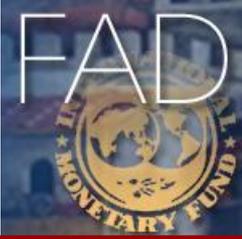


Pays d'Afrique de l'Est

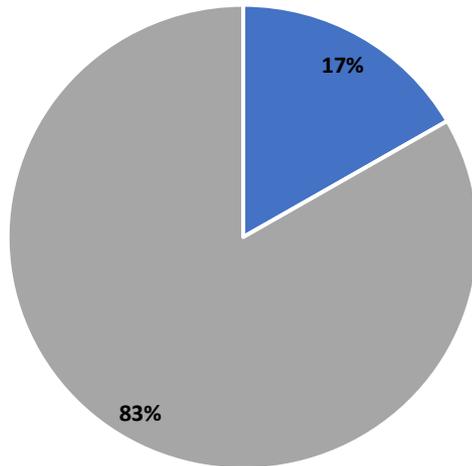


III. Exécution et suivi de la budgétisation sensible au genre

Les rapports budgétaires incluent-ils des données sur les dépenses liées au genre?

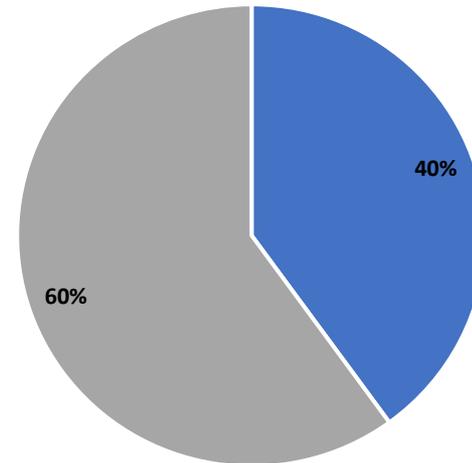


Pays d'Afrique Centrale



■ Oui ■ Non

Pays d'Afrique de l'Est

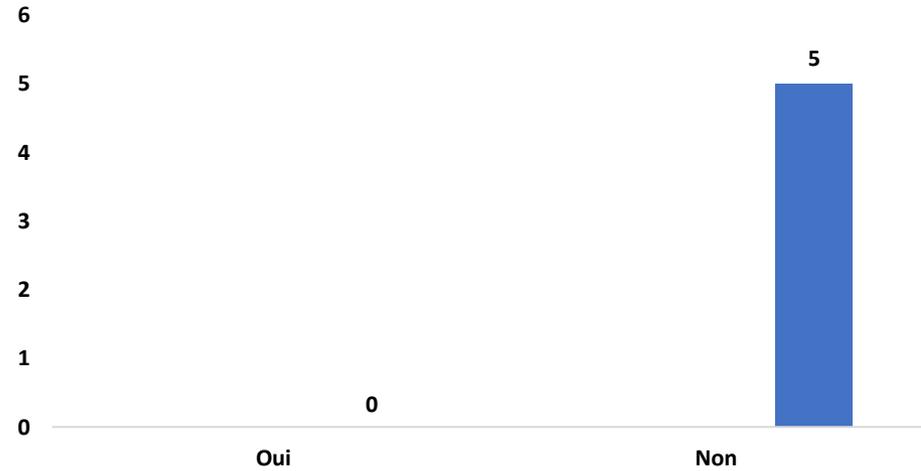


■ Oui ■ Non

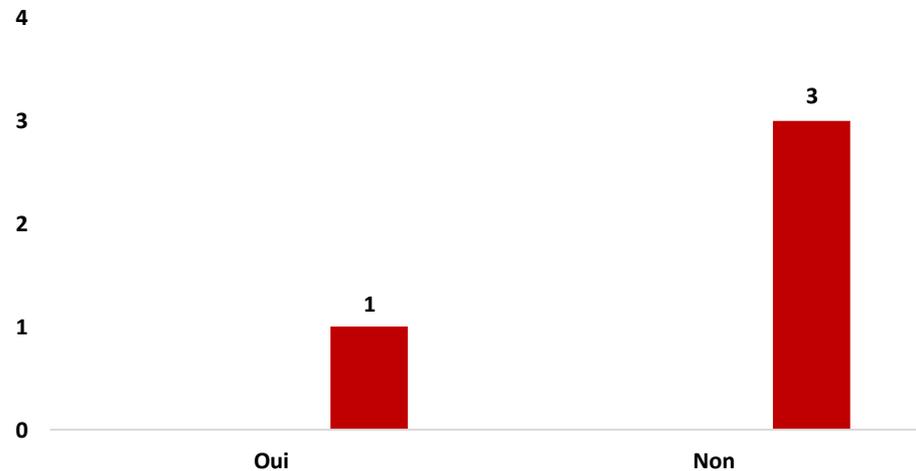
III. Exécution et suivi de la budgétisation sensible au genre

Le gouvernement réalise-t-il des évaluations d'impact ex ante selon le sexe?

Pays d'Afrique Centrale



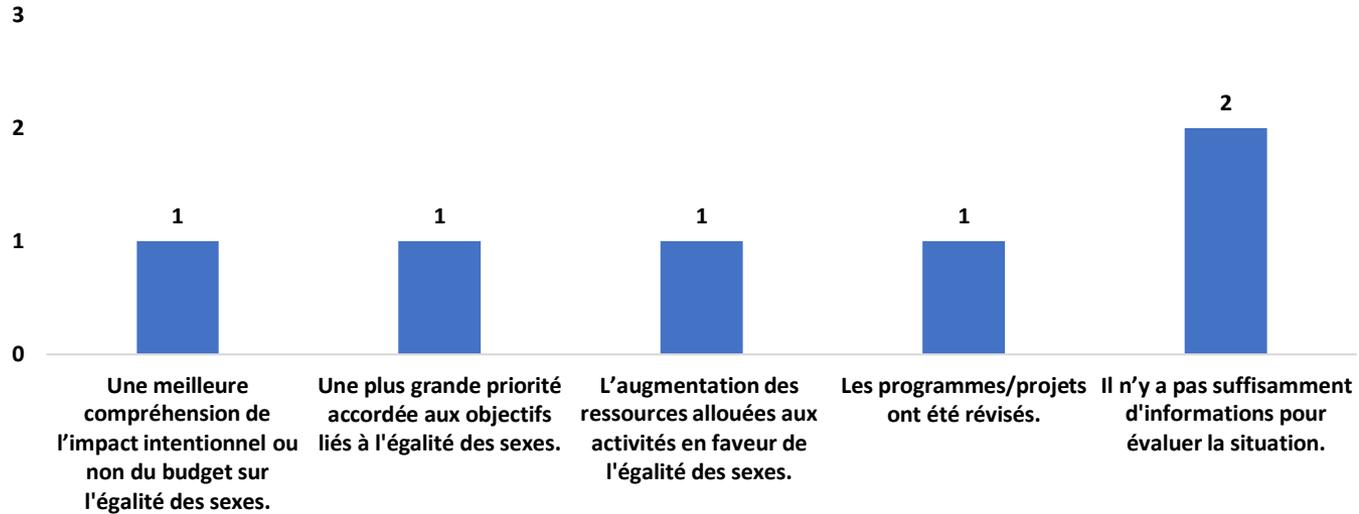
Pays d'Afrique de l'Est



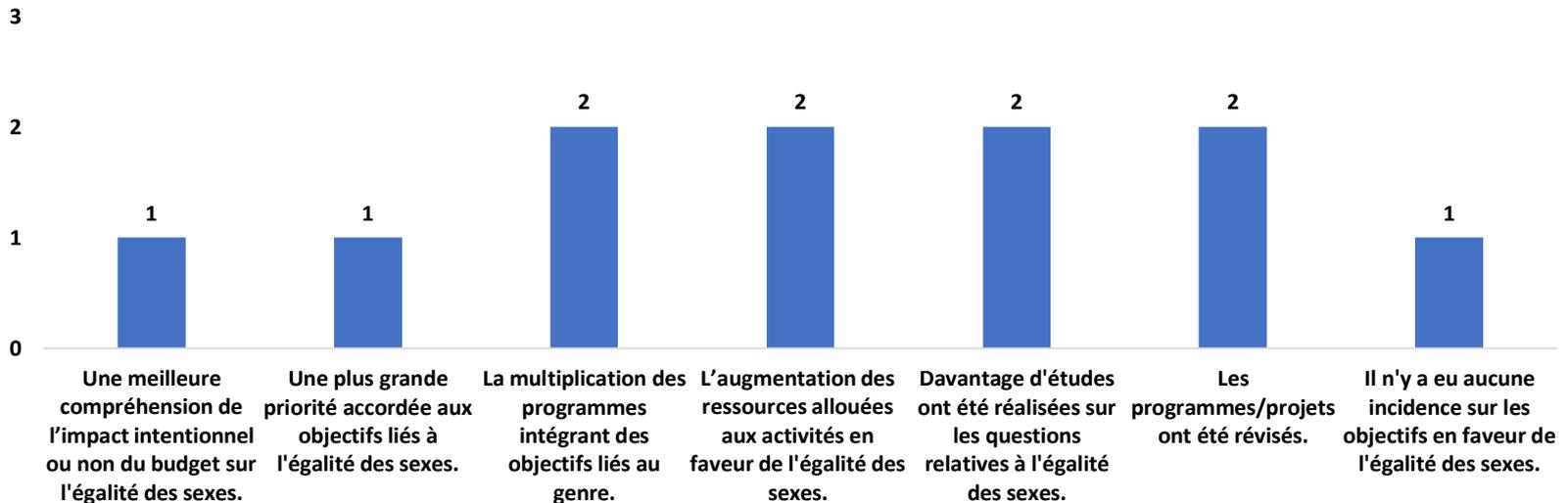
IV. Budgétisation sensible au genre: Incidence et Défis

Impact de la budgétisation sensible au genre sur l'égalité des genres

Pays d'Afrique Centrale

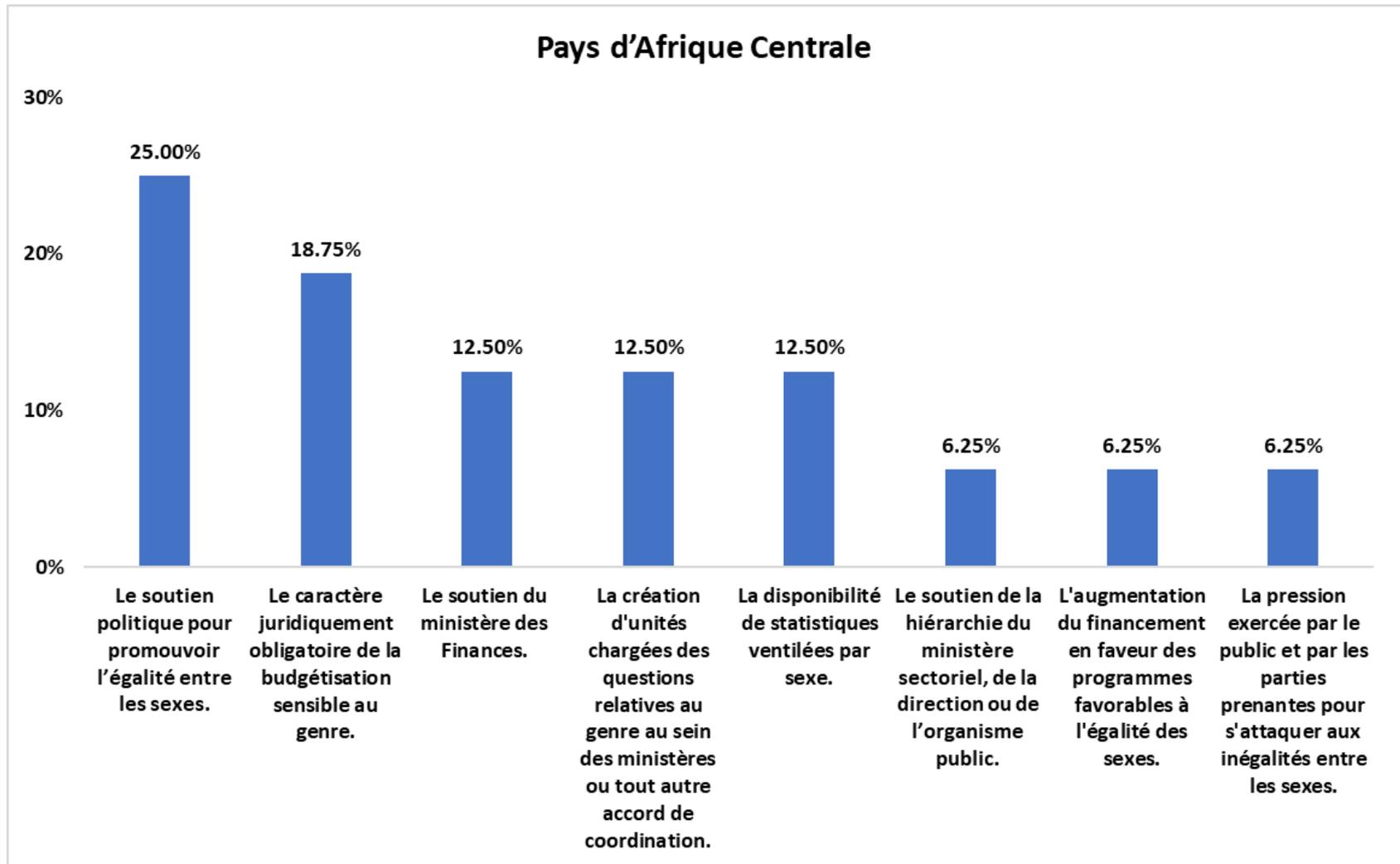


Pays d'Afrique de l'Est



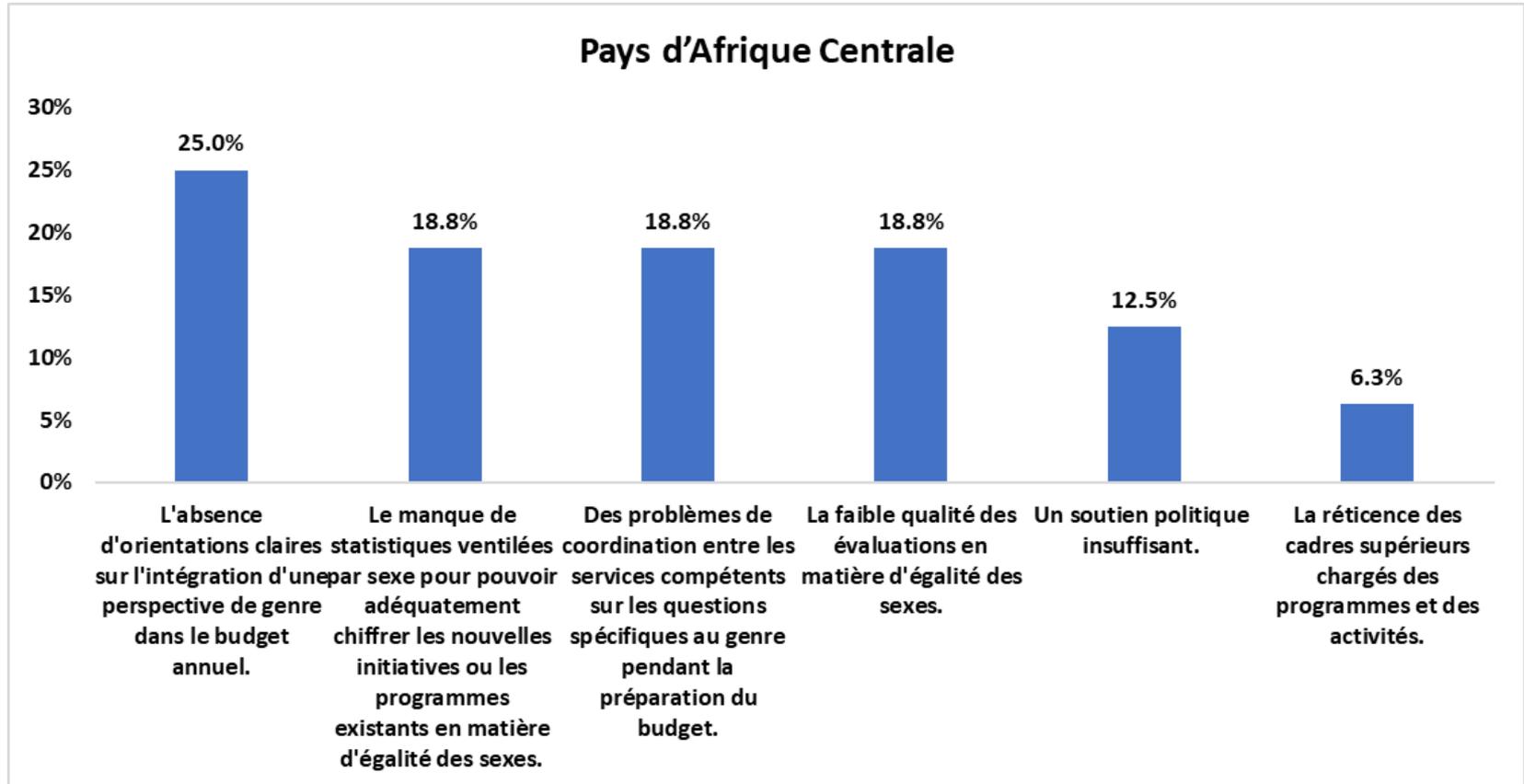
IV. Budgétisation sensible au genre: Incidence et Défis

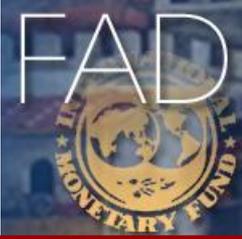
Facteurs de succès pour la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre



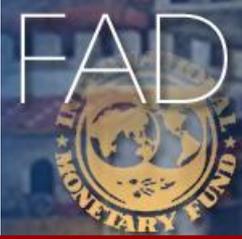
IV. Budgétisation sensible au genre: Incidence et Défis

Défis pour la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre



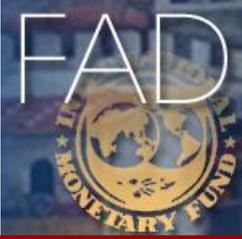


Merci de votre attention



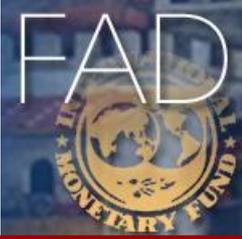
Questionnaire

- **Partie 1. Politiques de genre et politique budgétaire**
 - Q1 : Le principe d'égalité des sexes est-il inscrit dans la législation de votre pays ?
 - Q2 : Le gouvernement applique-t-il des politiques pour promouvoir l'égalité des sexes ?
 - Q3 : Veuillez fournir des détails sur les principales politiques et priorités du gouvernement en matière d'égalité des sexes.
 - Q4 : Veuillez indiquer si les politiques budgétaires ci-dessous ont été mises en œuvre dans votre pays ou s'il est prévu qu'elles le soient.
 - Q5 : Le gouvernement s'est-il servi d'un des outils de budgétisation sensible au genre suivants pour appuyer les politiques budgétaires énumérées ci-dessus ?
 - Q6 : Quelle a été la tendance de financement (en termes réels, après correction approximative de l'inflation) pour des initiatives favorisant l'égalité des sexes ayant des implications budgétaires ces cinq dernières années ?



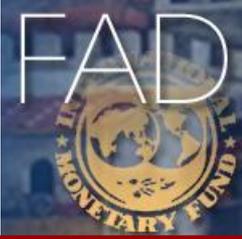
Questionnaire

- **Partie 2. Budgétisation sensible au genre : cadre juridique et institutionnel**
 - Q7 : Le gouvernement dispose-t-il d'un cadre de budgétisation sensible au genre ? Si oui, quand a-t-il été adopté ?
 - Q8 : Veuillez décrire brièvement le cadre de budgétisation sensible au genre de votre pays et fournir des liens vers les sites web afférents
 - Q9 : Existe-t-il une disposition relative à la budgétisation sensible au genre ? Veuillez citer la ou les lois et préciser l'année d'approbation de cette disposition.
 - Q10 : Existe-t-il des institutions chargées principalement des réformes relatives à la budgétisation sensible au genre ?
 - Q 11 : Quelles sont les responsabilités de l'institution principale chargée de la budgétisation sensible au genre ?
 - Q12 : Si le ministère des Finances n'est pas en charge des questions de budgétisation sensible au genre, quel est son rôle ?



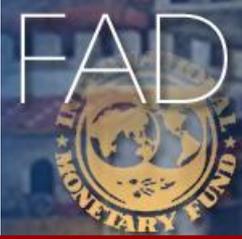
Questionnaire

- **Partie 3. Budgétisation sensible au genre : élaboration du budget**
 - Q13 : Y a-t-il une entité spécialement chargée de la coordination des échanges sur les questions de genre pendant l'élaboration du budget ?
 - Q14 : Lorsque des objectifs d'égalité des sexes sont fixés, sont-ils liés à des programmes ?
 - Q15 : Le gouvernement élabore-t-il et publie-t-il un document d'orientation ou stratégie budgétaire intégrant une perspective de genre ? Veuillez fournir un lien vers le document d'orientation ou stratégie budgétaire le plus récent intégrant une perspective de genre et indiquer sa date d'élaboration
 - Q16a : La circulaire budgétaire (ou le document contenant les lignes directrices pour élaborer le budget) comporte-elle des détails relatifs à la mise en application du budget sensible au genre ?
 - Q16b : Que contiennent la circulaire budgétaire (ou le document contenant les lignes directrices) ? Veuillez fournir un exemplaire ou un lien vers la circulaire budgétaire ou les lignes directrices les plus récentes.



Questionnaire

- **Partie 3. Budgétisation sensible au genre : élaboration du budget**
 - Q17a : Le gouvernement réalise-t-il des évaluations d'impact ex ante selon le sexe pour des nouvelles initiatives ?
 - Q17b : Qui est chargé de réaliser les évaluations d'impact ex ante sur l'égalité des sexes ?
 - Q17c : Existe-t-il une méthodologie commune pour les évaluations d'impact ex ante sur l'égalité des sexes ?
 - Q17d : Comment les évaluations d'impact sur l'égalité des sexes sont-elles utilisées dans l'élaboration du budget ? Veuillez fournir un exemple d'évaluation d'incidence sur l'égalité des sexes ainsi qu'une référence.
 - Q 17e : Quel ministère ou entité est chargé de contrôler la qualité des informations fournies lors des évaluations d'impact sur l'égalité des sexes ?
 - Q18 : Le gouvernement dispose-t-il d'un cadre pour mesurer, suivre et communiquer les résultats des ministères et des organismes en matière de prestation de services publics
 - Q19 : Existe-t-il des cibles de performance liées à l'égalité des sexes ? Veuillez expliquer à l'aide d'un exemple comment les mesures et cibles de performance sont liées à la stratégie en faveur de l'égalité des sexes.
 - Q20 : Veuillez expliquer, le cas échéant, ce qui incite les organismes/services à atteindre les cibles en faveur de l'égalité des sexes.

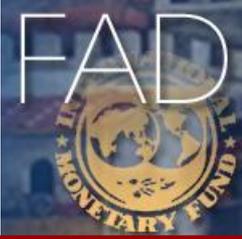


Questionnaire

- **Partie 3. Budgétisation sensible au genre : élaboration du budget**
 - Q21a : Le budget est-il présenté selon la nomenclature programmes?
 - Q21b : Si oui, comment le classement des programmes intègre-t-il une perspective de genre ?
 - Q22 : Les lignes budgétaires sont-elles labellisées avec quelque type de nomenclature budgétaire pour identifier leur lien aux objectifs d'égalité des sexes ? Veuillez expliquer quel type de nomenclature est utilisé, y compris dans les annexes ou les rapports (5 lignes maximum) et, si possible, veuillez aussi inclure un lien vers un site web où figure un exemple.
 - Q23 : Si possible, veuillez calculer le pourcentage du budget ayant clairement intégré une perspective de genre.
 - Q24 : Veuillez citer les 3 secteurs/programmes dans le budget bénéficiant de la plus grande part des affectations pour l'égalité des sexes (dans le dernier budget).
 - Q25a : Le gouvernement recueille-t-il des données ventilées par sexe ?
 - Q25b : Ces données sont-elles publiées ? Si oui, veuillez préciser où elles sont publiées.
 - Q25c : Ces données servent-elles à la prise de décisions ?

Questionnaire

- **Partie 4. Exécution, suivi et audit de la budgétisation sensible au genre**
 - Q26 : Les rapports sur l'exécution du budget que le gouvernement publie en cours d'année comportent-ils des informations liées aux dépenses en faveur de l'égalité des sexes ?
 - Q27. Les états financiers que le gouvernement publie en fin d'exercice comportent-ils des informations sur les aspects suivants :...
 - Q28 : Le gouvernement réalise-t-il des évaluations d'impact ex post spécifique au genre concernant les dépenses budgétaires ?
 - Q29 : Dans la prise de décision, les évaluations d'impact sur l'égalité des sexes (ex ante ou ex post) ont-elles :
 - Q30 : Veuillez fournir des exemples d'utilisation des évaluations d'impact sur l'égalité des sexes.
 - Q31 : Ces trois dernières années, le Parlement a-t-il mené une des initiatives suivantes en faveur de l'égalité des sexes ?
 - Q32 : Ces trois dernières années, l'institution suprême de contrôle a-t-elle produit des rapports d'audit comportant ... Si oui, veuillez indiquer le nombre de rapports d'audit ou de mesures d'envergure similaire ayant intégré une perspective de genre ces trois dernières années.



Questionnaire

- **Partie 5. Budgétisation sensible au genre : incidence, défis et autres enjeux**
 - Q33 : Des organisations internationales ou des organisations nationales indépendantes ont-elles examiné l'impact de la budgétisation sensible au genre sur l'égalité des sexes dans votre pays ? Si oui, veuillez citer l'étude en question et fournir un lien.
 - Q34 : Quel impact la budgétisation sensible au genre a-t-elle eu sur l'égalité des sexes dans votre pays ?
 - Q35 : Quelles ont été les quatre plus grandes difficultés rencontrées pour mesurer l'incidence des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes ?
 - Q36. Veuillez citer les trois ministères/secteurs/programmes ayant mis en œuvre une budgétisation sensible au genre avec succès.
 - Q37 : Quels sont les quatre principaux facteurs de réussite de la budgétisation sensible au genre ?
 - Q38 : En général, quelles sont les 4 principales difficultés liées à la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre ?



***8^{ème} édition du forum des hauts
fonctionnaires du Budget des États
d'AFRITAC Centre à Libreville***

***11-au 15 Mars 2019
Brazzaville***



United Nations Entity for Gender Equality
and the Empowerment of Women

**Budgétisation Sensible au Genre
Expérience du Maroc**

***Hind JALAL (PhD)
Deputy Representative
UN Women Cameroon***

1. Contexte général de l'introduction de la BSG

- **Institutionnalisation du Genre**

2. Principales étapes

3. Principales réalisations

- **Renforcement des capacités**
- **Production d'outils**
- **Affinement du système d'information**

4. Défis et facteurs clés de succès

1. Contexte général du Pays

- Ratification de la CEDAW en 1993 et levée des réserves en décembre 2008 / adoption du protocole additionnel
- Reconnaissance des droits de l'homme dans leur acception universelle dans la Constitution de 2011
- Renforcement du processus démocratique :révisions de la Constitution, alternance politique, réformes législatives (Code libertés publiques / Famille / Nationalité...).
- Dynamique des réformes et modernisation des secteurs publics : réf. de l'administration, réf. budgétaire, renforcement de la décentralisation et de la déconcentration;
- Gouvernance démocratique plus affirmée, renforcement de la transparence et dynamique de partenariat Etat-société civile.
- Institutionnalisation de l'approche genre dans la LOF (art 39)

- **Loi Organique des Lois de Finances (art 39) :** Accent mis sur l'intégration de la dim genre dans la programmation des budgets des départements ministériels, ainsi que dans les étapes de suivi-évaluation.
- **Lois organiques relatives aux collectivités territoriales :**
 - ✓ **La loi organique n° 111-14 relative aux régions:** art 171 «l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et indicateurs»
 - ✓ **La loi organique n°112-14 relative aux préfetures et provinces:** art. 150 «l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs ci-dessus »
 - ✓ **La loi organique n°113-14 relatives aux communes:** **art 78** « le plan d'action de la commune doit comporter un diagnostic ,...et doit prendre en considération l'approche genre » **et art. 120** «est crée auprès du conseil de la commune une instance consultative en partenariat avec les acteurs de la SC, chargée de l'étude de la mise en œuvre des principes de l'équité et de l'égalité des chances et de l'approche genre.... »

2. Principales phases de la BSG

Phase I (2003-2004)

- ✓ Sensibilisation de certains Dépt. clés (Agri/ EN/ S/ MF)
- ✓ Élaboration des outils de travail (Guide Pratique, Manuel)

Phase II (2005-2008)

- ✓ Élaboration du Rapport Genre accompagnant la LF depuis 2005
- ✓ Affinement du système d'information (désagrégation par sexe, TUS...)

Phase III (2010-2012)

- ✓ Renforcer l'appropriation nationale du processus d'intégration du genre dans le secteur public, les réformes budgétaires et dans l'aide
- ✓ Soutenir la mise en application de la BSG dans des secteurs clés pour augmenter les inv. dans les prog. abordant les écarts entre les sexes
- ✓ Investir dans le dév. de compétences à l'échelle nationale et régionale en matière de BSG et soutenir le plaidoyer fondé sur des résultats pour assurer la MEO des engagements en faveur de l'égalité des sexes.

Phase IV (2012- à ce jour) : Généralisation et consolidation

3. Bilan des principales réalisations

3.1. Renforcement des capacités en matière d'élaboration, de suivi et d'exécution des budgets

- ✓ Organisation de divers ateliers et sessions de formation au profit des chargés de la planification et de la programmation budgétaire
- ✓ Organisation de sessions de formation au profit des parlementaires et de représentants d'ONG.



Guide de la Réforme budgétaire



Manuel BSG



3. Principales réalisations depuis 2002

3.2. Production d'outils

- **Premier instrument de travail sur le budget genre** : visant une meilleure connaissance du processus de planification et de programmation budgétaire et de la réforme budgétaire axée sur les résultats.

https://www.finances.gov.ma/Docs/divers/2005/depf/guide_reforme_budgfr.pdf

- **Instrument d'institutionnalisation de l'approche "genre" dans le processus budgétaire.**

- **Visé à renforcer les capacités des responsables des budgets et de la planification dans le domaine de la BSG.**

https://www.finances.gov.ma/Docs/divers/2006/depf/manuel_genre2006.pdf

3.3. Le Rapport Genre qui accompagne la LF

- Institutionnalisation depuis 2006 de l'élaboration du RG annuel accompagnant la LF.
- Outil privilégié d'évaluation des PP au regard des principes de l'égalité de genre;
- Intégration progressive de nouveaux départements, démarche participative (31 dép.)
- Préfiguration du genre dans le budget: Progressivité de mise en œuvre (1ère vague en 2017 au profit de 10 départements / 2ème vague en 2018 avec 18 dép.)

www.finances.gov.ma/genre

Royaume du Maroc



Direction des Etudes et des Prévisions Financières

RAPPORT GENRE

Octobre 2006



Rechercher...

e-Services

Sélectionnez ▼

Formulaires

Sélectionnez ▼

ACCUEIL

| LE MINISTÈRE

| NOS MÉTIERS

| VOUS ORIENTER

| CONTACT

Accueil > Budget Sensible au Genre > Rapports genre

A- A+ | Imprimer

Budget Sensible au Genre

- ▶ Accueil
- ▶ Genèse du projet
- ▶ BSG décrypté
- ▶ Expériences internationales
- ▶ Gestion des connaissances en BSG
- ▶ Accédez à la plateforme KM-BSG
- ▶ Rapports genre
- ▶ Documentation utile
- ▶ Gouvernance
- ▶ Principaux acteurs
- ▶ Événements
- ▶ Média
- ▶ Liens utiles

e-Services

Sélectionnez ▼

Formulaires

Sélectionnez ▼

Rapports genre

Année	Version française	Version arabe	Version anglaise	Version espagnole
2018	Rapport complet	Rapport complet		
2017	Rapport complet Synthèse	Rapport complet		
2016	Rapport complet	Rapport complet	Summary	
2015	Rapport complet Synthèse	Rapport complet Synthèse	Summary	
2014	Rapport complet Synthèse	Rapport complet Synthèse	Synthèse	Sintesis
2013	Rapport complet Synthèse	Rapport complet Synthèse		

3.4. Elaboration d'autres guides méthodologiques et manuels sur la performance

- **Guide méthodologique sur le CDMT**
- **Guide méthodologique du suivi de la performance**
- **Manuel d'audit de performance.**

3. Principales réalisations depuis 2002

3.5. Affinement du système d'information

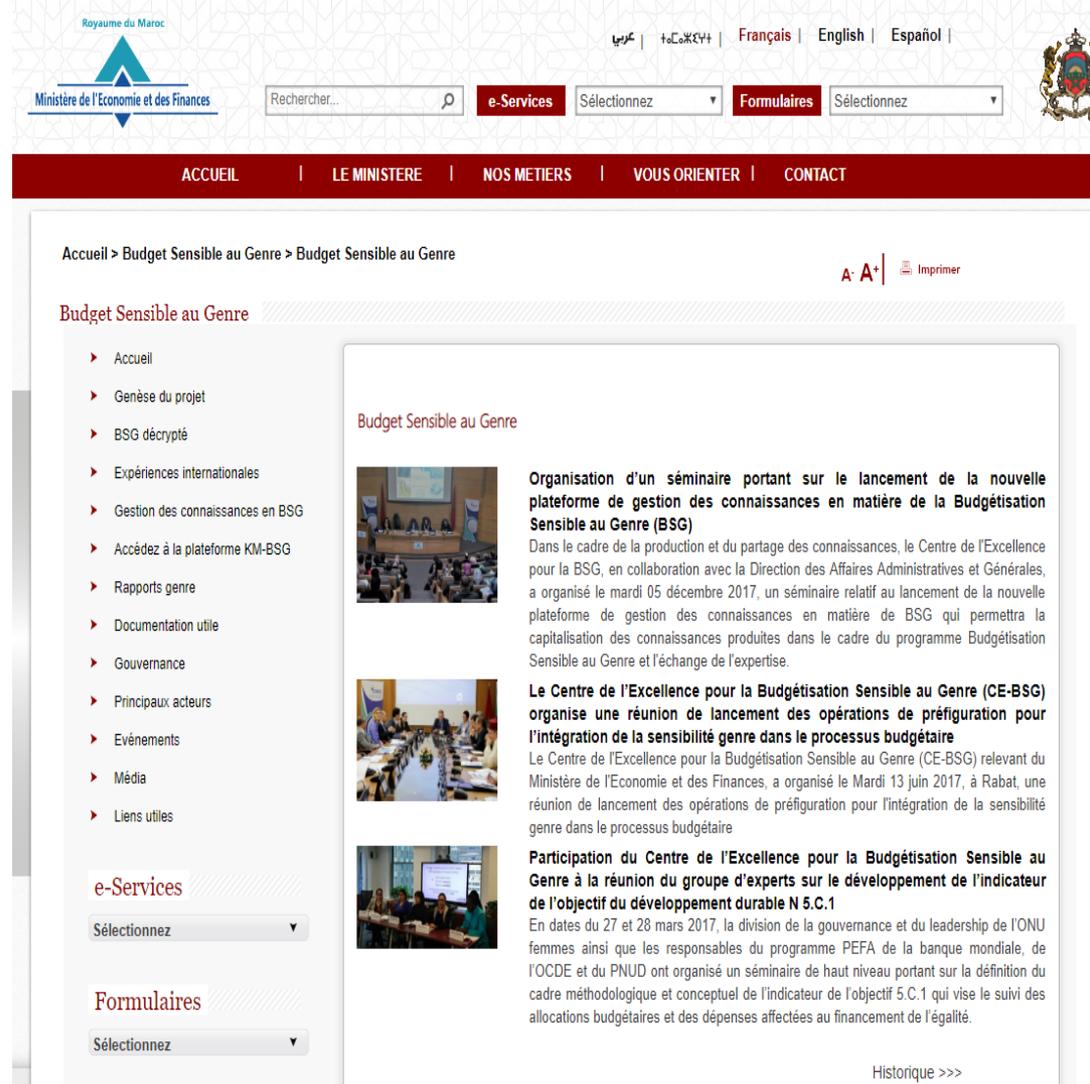
- **Convention de partenariat avec la Direction de la Statistique**
promouvoir la production, l'utilisation et l'analyse des statistiques désagrégées selon le genre

Rapprochement SIC- CBMS

- **CBMS** : mis en place en 2006 dans 2 localités (Municipalité urbaine d'Essaouira et Commune rurale de Bouabout) ; intégration de questions sur le BT, la violence ou la propriété par sexe
- **Rapprochement SIC-CBMS en cours en partenariat avec la DGCL** : faciliter le processus en cours visant la gendérisation du budget local et l'élaboration des PCD - approche participative, dimension genre - mettant ainsi en œuvre l'une des recommandations phares de la nouvelle Charte Communale

3.6. Développement d'une plateforme KM et stratégie de communication

- Site Web dédié à la BSG: <http://www.finances.gov.ma/bsg>
- Plateforme de gestion de contenu, de collaboration, de partage, d'animation de communauté et de réseaux sociaux professionnels: KM-BSG
- Elaboration d'une stratégie de communication.



The screenshot shows the website interface for the Budget Sensible au Genre (BSG) in Morocco. At the top, there is a navigation bar with the Ministry of Economy and Finance logo, a search bar, and language options (Arabic, French, English, Spanish). Below this is a main navigation menu with links for ACCUEIL, LE MINISTERE, NOS METIERS, VOUS ORIENTER, and CONTACT. The main content area features a sidebar with a list of categories such as Accueil, Genèse du projet, BSG décrypté, and Experiences internationales. The main content area displays several articles, including one about the organization of a seminar for the BSG platform launch, another about the CE-BSG center's meeting, and a third about the participation of the CE-BSG center in a meeting of experts on the development of the 5.C.1 indicator.

3. Principales réalisations depuis 2002

3.7. Renforcement du dialogue politique et engagement de la société civile

- **Action de sensibilisation/dialogue avec les parlementaires**
- **Pilotage par les associations de femmes d'initiatives de BSG au niveau local : formation-sensibilisation d'élus locaux et ONG locales de femmes pour gendériser les budgets communaux.**
- **Mobilisation des associations de femmes pour une meilleure appropriation du budget (Budget citoyen).**

4. Défis à relever et facteurs de succès

4. Défis à relever et facteurs de succès

- **Renforcer l'engagement politique et l'adhésion et l'appropriation** des différents intervenants pour la BSG notamment les parlementaires et au niveau des collectivités territoriales.
- **Poursuivre le renforcement des capacités au profit des acteurs** (acteurs des collectivités territoriales décentralisées, cadres associatifs, Parlementaires...)
- **Poursuivre l'affinement de l'appareil statistique** au-delà de la désagrégation par sexe: production de statistiques genre de qualité, et leur utilisation pour un meilleur suivi évaluation des PP, une meilleure redevabilité et la mise en place d'un cadre de suivi solide de la mise en œuvre des ODD.
- **Meilleure organisation de l'implication des ONG** dans le processus de gendérisation des budgets centraux et décentralisés (processus documenté et lisibilité budgétaire).

Merci pour votre attention

jalal.hind@unwomen.org



**FORUM DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU BUDGET DES
PAYS MEMBRES DE L'AFRITAC-CENTRE**

***LES OUTILS CLASSIQUES DE BUDGETISATION ET LA
PRISE EN COMPTE DU GENRE***

EXPERIENCE DU CAMEROUN

Brazzaville, 12 mars 2019

Plan de la présentation

1. Contexte et Justification

2. Prérequis nécessaires à la budgétisation Sensible au Genre

3: Opérationnalisation au travers des CDMTs et du Budget

4. Atouts

5. Difficultés

6. Perspectives

7. Conclusion



Contexte et justification (1/3)

ELEMENTS FACTUELS

- Dans les pays et contextes où les inégalités de genre sont réduites, le développement est plus rapide et a un plus grand impact sur les populations.
- La prise en compte des questions de genre dans le développement passe par leur budgétisation et par la redevabilité des interventions y relatives .
- Nécessité donc de la mise en place d'une stratégie de Planification de la Budgétisation sensible au Genre (BSG).

Contexte et justification (2/3)

CADRES NORMATIFS INTERNATIONAUX :

- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le n°5 est consacré à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dont les piliers 3 et 6 concernent l'autonomisation des femmes et la promotion du genre ;
- la Politique Genre de l'Union Africaine (2008) ;
- la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2004) ;
- le Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes, ou Protocole de Maputo, etc.

Contexte et justification (3/3)

CADRES NORMATIFS NATIONAUX :

- Constitution du Cameroun ;
- Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), outil d'opérationnalisation de la Vision de Développement du Cameroun à l'horizon 2035 ;
- Politique nationale genre et son plan de mise en œuvre multisectoriel adoptés en 2014.

Prérequis nécessaires à la budgétisation sensible au genre (1/5)

MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME INSTITUTIONNEL DE PROMOTION DE LA FEMME

- Existence depuis 1984 d'un Ministère chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques en matière de protection des droits de la femme;
- Mise en place dans toutes les administrations, y compris celles de souveraineté des points focaux-genre avec pour rôle :
 - assurer les interfaces opérationnels entre les administrations et le Ministère de la Femme et de la Famille;
 - auditer les politiques genre et les processus de planification et de programmation.

Prérequis nécessaires à la budgétisation sensible au genre (2/5)

ELABORATION DE CADRES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS DE REFERENCE

La politique Nationale Genre

Elle propose une analyse situationnelle des questions de genre dans Les sept secteurs d'activités retenus dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et met en évidence des problématiques genre majeures par secteurs, déclinés en 6 axes d'interventions ci-après :

- Education: Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons à la formation
- Santé: Amélioration de l'Accès des Femmes et des hommes aux services de santé
- Economie/ Emploi : Promotion de l'égalité des chances et d'opportunités dans les domaines de l'Economie et de l'Emploi

Prérequis nécessaires à la budgétisation sensible au genre (3/5)

ELABORATION DE CADRES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS DE REFERENCE

- Droit législatif : Promotion d'un environnement socio-culturel et juridique favorable au respect des droits de la femme ;
- Gouvernance : Renforcement de la participation et de la représentativité de la femme dans la vie politique ;
- Mécanisme institutionnel : Renforcement du dispositif institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

Prérequis nécessaires à la budgétisation sensible au genre au Cameroun (4/5)

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION MULTISECTORIEL

Il déroule 6 axes en programmes, actions et activités, suivant l'analyse quantitative ci-après:

Programmes	Actions	Activités	Coût
1	5	33	7 845 000 000
2	8	74	11 150 000 000
3	1	64	9 470 000 000
4	4	41	6 170 000 000
5	10	53	7 195 000 000
6	11	48	7 162 000 000
Total	38	313	32 591 000 000

Prérequis nécessaires à la budgétisation sensible au genre au Cameroun (5/5)

RENFORCEMENT DES CAPACITES

- Organisation de depuis 2005 de plus de 50 sessions de formation axées sur la planification et la budgétisation sensible au genre ;
- Vulgarisation des outils d'analyse et d'intégration du genre proposés par le système des nations unies, l'Union européenne et le le Commonwealth ;
- Formation des personnels en BSG dans les institutions universitaires étrangères (Belgique, Chine, Tunisie...)
- Elaboration et mise à la disposition des responsables de la chaine PPBS des différentes administrations, d'un Manuel de vulgarisation de l'approche genre, inspiré du cadre de Harvard et des paradigmes liés à la budgétisation sensible au Genre.

Opérationnalisation dans les outils classique de budgétisation (CDMTS et Budget) (1/5)

- La Circulaire relative à la préparation du budget de l'Etat depuis quelques années stipule que les plans d'actions multisectoriels de la politique Nationale en matière de Genre, sont des outils de référence en matière de définition des objectifs et de formulation de programmes de l'action du Gouvernement au plan économique et social,
- Les référentiels de conduite des principaux rendez-vous de négociations budgétaires, Pré conférences budgétaires et conférences budgétaires, intègrent la prise en compte du genre dans l'analyse des propositions de budget.

Opérationnalisation dans les outils classique de budgétisation (CDMTS et Budget) (2/5)

Ministère de l'Education de base

Universalisation du Cycle Primaire

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'EDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE PUBLIC	Accroître la capacité d'accueil	Ratio élèves / salle de classe en bon état (Nombre d'élèves par salle de classe en bon état)	70,5	68	rapport
02	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION DANS LES ECOLES PRIMAIRES	Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/ anglais et mathématiques au CEP/FSLC	24,66	28	Rapport
03	SOUTIEN À LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le cycle primaire	Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	68,1	70	Rapport
04	PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	Accroître le nombre d'élèves capables de lire et écrire les deux langues officielles et au moins une langue nationale	Pourcentage d'enfants qui écrivent et lisent les langues officielles et au moins une langue nationale	1	1,4	Rapport

Opérationnalisation dans les outils classique de budgétisation (CDMTS et Budget) (3/5)

Ministère de la Santé Publique

PROMOTION DE LA SANTE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PROMOTION DES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ	Amener la population à adopter des comportements favorables à la santé	Taux de malnutrition chronique chez les moins de 5 ans	32	22	MICS, Enquêtes de Nutrition (SMART)
02	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION FAMILIALE	Améliorer l'accès et l'utilisation des services de planification familiale	Pourcentage des femmes en âge de procréer (15 – 49 ans) mariées ou en couple qui utilisent ou dont le partenaire sexuel utilise au moins une méthode moderne contraceptive (quel que soit la méthode utilisée)	23	35	-Rapport enquête INS (MICS, EDS) -Rapport annuel DSF
03	AMÉLIORATION DU MILIEU DE VIE DES POPULATIONS	Contribuer à l'amélioration du milieu de vie des populations	Pourcentage de districts de santé implémentant l'Assainissement Total Piloté par la Communauté(ATPC)	18,52	31	-Services de Santé des Districts - Délégations Régionales à travers le système d'information Sanitaire
PRISE EN CHARGE DES CAS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS CURATIVES À HAUT IMPACT CHEZ LA MÈRE, LE NOUVEAU-NÉ, L'ENFANT ET L'ADOLESCENT	Améliorer prise en charge des cas et des complications liées à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent	Pourcentage de nouveaux nés ayant reçu les soins postnataux dans les 48 heures	69,5	77,5	



Opérationnalisation dans les outils classique de budgétisation (CDMTS et Budget) (4/5)

Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME	lutter contre les Violences Basées sur le Genre	Nombre de femmes prises en charge dans les centres d'accueil des femmes en détresse et des Gender desk	1 677	1 984	Rapports d'activités
02	INSTITUTIONALISATION DU GENRE	Promouvoir la prise en compte du genre dans la vie politique	Pourcentage de stratégies sectorielles intégrant le genre	20	60	Rapports d'activités
03	AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DE LA FEMME	Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes	Nombre de femmes et filles formées en AGR	27 650	50 000	Rapports d'activités
04	RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE NATIONALE EN STRUCTURES D'ENCADREMENT DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	Accroître le nombre d'Unités Techniques Spécialiées (UTS) fonctionnelles	Nombre d'UTS créées et opérationnelles	96	104	PV de réception

Opérationnalisation dans les outils classique de budgétisation (CDMTS et Budget) (5/5)

Bilan technique sommaire au premier trimestre 2018 du programme « Promotion de la Femme et du Genre »

Action	Activités	Extrants programmés	Extrants obtenus au T1 2018
Promotion et protection des droits de la femme	Sensibilisation au plaidoyer contre les violences faites aux femmes et aux filles, y compris en zone humanitaire	50 000 personnes et familles sensibilisées	2959 personnes touchées
Institutionnalisation du genre	Mise en place des club genre dans les écoles et établissements d'enseignement secondaires des villes de Yaoundé et Douala	6 club genre fonctionnels dans les établissements	3 clubs mis en place dans les villes de Yaoundé et Douala
Autonomisation économique de la femme	Formation des femmes et des filles à la gestion des activités génératrices de revenus	7500 filles et femmes formés au montage et à la gestion des AGR	1131 filles formées
Renforcement de la couverture nationale en structure d'encadrement des femmes	Construction de 4 centre de promotion de la Femme	04 CPF construits	0

Atouts

- Volonté politique au sommet de l'Etat par le Président de la République qui déclare dans son discours programme en 1997 : « Je m'engage à faire de l'égalité entre les droits de l'homme et les droits de la femme une réalité au Cameroun »
- Accompagnements techniques et financiers des partenaires au développement, notamment ONU FEMME à travers la signature et l'exécution des lettres d'accord permettant de renforcer les budgets alloués à la promotion du genre.

Difficultés

- Imprécision dans les directives relatives à la prise en compte du genre dans la budgétisation sectorielle, rendant quasi optionnelle la BDG au niveau des administrations ;
- Inexistence d'unités opérationnelles thématiques de suivi de l'intégration du genre dans les processus de planification et de programmation au sein des administrations ;
- Portage par le Ministère de la promotion de la femme et de la famille avec un rôle de plaidoyer, sans pouvoir d'impulsion, d'orientation et de contrôle sur les processus budgétaires nationaux ;
- Déficit d'appropriation et d'encadrement par les administrations en charge de la planification et de la budgétisation ;
- Déficit d'appropriation sectorielle du Plan d'action Multisectoriel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre limitant l'intérêt pour la BSG, faute d'un mécanisme formel d'arrimage au DSCE ;
- Mobilité professionnelle des points focaux qui empêche la capitalisation des formations ;
- Opérationnalisation lente du Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre créé dans le document de cette politique.

Perspectives

- Prise en compte des indicateurs sexospécifiques et du principe de la BSG dans le Plan national de Développement deuxième phase de la Vision 2035 ;
- Etablissement d'une plateforme de dialogue structurée entre le Ministère des Finances (DGB) et le Ministère de la Femme et de la Famille en vu d'un meilleur contrôle des budgets sectoriels sous le rapport de la BSG ;
- Renforcement des mesures en cours à l'effet de mieux traduire dans les politiques budgétaires la parité qui est une très haute directive de l'Etat.

Conclusion

La budgétisation sensible au Genre au Cameroun découle des documents de planification stratégique tels que la politique nationale genre, mais son efficacité reste faible. Elle sera plus grande et visible lorsque les mécanismes de coordination et d'impulsion s'affineront pour générer une dynamique d'ensemble dans le cadre de l'institutionnalisation holistique et sectorielle.

JE VOUS REMERCIE





**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**



Stratégie Nationale de la Planification et Budgétisation Sensible au Genre

Victor KANGI MUYA
Directeur DEP/Min.GENRE

Contexte et justification

- Les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement humain durable;
- Ainsi, le rôle incontournable de l'égalité des sexes pour le développement et la réduction de la pauvreté a été reconnu et souligné dans tous les instruments et textes d'engagements auxquelles la RDC a ratifié ou adhéré.

Contexte et justification (suite)

- Cependant, l'opérationnalisation de ces engagements repose sur une planification stratégique intégrant la dimension genre et traduite dans une allocation des ressources à travers les stratégies sectorielles, le CBMT et les CDMT sectoriels .
- Pour ce faire, la PBSG est une approche qui vise à améliorer l'égalité entre les sexes par l'intégration de la dimension genre dans le processus de planification et de programmation budgétaire (programmation de la dépense, mise en œuvre et suivi-évaluation).

Contexte et justification (suite)

- C'est pourquoi, la RDC est en plein processus de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Planification et Budgétisation Sensible au Genre
- Cette approche veut s'assurer que : i) les besoins et intérêts des femmes et des hommes sont pris en compte dans les politiques et programmes de développement à tous les niveaux (national et local) et ii) la programmation budgétaire prévoit les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Stratégies d'intervention pour mettre en place la BSG

- **1. Faire une analyse genre** sur les opportunités et obstacles qui caractérisent l'environnement institutionnel et politique, et d'identifier les points d'entrée existants pour l'intégration de la PBSG dans les programmes prioritaires du Gouvernement;
- **2. Plaidoyer** pour mobiliser un large éventail d'acteurs et des décideurs politiques pour l'adoption d'une approche PBSG en RDC.

Afin de garantir l'intégration du genre dans le processus budgétaire actuel, le portage politique du PBSG sera assuré en particulier, les Min. Budget, Finances le Plan, du Genre ainsi que de la Primature.

Stratégies d'intervention (suite)

- **3. Renforcement des capacités:** Un vaste programme de renforcement des capacités sera mis en place à l'intention des différents acteurs de la mise en œuvre de la PBSG. Ce programme ciblera, au niveau sectoriel et local, les cadres chargés de la planification et de la budgétisation;

Stratégies d'intervention (suite)

- **4. Pilotage sectoriel:** un accompagnement technique destiné aux cadres formés des Ministères sectoriels sera prévu au moment de la planification et de l'élaboration des budgets. Ceci permettra de s'assurer de l'application effective de la PBSG dans ce secteur, suite à une analyse des besoins.

Stratégies d'intervention (suite)

- **5. Partenariat et alliances stratégiques:** Pour une meilleure coordination des actions et le partage des informations, des partenariats seront établis entre les différents intervenants de la PBSG, (Min. Budget, Finances, Plan, Décentralisation, Genre, les OSC ainsi que les institutions de formation et de production des statistiques(universités, centres de formation et INS).

Stratégies d'intervention (suite)

- **6. Parties prenantes** : les acteurs capables de jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre de la PBSG à tous les niveaux notamment l'Assemblée Nationale, les OSC, L'INS, les DEP et les PTF.
- Au niveau sectoriel, les Min. sectoriels prioritaires ciblés
- Au niveau local, les responsables de l'élaboration des Plans de Développement local, notamment les services techniques déconcentrés de l'État.

Stratégies d'intervention (suite)

- **7. *Suivi et évaluation***
- Un cadre de suivi avec des indicateurs clés seront définis au démarrage du plan opérationnel de la stratégie;
- Pour un suivi efficace de la mise en œuvre de la stratégie, il est prévu d'organiser une revue annuelle et des revues semestrielles aux niveaux national et local ;
- Des missions de suivi et de supervision seront organisées au cours de la mise en œuvre du plan opérationnel;
- Une évaluation interne sera faite pour documenter et diffuser les bonnes pratiques.
- Une évaluation externe sera entreprise au cours de la dernière année de mise en œuvre et portera principalement sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, l'efficacité des produits obtenus et l'effectivité de l'impact du programme.

Défis majeurs

- Collaboration étroite entre les Ministère des finances, ceux du budget, plan, décentralisation et du Genre, Enfant et Famille pour accompagner et orienter les autres Ministères sectoriels
- Partenariats solides entre les différents acteurs du Gouvernement, de la société civile, et les instituts de formation et de recherche pour une meilleure coordination des actions et le partage des informations;
- Adhésion des PTF pour leur accompagnement technique et financier;
- Renforcement de capacités techniques au niveau des agents et cadres impliqués dans la planification, programmation et budgétisation sensible au genre;
- Mise en place des mécanismes institutionnels de suivi & évaluation pour sa mise en œuvre.

Merci pour votre
attention